4e ANNÉE — T. 27 N° 616 — 11 JUIN 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

La présente livraison contient en supplément les **TABLES ANALYTIQUE, ONOMASTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DU TOME XXVI** *(juillet-décembre 1931).*

Sommaire analytique

LES « QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

LUTTES PRÉSENTES DE L'ÉGLISE

La nouvelle persécution mexicaine

De M. PAUL AVIAT, dans le *Bulletin catholique international* (avril 1932) :

Le Saint-Père s'est plaint dernièrement, à plusieurs reprises, de la situation faite à l'Eglise en Espagne, en Russie et au Mexique. Les catholiques français savent en gros ce qui se passe en Espagne, et ils ont une idée générale de la politique antireligieuse de la Russie. Peut-être connaissent-ils plus vaguement les événements du Mexique, dont la « grande presse » n'a à peu près rien dit, et se demandent-ils comment a pu renaître un conflit dont on avait peu auparavant annoncé le règlement. Le présent article n'a pas d'autre but que de donner quelques précisions sur ce point, sans prétendre épuiser une question très complexe où les intéressés eux-mêmes ne voient pas toujours clair.

Le règlement du conflit de 1926. Le « modus vivendi » de 1929 (1).

L'opinion européenne ne s'est pas trompée et n'a pas été trompée lorsqu'elle a considéré comme résolu le conflit de 1926. On se rappelle peut-être que les difficultés avaient été provoquées par la volonté têtue du président Calles d'appliquer à la lettre la Constitution anticléricale de 1917, en particulier d'expulser le clergé étranger, de limiter le nombre des prêtres et de les placer dans la dépendance directe de l'Etat. A cela s'était jointe une tentative pour fonder une Eglise nationale schismatique, sous la direction d'un malheureux prêtre dévoyé, le « patriarche » Joaquin Pérez. De là était né un conflit qui devint bientôt d'une extrême brutalité, qui amena la suspension du culte pendant près d'un an, si j'ai bonne mémoire, et qui ensanglanta le Mexique jusqu'en 1929. En 1929, sous la présidence provisoire de M. Emilio Portes Gil, l'épiscopat et le gouvernement, après des tentatives encore mal connues aujourd'hui, parvinrent à un accord, qui, d'après l'archevêque de Mexico, Mgr Pascual Diaz, S. J., comportait pour le catholicisme les avantages suivants : l'existence de l'Eglise, avec ses droits et libertés, était reconnue de fait, ainsi que la hiérarchie épiscopale et la présence au Mexique d'un délégué apostolique ; le gouvernement s'engageait, tant qu'elles n'auraient pas été modifiées, à appliquer les lois anticléricales sans sectarisme et dans un esprit de bienveillance ; il ne reconnaîtrait comme évêques catholiques romains que les prélats acceptés officiellement comme tels par le délégué apostolique ; enfin, le clergé continuait à dépendre uniquement et directement des évêques. Quand ce *modus vivendi* eut été signé, on annonça que le conflit religieux était réglé.

En effet, on entra dans une période paisible, qui n'apparaît plus maintenant que comme une accalmie passagère. Le culte reprit de façon normale, les prêtres cachés ou exilés reparurent, d'illustres religieux étrangers purent voyager au Mexique sans avoir à se plaindre de la moindre tracasserie, une foule d'élèves emplit de nouveau les collèges libres. Le successeur de M. Portes Gil, M. Pascual Ortiz Rubio, était connu pour un homme de bonne volonté, séparé de l'Eglise par l'irrégularité de sa situation familiale, mais qui n'avait pas hésité à confier l'éducation de ses fils à des religieux bénédictins (aux Etats-Unis, bien entendu). On put voir son ministre des Affaires étrangères, M. Genaro Estrada, se marier devant un prêtre. Les relations étaient très cordiales entre l'archevêché et le ministère des Finances, dirigé par M. Montes de Oca ; le service des Biens nationaux, qui est chargé de gérer les propriétés ecclésiastiques — car celles-ci appartiennent aujourd'hui à la « nation », — comprenait des catholiques notoires. Enfin, l'on voyait se consommer la ruine de la languissante Eglise nationale : le 9 octobre 1931, le « patriarche » Joaquin Pérez mourait à l'hôpital de la Croix-Rouge de Mexico, dans des conditions d'ailleurs obscures, car si la presse a publié l'acte de rétractation auquel il adhéra en présence du délégué de Mgr Diaz, les obsèques furent organisées par les schismatiques, et le cercueil orné des insignes épiscopaux.

Caractère précaire de ce « modus vivendi ».

Le fanatisme des gouverneurs d'Etat.

A cette date, toutefois, la question religieuse était posée de nouveau et le règlement du conflit s'avérait provisoire. Si l'on tient compte des circonstances, et qu'il fallait bien mettre un terme à une lutte sans issue, le *modus vivendi* de 1929 était très probablement ce que l'Eglise pouvait obtenir de mieux. Mais il est bien évident que la législation antichrétienne subsistait, que les garanties accordées à l'épiscopat étaient uniquement des garanties de fait, et qu'elles dépendaient seulement et de la bonne volonté et de la force du gouvernement fédéral. Que cette bonne volonté vînt à disparaître, ou que le pouvoir fédéral ne réussît pas à s'imposer aux caprices des différents Etats de la Confédération, et tout l'édifice s'écroulait. C'est précisément ce qui était arrivé.

Au Mexique, le pouvoir exécutif fédéral est représenté essentiellement par le président de la République, dont les facultés sont aussi étendues que celles du président des Etats-Unis. La bonne volonté de M. Ortiz Rubio n'avait ni diminué ni disparu. Mais on ne pouvait en dire autant de sa volonté tout court, si tant est que le président ait jamais eu une volonté distincte de celle du général Calles. Toujours est-il que c'est la force qui fit défaut à M. Ortiz Rubio : à l'extérieur, il se laissa peu à peu déborder par le fanatisme des gouverneurs d'Etat et des parlements locaux ; à l'intérieur, je veux dire à Mexico même, il fléchit devant une violente offensive anticléricale et une nouvelle crise de sectarisme du général Calles.

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *D. C.*

Reprise de l'offensive cléricale.

a) Dans les Etats.

Dès le mois de mai 1931, en effet, les autorités de l'Etat de Puebla arrêtaient six curés espagnols, coupables de violer la loi qui interdit l'exercice du culte aux prêtres étrangers, et les embarquaient de force pour l'Espagne à Vera-Cruz. Quelque temps après, le fameux gouverneur de l'Etat de Vera Cruz, le colonel Adalberto Tejeda, faisait voter par son parlement une loi qui réduisait le nombre des prêtres catholiques à un par 100 000 habitants (soit une dizaine pour tout l'Etat). Et, naturellement, c'est le conflit brutal. La plupart des églises sont fermées, et les prêtres récalcitrants pourchassés par la police. Un exalté essaye d'assassiner à Jalapa le colonel Tejeda ; il échoue, et succombe aux blessures qu'il reçoit. En représailles, la police du colonel fait irruption dans l'église paroissiale de Vera-Cruz durant le catéchisme, abat un prêtre à coups de revolver, et sème la panique parmi les dames catéchistes et les enfants. Cependant, Tejeda, pour connaître l'identité de son agresseur, qui était mort sans avoir voulu parler, fait embaumer le corps, que l'on transporte sur son ordre à l'évêché ; la famille tombe dans le piège, et vient le demander. Il est difficile de suivre en détail la situation dans l'Etat de Vera-Cruz. Dans son numéro du 20 octobre 1931, le *Journal français du Mexique* publiait cette information tristement éloquente : « A Tlapacoyan, près de Jalapa, en représailles du pillage des églises qui eut lieu la semaine dernière, un groupe d'habitants a attaqué les agresseurs. Il y a eu onze morts, dont le président municipal élu. La mairie a été incendiée. »

Plusieurs Etats de la périphérie — le Mexique a, lui aussi, sa ceinture rouge — ont imité depuis lors l'exemple de Vera-Cruz : le Yucatan n'est plus autorisé à avoir qu'une poignée de prêtres ; le Sonora, où le culte serait actuellement suspendu, a limité leur nombre à seize ; dans le Chiapas et le Chihuahua, le maximum a été fixé à un prêtre, ici pour 45 000, là pour 40 000 habitants. Au Jalino, il aurait été question d'adopter la même loi qu'à Vera-Cruz : la capitale Guadalajara ne conserverait que deux prêtres. J'ignore ce qui finalement a été fait. Mais, dans cet Etat très profondément catholique, une réaction violente est toujours à craindre. Le bruit court que des *cristeros* ont repris la montagne ; et la police a jugé prudent d'embarquer l'archevêque, Mgr Orozco y Jiménez, dans un avion à destination des Etats-Unis. Le Tabasco continue de vivre sans clergé, car aucun ecclésiastique ne peut y pénétrer s'il n'est marié ; le gouverneur Garrido Cabanal, digne émule du colonel Tejeda, déclare à un journaliste du *Nacional Revolucionario* que le Tabasco ne connaît d'autre Dieu que le travail et d'autre religion que la vérité et la justice. Le gouverneur du Coahuila interdit l'exhibition de films religieux.

Aux protestations qui lui sont présentées contre cet état de choses, le président Ortiz Rubio répond en se retranchant derrière l'autonomie des entités souveraines qui forment la République mexicaine.

Dans les Etats du centre, où la population est plus foncièrement catholique et où l'Eglise est plus solidement enracinée, les politiciens sont heureusement moins hardis : Querétaro, le nombre des prêtres est limité à un pour 8 000 habitants ; le Morlos conserve jusqu'ici tous ses prêtres, d'ailleurs fort peu nombreux, et qui sont seulement soumis à un impôt mensuel.

b) A Mexico.

L'influence du général Calles.

A Mexico même, la reprise de l'offensive antichrétienne ne date que du mois de décembre 1931. Elle fut provoquée, semble-t-il, par le succès éclatant des fêtes qui marquèrent, pendant la première quinzaine du mois, le quatrième centenaire des apparitions de Notre-Dame de Guadalupe. Les généraux et les politiciens anticléricaux y virent un défi ; peut-être y virent-ils aussi, sans l'avouer, la défaite de leur politique, impuissante à déchristianiser les foules indiennes. En tout cas, le triomphe de Notre-Dame de Guadalupe les exaspéra. Ce fut un déchaînement d'accusations haineuses et de blâmes furieux : contre le ministre des Finances, M. Montes de Oca, pour avoir exempté des droits de douane les nouvelles orgues de la basilique ; contre le président des Chemins de fer nationaux, pour avoir accordé des réductions aux pèlerins ; contre le gouverneur de l'Etat de Puebla, pour avoir orné extérieurement sa maison lors des fêtes et avoir autorisé des processions ; contre le gouverneur d'Oaxaca pour des motifs du même ordre.

Le bloc révolutionnaire du Sénat expulsait un sénateur coupable d'avoir laissé sa femme pavoiser sa maison aux couleurs de la Sainte Vierge ; il réclamait aussi « la destitution des éléments cléricaux qui se trouvent dans l'administration publique ». Un général, plus modeste, se contentait de la destitution des fonctionnaires qui avaient pris part aux fêtes. Et bien qu'il ne faille jamais attacher une importance excessive aux manifestations des extrémistes, ajoutons que le sénateur Manlio Fabio Altamirano, après avoir obtenu que la *villa* de Guadalupe, incorporée à la municipalité de Mexico, prendrait le nom de « Colonia Gustavo A. Madero », demandait en outre la création d'un comité de Salut public chargé de contrôler les opinions religieuses des fonctionnaires, la transformation de la basilique de Guadalupe en musée de la Révolution et le tranfert des orgues monumentales au Théâtre national.

Faut-il regarder comme une conséquence de cette campagne l'attaque à main armée qui eut lieu, vers le milieu de janvier, contre l'église de Santa Fe, dans les environs de Mexico ? Il s'agit plus probablement d'un fait de banal banditisme. Le déchaînement anticlérical exerça une influence plus certaine sur le remaniement ministériel qui eut lieu peu après. Une première crise, en octobre, avait fait entrer dans le Cabinet présidentiel le général Calles, qui avait pris le portefeuille de la Guerre. Dans la seconde quinzaine de janvier, une nouvelle crise permit d'augmenter la proportion des politiciens militaires, qui sont maintenant quatre sur huit, et d'éliminer les ministres modérés. M. Montes de Oca abandonnait les Finances, et partait aussitôt pour les Etats-Unis ; il était remplacé par un civil ami du général Calles, M. Alberto J. Pani. M. Genaro Estrada, qui n'avait pas déconseillé la participation officielle du corps diplomatique aux fêtes de Guadalupe, quittait de son côté les Affaires étrangères et acceptait l'ambassade de Madrid ; il était remplacé par le ministre de l'Intérieur (dont le portefeuille passait à un général), M. Manuel C. Tellez, ancien ambassadeur du Mexique à Washington. Le général Calles restait ministre de la Guerre ; depuis lors, il a administré son département surtout de Cuernavaca, où le retient presque constamment son état de santé très-précaire.

Mesures prises contre l'enseignement secondaire libre.

Toutefois, ce ne sont là que des manifestations et des événements épisodiques, qu'une agitation de surface. Au milieu de tout ce bruit, avec plus de silence, de réalisme et de perspicacité, on attaquait l'Eglise sur divers points essentiels où elle gardait encore quelque liberté, l'enseignement secondaire et l'exercice même du culte.

L'insuffisance de l'enseignement secondaire officiel a eu pour conséquence au Mexique, surtout dans la capitale, une pullulation de collèges privés, dont beaucoup sont catholiques. Jusqu'ici, les études faites dans certains de ces collèges — ceux qui avaient obtenu l' « incorporation » — étaient reconnues officiellement par l'Etat, en particulier pour l'accession aux études supérieures et l'inscription à l'Université de Mexico. Le 29 décembre 1931, le président de la République a promulgué un décret qui supprime cette disposition, mais uniquement pour les institutions confessionnelles, catholiques ou protestantes. La validité des études secondaires faites dans ces établissements ne sera reconnue que pour les élèves qui passeront avec succès un examen spécial, lequel comportera le payement de droits destinés à soutenir l'enseignement officiel. Les élèves des institutions privées laïques ne sont pas plus astreints à cet examen que ceux des collèges de l'Etat. Ce trait, qui ne manque ni d'ingénuité ni de maladresse, prouve bien qu'il ne s'agit pas de contrôler la formation des candidats aux études supérieures et le recrutement de l'Université, chose qui serait très légitime, mais de frapper les établissements confessionnels en soumettant leurs élèves à un régime d'exception.

Le secrétaire d'Etat à l'Education publique déclarait peu après que, sur 32 écoles secondaires « incorporées », ce décret en atteignait 26, avec 2 276 élèves. Si ces 26 collèges fermaient, qu'allait devenir tout ce monde ? Le ministre ne cachait pas qu'il n'y avait pas assez d'établissements officiels pour l'abriter, et, tout bonnement, il proposait aux pères de famille un très simple marché : l'Etat est trop pauvre, leur disait-il, pour construire les collèges dont vos enfants vont avoir besoin ; mais vous payiez aux maisons confessionnelles de fortes mensualités ; donnez-nous seulement une petite partie de ce que vous dépensiez, et nous vous bâtirons des collèges et vous fournirons des professeurs. Autrement dit, l'Etat reconnaît que l'enseignement secondaire officiel est insuffisant — ce qui justifie la multiplication des établissements libres, confessionnels ou non — mais il ne travaillera à développer cet enseignement secondaire que si les parents renoncent à envoyer leurs enfants dans les collèges privés.

L'archevêque de Mexico, Mgr Diaz, a répondu à ces mesures en rappelant aux pères de famille l'obligation qu'ils ont de donner à leurs enfants une éducation chrétienne et en leur interdisant de les faire instruire dans les établissements laïques. Cependant, bien que le décret reste une menace très sérieuse, la situation n'est pas désespérée. Le Cabinet, en effet, s'est trop avancé. Il a mis la charrue avant les bœufs. Et la grossièreté du marché proposé par le ministre de l'Education, avec une maladresse qui déconcerte, n'a réussi qu'à provoquer l'indignation et la révolte des familles. Le gouvernement de M. Ortiz Rubio paraît avoir oublié que le moyen le plus efficace, bien qu'il ne réussisse pas toujours, de tuer les établissements privés, c'est de multiplier les écoles officielles et d'y assurer à bas prix un enseignement de bonne qualité. Or, la pauvreté du Trésor, aggravée par la corruption administrative, en empêche l'Etat mexicain et l'en empêchera encore pendant longtemps. A moins de priver délibérément de l'enseignement secondaire des milliers d'enfants, mesure radicale qui paraît impossible même dans un pays comme le Mexique, l'Etat sera forcé de supporter l'existence de l'enseignement privé, qui, en fait, ne représente pas pour lui une concurrence, mais bien une aide et un allégement.

Mesures contre l'exercice du culte.

Limitation du nombre des prêtres.

Sur l'autre point, il est plus difficile de conserver un peu d'optimisme. Le 21 décembre, 44 députés, pour la plupart représentants de l'Etat de Vera-Cruz, soumirent à la Chambre un projet de loi qui limitait à un pour 100 000 habitants le nombre des prêtres du district fédéral (Mexico et banlieue). Ils n'obtinrent qu'à moitié gain de cause. La loi votée par le Parlement ne fixa le maximum qu'à un prêtre par 50 000 habitants. On sera édifié sur cette bienveillante modération quand on saura que le district fédéral comptait plus de 300 églises et près de 500 prêtres, et que cette mesure autorise tout au plus 25 prêtres, qui devront naturellement se faire inscrire sur un registre spécial. Chaque prêtre ne peut officier que dans une seule église. Mgr Diaz publia aussitôt une lettre ouverte de protestation au président Ortiz Rubio ; elle n'eut pas d'autre effet que de l'exposer à un bannissement immédiat, sur la demande de l'infatigable sénateur Altamirano. Dès le 30 décembre, comme sous une pression irrésistible, le président promulguait un décret qui réglait dans le détail l'application de la loi ; la question est, en effet, assez délicate, car les églises sans prêtres doivent être remises à des répondants laïques. Ce document est d'une tartufferie et d'un pharisaïsme qui soulèvent le cœur. Un des considérants vaut la peine d'être cité : « Considérant qu'en restreignant le nombre des ministres du culte on doit permettre aux catholiques de faire usage des églises pour tous les actes de leur culte qui n'exigent pas l'intervention de prêtres, puisque..., l'article 24 de la Constitution établit le droit de tout homme à professer la croyance ou la religion qui lui plaît et à pratiquer les cérémonies, dévotions ou actes du culte dans les églises... »

Une protestation de 5 000 catholiques n'eut pas plus de succès que la lettre de Mgr Diaz. Celui-ci commença donc par enjoindre à son clergé de ne pas se faire inscrire ; et le culte fut suspendu. Tout se passa dans le plus grand calme, bien que le gouvernement ait cru devoir soumettre la presse à la censure, « pour éviter l'excitation des esprits chez les catholiques ». Le dimanche, les catholiques de la capitale allaient chercher la messe dans les bourgades voisines de l'Etat de Mexico, qui, sauf au Sud, encercle complètement le district fédéral. Depuis, des directives sont venues de Rome. Elles ordonnent de faire toutes les réserves nécessaires sur le principe, mais de s'incliner devant la loi. Il est certain que la suspension totale du culte, lors du premier conflit, a donné de trop mauvais résultats pour que le Saint-Siège fût tenté de renouveler l'expérience. On a sans doute jugé que les restrictions scandaleuses imposées par l'Etat présentaient encore moins de dangers qu'une abstention absolue. En outre, les anticléricaux se trouvent ainsi dépouillés d'un de leurs principaux arguments, qui était de représenter l'Eglise comme en rébellion perpétuelle devant la loi — cette loi dont ils font une véritable idole dès

qu'elle sert leurs intérêts ou leurs passions ; et s'ils escomptaient une révolte violente qui leur aurait fourni l'occasion et la justification de mesures radicales contre les catholiques, ils doivent se sentir bien désorientés. Le culte a donc repris dans quelques églises de Mexico. Mais, d'après les derniers renseignements, il aurait surgi de nouvelles difficultés sur lesquelles, malheureusement, nous n'avons pas encore de précisions.

Les causes de la situation actuelle.

La réaction des Parlements en face de la faillite de la propagande antichrétienne.

Le contraste est brutal entre la tension actuelle et la période de calme et de conciliation qui l'a précédée. Comment expliquer ce brusque changement ? Les fêtes de Guadalupe n'en sont pas la cause profonde ; pour déterminer celle-ci, il faudrait connaître l'activité souterraine des Loges et toutes les basses intrigues de la politique ; mais elles en apparaissent sans nul doute comme l'occasion. Elles furent grandioses et triomphales. Peut-être y eut-il des maladresses de détail, et parfois moins de discrétion qu'il n'eût été prudent sous un régime dont les dispositions, malgré tout, restaient douteuses. Mais la réaction frénétique du Parlement s'explique surtout, vraisemblablement, par le succès inouï des cérémonies, qui proclamait la faillite de la propagande antichrétienne auprès des masses indigènes. Toutefois, les politiciens de la Chambre et du Sénat sont plus disciplinés que ne pourraient le faire croire leurs violences et leur tempérament anarchique. S'ils ont voté soudainement une série de mesures anticléricales, c'est qu'on le leur a demandé, c'est tout au moins qu'on le leur a permis. Tout le monde sait à Mexico qu'il y eut au mois de décembre un Conseil des ministres mémorable, où les éléments modérés du Cabinet — en particulier M. Montes de Oca, dont cela restera l'honneur et qui sans doute signa ce jour-là sa propre disgrâce — essayèrent de faire entendre la voix de la justice et du bon sens, et tentèrent d'éviter qu'on allât aux décision extrêmes. Le président hésitait ; peut-être ne pouvait-il s'empêcher de penser à ces religieux catholiques qui se dévouent à ses fils et veillent sur eux. Tout se brisa contre l'obstination du ministre de la Guerre, le général Calles. L'ancien chef de l'Etat, qui n'a jamais cessé de gouverner dans l'ombre, ne semble donc être sorti de sa retraite apparente que pour déchaîner une nouvelle persécution contre les catholiques. Etrange aberration d'un homme qui a de réelles capacités de gouvernement, et qui a rendu à son pays quelques services indiscutables ! Peut-être, aujourd'hui du moins, faut-il le juger comme un malade et un maniaque plus que comme un coupable et un criminel...

L'Eglise du Mexique n'a plus rien. Mais son Fondateur reste avec elle.

Depuis 1828, des gouvernements indignes du peuple qu'ils représentent font au Mexique la guerre à l'Eglise catholique. Successivement, on a banni les Congrégations missionnaires et confisqué leurs propriétés ; on a aboli les Ordres monastiques, on a supprimé l'enseignement religieux dans les écoles publiques, on a mis la main sur les biens d'Eglise, on a interdit le port de l'habit clérical, on a défendu aux prêtres de vivre en communauté, d'acquérir des propriétés et de toucher des revenus, on les a privés du droit de vote, on a sécularisé les hôpitaux, on a prohibé les cérémonies à l'extérieur des sanctuaires. Les politiciens issus de la Révolution de 1910 ont interdit au clergé de donner l'enseignement primaire, ils ont tenté de créer une Eglise schismatique, ils ont expulsé plusieurs délégués apostoliques et les prêtres étrangers, ils ont fait fusiller une foule de catholiques dont on ne saura jamais le chiffre exact, ils ont prétendu transformer les prêtres en fonctionnaires du gouvernement. A tout cela, l'Eglise a résisté, d'une façon qui paraîtrait inexplicable si nous ne savions que son Fondateur est avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Mais elle ne conservait plus que quelques collèges, et la faculté de célébrer ses offices, d'administrer ses sacrements. Cela aussi, on le lui prend, ou on veut lui prendre. Elle perd tout ce qu'elle avait encore ; il ne lui reste plus rien. Et c'est peut-être le motif le plus sûr d'espérance. L'Eglise du Mexique a atteint les profondeurs au delà desquelles il n'y a que le relèvement. Elle est aussi dépouillée que son Maître attaché à sa croix ; et quand Notre-Seigneur mourait sur le Calvaire, tout paraissait perdu pour toujours (1).

10 mars 1932. PAUL AVIAT.

Notes documentaires

Le maréchal Joffre

(Suite et fin (2).)

Les évêques de France et le deuil national

En ordonnant des prières ou des cérémonies funèbres pour le maréchal Joffre, les évêques de France n'ont pas manqué de faire ressortir la salutaire leçon que comportait la fin chrétienne et édifiante du grand soldat. C'est également au nom de la reconnaissance que lui doit la France qu'ils

---

(1) On se demande peut-être quelles sont les origines de cet anticléricalisme mexicain, dont la caractéristique est l'immixtion perpétuelle du temporel dans le spirituel et une volonté opiniâtre d'asservir l'Eglise à l'Etat. Cet anticléricalisme a des origines historiques, que l'on ne saurait préciser sans reprendre toute l'histoire du Mexique depuis la conquête espagnole. Mais il a aussi une origine théorique, qui est l'interprétation « régaliste » du *patronato* des rois d'Espagne. Rien n'est plus caractéristique à ce point de vue qu'une étude publiée par un historien mexicain, M. Joaquin Ramirez Cabanas, sur les relations du Mexique et du Vatican. Ce livre, extrêmement bien fait, car l'auteur ne manque ni de science ni de talent, paraît avoir comme principal objet de justifier la politique anticléricale du général Calles par l'examen de la manière dont les rois d'Espagne ont exercé le droit de *patronato*. Il repose sur une confusion continuelle du droit et du fait, et sur une tendance constante à fonder le premier sur le second. Que les rois d'Espagne, comme le prétend M. Ramirez Cabanas, aient vu dans le *patronato* un droit inhérent à la souveraineté et non une simple concession pontificale, qu'ils soient intervenus à chaque instant dans les affaires spirituelles, qu'ils aient toujours été enclins à s'attribuer la propriété des biens d'Eglise, cela ne saurait prouver nullement que leur position ait été bonne et juste en droit. Mais on voit très bien comment cette conception abusive du *patronato* a pu engendrer toute la législation mexicaine qui tend à asservir l'Eglise et à affirmer la suprématie du temporel sur le spirituel.

(2) Cf. *D. C.*, t. 27, col. 1522-1534.

ont invité les fidèles à offrir leurs prières pour le repos de l'âme du défunt.

Parmi ces nombreux documents — qu'il n'est pas possible de reproduire dans leur ensemble — nous recueillons quelques communiqués et quelques extraits d'allocutions.

A Alger, S. Exc. Mgr Leynaud, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses, disait notamment :

Recueillons-nous, maintenant, et, groupés par la pensée et par le cœur autour de son glorieux cercueil, unissons l'Algérie à tous les témoignages solennels d'admiration, de gratitude, de regret et de larmes que Paris et la France entière rendent, en ce moment même, à l'immortel capitaine (1).

Dans son communiqué, S. Exc. Mgr André du Bois de La Villerabel, archevêque de Rouen, écrivait :

La France est redevable d'une immense reconnaissance au glorieux vainqueur de la Marne ; elle ne saurait mieux s'acquitter qu'en priant pour celui qui l'a sauvée en arrêtant, par sa fermeté calme et tenace, la ruée triomphante des envahisseurs (2).

Mgr Arlet, évêque d'Angoulême, souhaite « que partout il soit donné un souvenir à ce grand mort, au moins une prière ou un *De profundis* » (3).

Mgr Marceillac, évêque de Pamiers, après avoir rappelé qu' « un des plus grands chefs de guerre vient de mourir », ajoute :

Pour associer officiellement le diocèse à l'hommage que la nation a rendu à l'illustre maréchal, Monseigneur demande que dimanche prochain, dans toutes les églises et chapelles, des prières soient faites, en esprit de reconnaissance, pour le grand soldat dont la mort a mis en deuil la patrie (4).

Le diocèse de Versailles ne pouvait oublier que le maréchal Joffre reposera en Seine-et-Oise. C'est pourquoi Mgr l'évêque écrit :

Les fidèles du diocèse de Versailles y seront portés d'autant plus qu'ils conserveront chez eux, dans la paroisse de Louveciennes, les restes de ce grand serviteur du pays, exemple mémorable de ténacité dans le devoir et de simplicité dans le succès (5).

Les trois principales leçons de la vie du maréchal Joffre.

Allocution de S. Exc. Mgr Grellier évêque de Laval.

[...] Le maréchal Joffre nous a laissé trois principales leçons, dont nous espérons ne jamais perdre le bénéfice.

Il eut le courage de prendre une responsabilité sans pareille dans l'histoire lorsque, dans un ordre du jour fameux, il imposa aux armées françaises et demanda à l'armée anglaise de vaincre sur la Marne au terme de leur retraite, et cela, s'il le fallait, sans abandonner une parcelle de terrain, au prix des chocs les plus meurtriers et des suprêmes sacrifices : et c'est alors que son nom fut pour ainsi dire changé en celui du vainqueur de la Marne.

Ensuite il accepta la direction d'une résistance extraordinaire, d'une lutte prodigieuse de plusieurs années contre l'ennemi dans la guerre dite de tranchées, passant alternativement de la défensive à l'offensive, résolu de chasser l'envahisseur de nos territoires dans le Nord, dans l'Est, jusque vers le centre de notre pays, soutenant l'effort et encourageant les espoirs de tous les généraux alliés et de tous nos soldats, sans céder à la tentation d'une défaillance même passagère. Quel exemple de constance dans l'accomplissement de devoirs que d'autres eussent qualifiés d'impossibles !

Et enfin, quand on sortit de l'époque des batailles, quand le triomphe eut été acquis, lui, le grand triomphateur avec Foch, modeste, silencieux et cependant toujours au travail, il s'employa à l'étude de nos réorganisations militaires, aida dans la mesure de son influence à la réconciliation fraternelle entre tous les Français comme il l'avait attesté déjà à l'Alsace reconquise ; puis, la dernière maladie épuisant ses forces, soumis aux desseins de la Providence, il remercia sa famille en larmes et les docteurs qui lui prodiguaient leurs soins et leur dit d'une voix douce : « Je vais mourir » ; et il expira, ayant rempli ses devoirs envers Dieu après les avoir remplis héroïquement envers sa patrie. [...] (1)

Grandiose, unanime et triomphal hommage.

Discours de S. Exc. Mgr Tissier, évêque de Châlons.

La longue agonie du maréchal, tenace contre la mort comme à la Marne, a pris fin. Joffre après Foch a disparu ; et nous sommes venus ici ce matin pour le pleurer après tant d'autres et pour le glorifier ensemble...

Par un grandiose, unanime et triomphal hommage, la France, en effet, qui peut-être à sa surface semble quelquefois oublieuse et légère, vient de montrer qu'au fond de son cœur et jusque dans les entrailles de son peuple elle demeure reconnaissante et fidèle à ceux qui l'ont bien servie et qui aux heures suprêmes du danger l'ont miraculeusement sauvée. Confondant naguère dans une même admiration nationale et les humbles poilus et les grands chefs, ouvriers égaux pour elle de sa rédemption et de ses libertés, elle avait fait au Soldat inconnu et à Foch des funérailles d'apothéose... On eût pu croire que pour célébrer la gloire de ceux d'après, elle ne retrouverait plus, dans sa ferveur patriotique, que d'aucuns disaient épuisée, pareils élans de souvenir, de gratitude et d'émotion populaires.

C'était mal la connaître que de le craindre. Est-ce qu'il n'y a pas en réserve, dans la foule mouvante jusqu'au délire et si passionnément sensible de Paris, qui représente si bien et sa tête et son cœur, toutes les nuances ardentes et discrètes de l'amour, toutes les fières beautés de la discipline et toutes les délicatesses du recueillement universel, plus éloquent peut-être que les bruyantes acclamations ? S'y rencontre aussi cette forme exceptionnelle, profonde et sacrée, de l'enthousiasme qui sait attendre et endiguer des heures entières sa fougue intérieure, pour s'incliner enfin respectueusement devant la gloire qui passe, dans un hommage muet qui dit tout ce que peut dire l'âme humaine et l'âme collective d'un peuple et qui doit être l'avant-goût des récompenses divines.

Joffre, comme il le méritait, l'a eu mercredi tout entier (2).

Joffre a beaucoup plus agi que parlé.

Allocution de S. Exc. Mgr Guillibert, évêque de Fréjus.

Le chrétien est élevé à l'école du respect et de la reconnaissance. Voilà pourquoi devant la grande tombe qui vient de se fermer, devant le héros qui fut, dans

(1) Allocution prononcée le 7. 1. 31 (Cf. *S. R. Alger*, 9. 1. 31).
(2) Cf. *B. R. Rouen* (10. 1. 31).
(3) *S. R. Angoulême* (11. 1. 31).
(4) Cf. *S. C. Pamiers* (15. 1. 31).
(5) Cf. *S. R. Versailles* (11. 1. 31).

(1) Allocution prononcée le 14. 1. 31 (*S. R. Laval*, 24. 1. 31).
(2) Cf. *S. R. Châlons* (16. 1. 31).

une des plus graves circonstances de notre histoire nationale, un chef et un sauveur, nous venons nous incliner avec un double sentiment de vénération et de gratitude.

Honneur à celui qui porta un jour la responsabilité du salut de tout un peuple, que dis-je, de toute une civilisation ! Gloire à celui qui, par son génie et la force de son caractère, sut arracher la plus belle victoire du sein même de la défaite ! Le silence de l'admiration serait peut-être le meilleur éloge d'un homme bien au-dessus de tout éloge. Laissons-le parler lui-même pour trouver à dire quelque chose qui soit digne de lui. Le héros que nous pleurons a beaucoup plus agi que parlé. On l'appelait le taciturne. Il n'a pas écrit non plus. Mais, dans une circonstance solennelle, il a rédigé quelques lignes qui ne peuvent plus laisser mourir son nom. L'antiquité ne nous offre rien de plus beau, de plus grand, de plus noble que l'ordre du jour de la bataille de la Marne.

Le voici dans sa forte et sublime simplicité :

« Au moment où s'engage une bataille dont dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être employés à attaquer et refouler l'ennemi.

» Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles aucune défaillance ne peut être tolérée. »

Un homme capable de parler avec un tel calme et une telle autorité dans les circonstances où il se trouvait n'est pas l'esclave des événements, il en est le maître. Quand on songe, en effet, que ces paroles pleines de confiance et de sérénité ont été écrites au moment le plus critique de la guerre et quand la situation semblait désespérée pour la France ; quand on pense que c'est devant une armée ennemie, la plus forte et la plus redoutable que l'on eût jamais vue, une armée de quinze cent mille hommes, admirablement préparés et formidablement équipés, une armée dont la force morale était décuplée par la victoire qu'elle venait de remporter et par la perspective d'une entrée triomphale dans notre capitale, abandonnée déjà par huit cent mille personnes et le gouvernement lui-même ; quand on songe que ces paroles ont été écrites au moment où notre armée paraissait épuisée par une retraite de plusieurs jours et démoralisée par la défaite ; quand on sait surtout qu'après les paroles de Joffre la confiance a pénétré dans l'âme de notre armée, que nos soldats transformés ont arrêté l'ennemi sur toute la ligne, l'ont obligé à reculer, l'ont poursuivi l'épée dans les reins, l'ont refoulé à plus de 50 kilomètres en arrière et l'ont abattu au point que la face de la guerre a été complètement changée et que le chef de l'armée allemande a pu écrire à son empereur : « Nous avons perdu la guerre », on est obligé de reconnaître que Joffre, par son génie et son sang-froid, par la vigueur de son esprit et de son caractère, a été le maître des événements. De la défaite il a fait surgir la plus belle victoire, la victoire de la Marne, qui restera la victoire impérissable de la France, le salut de la civilisation et l'objet de notre éternelle reconnaissance.

Le destin, a-t-on dit, est l'excuse des faibles, mais il est l'œuvre des forts. Le destin n'est autre chose que la volonté de Dieu. Notre héros, vengeur du droit, champion de la justice, sentait qu'il avait Dieu pour lui. Il parlait avec une autorité qui parut plus qu'humaine et qui l'était en effet.

Le miracle de la Marne fut accompli par un homme en qui était ce que l'on appelait autrefois le *mens divinior !*

Une inspiration céleste anima les héros de la grande épopée, surtout celui qui était le responsable, le chef. L'homme qui fut visité à l'heure décisive, solennelle, par ce souffle supérieur, ne pouvait que se rapprocher de plus en plus de Dieu, qui lui donna la victoire.

La mort si profondément chrétienne de Foch avait parlé au cœur de Joffre. Et ces deux grands hommes qui avaient été unis dans la gloire d'ici-bas, ne pouvaient être séparés dans la gloire que Dieu réserve aux plus nobles de ses enfants. [...] (1)

Il attirait la vénération et la sympathie.

Communiqué de S. Exc. Mgr Georges Grente, évêque du Mans.

La France a perdu, en moins de deux ans, les deux illustres soldats qui lui assurèrent la victoire. Comme elle glorifia dans la mort le maréchal Foch, elle est, aujourd'hui, unanime à embaumer de ses regrets le maréchal Joffre, qui arrêta le premier, sur la Marne, la ruée des ennemis.

C'est, en effet, son titre à l'admiration des siècles, qu'il ne se dresse pas, comme un conquérant, sur les ruines de pays subjugués, mais comme le défenseur et le libérateur de sa patrie.

Aussi, de toutes parts, l'étranger et même ses adversaires lui rendent-ils hommage. Le deuil de la France est partagé ou compris par le monde.

A son prestige militaire s'ajoutait cette simplicité si haute, qui lui attirait la vénération et la sympathie. Son rôle terminé, il s'enferma dans le silence, laissant à l'histoire de lui garder l'honneur d'avoir dominé l'angoisse et écarté le péril.

Bossuet a dit de Condé que « ce qui fait les héros ne serait qu'illusion si la piété n'y était jointe... L'heure de Dieu est venue, ajoutait-il, heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde et de grâce... Un sage religieux règle les affaires de sa conscience, et nul n'a jamais douté de sa bonne foi ».

Ainsi en a-t-il été du maréchal Joffre. Les vertus chrétiennes ont auréolé son front de mourant, et la croix que serrent, refroidies, ses mains jointes, est le symbole de la grande espérance qui nous anime tous, au moment où nous prions le Seigneur de lui accorder « le repos et la lumière éternelle ». [...] (2)

Un des plus illustres serviteurs du pays.

Communiqué de S. Exc. Mgr Paget, évêque de Valence.

[...] Dans l'histoire, le maréchal Joffre, glorieux vainqueur de la bataille de la Marne, prendra rang parmi les plus illustres serviteurs du pays. La victoire qu'il remporta aux jours où il semblait que tout fût compromis, sauva Paris de l'invasion, la France d'une défaite qui pouvait être irrémédiable : elle nous mit sur le chemin de la victoire finale.

Pour nous, chrétiens, le maréchal fut l'homme dont il plut à Dieu de se servir au jour où il eut pitié de la France.

De tels souvenirs avivent notre deuil et nous voulons, par une solennelle prière publique, traduire l'hommage de gratitude que nous devons à l'illustre soldat. [...] (3)

Une belle carrière.

Discours de S. Exc. Mgr Rémond, évêque de Nice.

Samedi, 3 janvier, peu après la sonnerie de la Diane, à l'heure où, dans les casernes, les soldats s'assemblaient pour l'appel du matin, Joffre, le vieux soldat, au suprême appel de Dieu, répondait : « Présent ! »

C'était en la fête de Geneviève, la sainte qui sauva

(1) Cf. *S. R. Fréjus* (24. 1. 31.)
(2) Cf. *Semaine du Fidèle du Mans* (11. 1. 31).
(3) Cf. *S. R. Valence* (10. 1. 31).

Lutèce des fureurs d'Attila. Beau jour pour mourir quand on s'appelle Joffre et qu'on fut le sauveur de Paris en 1914.

1914 ! Il y a seize ans déjà ! Seize années, c'est si peu, et pourtant, dans le cours des brèves vies humaines, c'est un si long espace. Pendant ces seize années que d'événements, que d'angoisses et de joies, que de désastres et de victoires, que de ruines et de résurrections, que d'espérances et de désillusions, que de morts !

Les morts de la guerre, tombés dans les combats, les meilleurs des nôtres, les plus beaux, les plus généreux, la fleur de notre jeunesse. Les morts de l'après-guerre, les survivants au corps mutilé et usé, qui gardaient dans leur esprit, dans leur cœur, dans leur chair, les stigmates de la bataille. Et la mort des grands chefs, des Pères de la patrie : les Galliéni, les Mangin, les Demestre, les Fayolle, les Foch, les Clemenceau, enfin Joffre. Que c'est triste ! Il semble que nos cœurs se vident, que notre sang coule encore et que nos forces s'épuisent, que nous sommes abandonnés, privés du secours de ces hommes providentiels, dont nous aurions si grand besoin aux heures critiques que nous vivons, alors qu'un souffle d'inquiétude passe sur la vieille Europe. Un instant notre confiance chancelle.

Un vrai génie militaire.

Mais non ! Si Joffre pouvait encore parler, il nous dirait avec son rude et solide bon sens : « Demeurez calmes, rassurez-vous ; s'il pleut dans votre champ, il pleut aussi dans celui du voisin. Tout n'est pas si mal que vous croyez, peut-être beaucoup mieux. Confiance, vous verrez, cela ira bien. » C'est ainsi que toujours il parlait. Ah ! la confiance, la justesse des idées, voilà les qualités maîtresses de ce grand taciturne, de cet homme fort et puissant, qui paraissait tout d'un bloc, mais qui, derrière des apparences massives, cachait avec pudeur une âme délicate, un esprit délié, fin et lucide, une conscience d'honnête et brave homme, le goût et le courage des responsabilités, un vrai génie militaire.

Belle carrière que la sienne ! Paysan de France, fils d'un simple tonnelier de Rivesaltes qui eut onze enfants, élève doux et appliqué du collège de Perpignan, entré à dix-sept ans à l'Ecole polytechnique, il débute dans la vie militaire, comme jeune sous-lieutenant, par la guerre de 1870, au siège de Paris. Déjà, il se bat pour la défense de la capitale, que ses chefs ne réussissent point à sauver comme il devait le faire plus tard.

A vingt-quatre ans, il est capitaine, et c'est alors pour lui une suite ininterrompue d'expéditions coloniales, véritables épopées. Il est à Formose avec l'amiral Courbet, dans le Haut-Tonkin, où il organise le système de défense fortifiée ; au Soudan, où il pénètre à Tombouctou après le massacre de la colonne Bonnier ; à Madagascar, où il aménage le port de Diégo-Suarez.

Ce soldat du génie, cet inlassable remueur de terre et de pierres, est un des constructeurs de la plus grande France. A la rude école des coloniaux, il a trempé son caractère, apprenant à ne désespérer de rien, à faire face aux plus insurmontables difficultés et à en triompher, à réaliser des prodiges avec des moyens improvisés, à faire feu de tout bois et, pourquoi ne pas dire le mot — il fut assez répété au temps où Joffre nous commandait, — « à se débrouiller avec bonne humeur ».

L' « homme de la Marne ».

Si tout n'était point prêt quand sonna l'heure de la Grande Guerre, Joffre, lui, était prêt. Quel homme et quel chef ! Nul à travers les siècles n'avait, avant lui, pas même le grand Empereur, dirigé batailles aussi gigantesques, jeté dans la lutte pareils enjeux ; ce ne sont plus des armées, mais des peuples entiers qui s'affrontent.

L'affaire débute mal pour nous, notre plan est déjoué, nous sommes débordés ; sur un front immense, les nôtres reculent, harcelés par un ennemi qui exulte, crie victoire et croit la curée toute proche. Joffre demeure impassible, insensible en apparence aux nouvelles qu'à peine osent lui annoncer ses officiers ; il travaille à son naturel, donne des ordres clairs et précis, garde sa bonne figure souriante, apaise ceux qui s'excitent et dort comme Turenne. Et voici que tout à coup, à l'appel d'un de ses lieutenants qui lui signale une fausse manœuvre de l'adversaire, il saisit l'heure opportune, arrête la retraite, retourne ses soldats face à l'ennemi et les lance à l'assaut dans un invincible élan. Rappelez-vous le célèbre ordre du jour : « Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. »

Et c'est la Marne ! Qu'on l'appelle victoire ou miracle de la Marne, pour nous qui en fûmes les combattants nous savons bien qu'avec l'aide du Dieu des armées elle fut l'œuvre de Joffre. Une telle victoire où se joua, dès le début, le sort de toute la guerre, immortalise son auteur. Il y eut bien encore la victoire de l'Yser, celle de la course à la mer et puis l'héroïque résistance de Verdun, pour laquelle Joffre sut choisir et désigner les chefs. Beaux triomphes, certes, mais Joffre n'en reste pas moins « l'homme de la Marne ».

La lui a-t-on assez disputée sa victoire, Messieurs ! La critique, l'ignorance, l'envie, et, qui sait, le sectarisme et la méchanceté peut-être ont tenté de réduire son mérite et de faire aussi petite que possible sa part de gloire. Le grand taciturne est demeuré insensible et dédaigneux. Modestement, sans aucune violence, quand on le poussait à bout, il se contentait de répondre bonnement : « Je ne sais qui a gagné la Marne, mais si elle ne l'avait pas été, c'est bien moi qui l'aurais perdue. » Messieurs, il y a dans ces mots une splendide leçon d'humilité chrétienne, de sérénité et, déjà, de renoncement.

Comme tous ceux qui ont atteint le sommet des honneurs, rempli les plus lourdes charges, détenu la puissance souveraine, commandé à la vie et à la mort, Joffre avait compris le fini de toutes choses ici-bas, l'abîme des vanités humaines ; il avait horreur de l'éclat inutile, éprouvait comme la pudeur de sa gloire et toujours davantage il cherchait le silence.

Quoi d'étonnant qu'un tel homme soit mort en chrétien, qu'à l'heure dernière il ait eu le courage de remplir tous ses devoirs, qu'il ait serré dans ses mains d'agonisant la croix du Sauveur, qu'il l'ait portée à ses lèvres, qu'il ait prié comme au temps de sa pieuse enfance. Il a regardé la mort, cette grande ennemie, bien en face ; longtemps, il l'a fait reculer ; comme ses soldats, il a tenu jusqu'au bout, donnant une preuve de plus de son invincible énergie, de son indomptable volonté.

La France reconnaissante à son sauveur.

Et voici qu'aujourd'hui la France en deuil rend les derniers honneurs à celui qui fut son sauveur. Tout à l'heure, à Paris, le grand chef, une dernière fois, est passé sous l'Arc de Triomphe, parmi ses vieux soldats aux yeux remplis de larmes, la gorge étreinte par des sanglots. Quelques instants, il s'est arrêté près de son Soldat inconnu. Sublime rapprochement ! Toute la France est là, près de ces deux cercueils qui n'apparaissent plus que comme des symboles. Le cortège s'est ensuite avancé, à travers les rues de la capitale dont il fut le sauveur, jusqu'à Notre-Dame, la cathédrale de France, témoin des douleurs de la patrie et des joies nationales.

Maintenant, sans doute, éclatent les fanfares, les troupes défilent aux accents des mêmes marches qui entraînèrent nos fiers régiments au temps de la guerre, quand, après les rudes assauts, Joffre venait les passer en revue. A cette heure, Joffre passe la dernière revue de ses petits

soldats de France. Et voici que s'avancent, en masses profondes, en rangs serrés, l'air sombre, le regard dur et farouche encore, les légions d'anciens combattants. Voyez comme ils redressent la tête et saluent, de quel pas il martèlent le sol : ce sont ceux de la Marne, de l'Yser, de Champagne, de l'Argonne, de Verdun, de la Somme. Un instant, avec Joffre, ils passent dans la gloire, puis, silencieux comme lui, l'âme réconfortée, ils rentrent dans la foule anonyme et retournent à l'humble et dur labeur quotidien de la paix.

Voyez encore unis à nous dans une même émotion, dans une fraternité retrouvée, les alliés, nos frères d'armes de la guerre : Belges, Anglais, Italiens, Américains, tous ceux qui luttèrent à nos côtés.

Mais l'assemblée que j'ai sous les yeux, n'est-elle pas l'image des foules qui se pressent, à Paris, autour du cercueil de Joffre ? Autorités civiles, militaires et religieuses, représentants des corps constitués et des grandes administrations, tous sont là, et, parmi eux, l'un des membres de notre Académie française, celui-là même qui, à Chantilly, lors de l'inauguration de la statue de Joffre, prononça l'éloge du grand soldat. Et avec nous les membres du corps consulaire, qui ont voulu, par leur présence, montrer la part qu'ils prenaient à notre peine.

J'ai fini, Messieurs, je me tais ; peut-être aurais-je dû moins parler ; car à quoi bon les paroles quand les événements par eux-mêmes ont une telle éloquence ?

Dans la liturgie slave du Vendredi-Saint, les prêtres ont coutume de porter au tombeau le corps du Christ détaché de la croix. Ils lisent alors aux fidèles les brèves paroles qu'en semblable circonstance prononça l'un de leurs saints : « Mes frères, disait celui-ci, je sais que vous attendez de moi un discours mais mes lèvres se ferment. Devant le Christ mort, qui oserait parler quand il se tait ? Si ce spectacle ne vous touche point, que pourraient faire mes paroles ? Au calvaire, on n'a pas prêché, on a sangloté, on s'est frappé la poitrine et les pierres elles-mêmes se sont fendues ! Mes frères, devant ce spectacle pleurons et prions. »

Ce sont mes derniers mots, Messieurs. Sur ce nouveau calvaire de la patrie, devant la grande pitié qui est au pays de France, taisons-nous devant ce spectacle, pleurons et prions (1).

Grand dans la mort.

Allocution de S. Exc. Mgr Mignen, évêque de Montpellier.

[...] Grand dans la victoire qui a sauvé la France, le maréchal Joffre l'a été aussi dans la mort, où il a sauvé son âme ; il y a même été plus grand, nous semble-t-il, car une âme vaut plus qu'une patrie.

La mort est la meilleure maîtresse de la vie. Elle fournit aux grandes âmes l'occasion de se révéler pleinement.

Vous savez avec quelle tranquillité et quelle énergie Joffre a vu venir cette mort dans sa modeste chambre de la clinique des Frères de Saint-Jean de Dieu, de la rue Oudinot, tout près de la chambre où mourait, il y a un an, le cardinal Dubois. Il a lutté contre elle, comme à la Marne contre l'envahisseur.

Il a fait mieux. Puisque humainement parlant il devait en être tôt ou tard la victime, il s'est préparé à en triompher dans le Christ.

Il y a, en effet, mes Frères, deux manières d'affronter la mort : la manière de ceux qui rejettent les secours chrétiens et meurent sans foi et sans espérance ; la manière de ceux qui meurent avec l'aide du Christ, le recours à ses sacrements, dans l'attente de sa récompense.

(1) Allocution prononcée le 7. 1. 31. (cf. *S. R. Nice*, 11. 1. 31).

Cette seconde manière est la seule vraie, la seule consolante, la seule glorieuse, car seule elle associe au triomphe du Christ sur la mort. *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*

Or, Joffre l'a choisie. Il voulut recevoir en pleine connaissance les derniers sacrements. On le vit, sur son lit de souffrances, tenant entre les mains un petit Crucifix, qu'il baisait et invoquait, Crucifix dont sa mère jadis lui avait révélé le sens. Ce Crucifix a reposé sur sa dépouille mortelle, symbole de la suprême victoire du maréchal, de sa victoire sur la mort dans le Christ, de celle où il a sauvé son âme après avoir sauvé sa patrie.

Par cette double victoire, notre héros s'est préparé une double immortalité glorieuse : celle du souvenir des générations reconnaissantes ; celle qu'il trouvera au sein de Dieu.

Nous lui assurerons la première en gardant fidèlement sa mémoire et en la transmettant à nos enfants. Pour hâter son entrée dans la seconde, nous allons nous unir dans une commune et puissante prière, qui s'ajoutera au grand sacrifice déjà offert à cette intention. *Pie Jesu, Domine, dona ei requiem sempiternam. Amen* (1).

Son nom associé avec fierté à celui de Foch.

Communiqué de S. Exc. Mgr Pierre-Marie Gerlier, év. de Tarbes.

La France est en deuil. L'illustre soldat qui la sauva aux heures tragiques de la Marne, celui dont elle associait avec fierté le nom à celui de Foch, vient de mourir. A l'heure même où nous écrivons ces lignes se déroule à Paris l'imposante cérémonie des funérailles, qui groupe, autour de toutes les autorités du pays, le peuple entier et les représentants des nations alliées.

Il convient qu'à cet hommage national soient jointes partout les prières reconnaissantes de la patrie. Joffre lui-même l'eût désiré qui, aux derniers temps de sa vie, manifesta de façon émouvante sa fidélité à la foi chrétienne (2).

C'est « notre Joffre ».

Allocution de S. Exc. Mgr Patau, év. auxiliaire de Perpignan.

[...] La gloire du chef, si éclatante soit-elle, ne doit pas nous empêcher de voir la grandeur morale de l'homme: nous devons l'admirer avec un amour d'autant plus complaisant que, si le chef appartient à la France et à l'histoire, l'homme appartient plus spécialement à la terre qui l'a vu naître, au foyer où il a grandi : l'homme nous appartient : il est de notre sang, de notre race, de notre langue, de notre foi : c'est « notre Joffre ». D'ailleurs, l'homme explique le chef. La gloire du chef n'est que le rayonnement de la conscience et de la valeur morale de l'homme. Il est des hommes dont le regard est superficiel et borné. Dans la mission ou la charge que leur ambition a presque toujours recherchée, ils ne voient qu'un certain éclat extérieur dont leur vanité se trouvera satisfaite, ou des profits qui leur assureront l'aisance d'une vie large et facile ; ils ne reculeront ni devant l'intrigue, ni souvent devant l'injustice : âmes vulgaires, qui ne goûteront jamais les nobles voluptés du devoir accompli ; âmes vaines qui n'ambitionnent et, pour l'ordinaire, n'obtiennent que des récompenses vaines. Ah ! que notre Joffre est d'une autre trempe ! Quelle conscience haute, droite et claire : droite et claire comme son épée ! Il est essentiellement soldat, c'est-à-dire serviteur ! Et il servira dans la très belle et très noble acception du terme ! Parce que son

(1) Allocution prononcée le 14 janvier 1931 (cf. *S. R. Montpellier*, 17. 1. 31).
(2) Cf. *B. R. Tarbes* (9. 1. 31).

regard est étendu et profond, il découvre toute la portée de sa charge : il mesure tout le poids des responsabilités qu'elle lui impose. Loin de rechercher les honneurs, il les fuirait plutôt, comme les génies ou les saints : la sainteté n'est-elle pas comme le génie de la vertu ? Aussi est-il attentif, modeste, appliqué, juste surtout ! Devenu chef, il sera l'austère incarnation de la justice, capable de refuser une faveur à ses amis, incapable d'enlever une parcelle de leurs droits à ses adversaires. Conscience très haute, supérieure à l'ingratitude même ; de là, ce calme, cette paix, cette réserve, ce silence dans ce que d'autres ont considéré comme une disgrâce ou comme une revanche de prétentions contenues et comprimées ! Il ne récrimine pas, il ne discute pas, il ne cherche pas à diminuer le mérite de ceux qui, après sa retraite, ont occupé le premier rang. Que la France soit bien servie, que la France triomphe ; que d'autres achèvent brillamment l'œuvre dont il a lui-même posé les bases solides, son âme sera satisfaite. Quelle noblesse dans cette simplicité ! Quelle grandeur haute et sereine dans cette modestie !

Et, aussi, quelle bonté ! La bonté, c'est le trait caractéristique de toute âme vraiment grande. « Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, dit Bossuet, il y mit premièrement la bonté ». Toute la personne de Joffre respire, pour ainsi dire, cette bonté ; elle éclate dans son regard si doux... dans son bon sourire de grand-père, dans cette sollicitude qui incline sa haute stature sur les petits, sur les humbles, sur les blessés, sur les délaissés, sur tous ceux qui souffrent. Elle rayonne et elle attire les cœurs ; elle rayonne et elle réchauffe, et elle suscite les dévouements et les héroïsmes ; elle produit ces miracles de redressement que la psychologie trop courte des chefs allemands ne pouvait ni prévoir ni comprendre. Elle est la caractéristique de ce grand chef, qui ne sait pas commander sans aimer et qui, grâce à cet amour, obtient l'obéissance du cœur, faite de fierté, d'enthousiasme et d'héroïsme !

Devant la blanche basilique que la reconnaissance nationale a édifiée à Jeanne d'Arc, à l'orée même du bois Chenu, on a dressé les statues colossales de Jacques d'Arc, appuyé sur sa charrue, et d'Isabelle Romée, l'humble ménagère filant sa quenouille.

C'est une pensée très touchante et d'un sens très profond ; très touchante, parce qu'elle associe ces modestes paysans à la gloire de leur enfant sublime ; d'un sens très profond, si l'on veut marquer par là que c'est à leur école, sous l'influence de leurs exemples, au rayonnement de leur amour, qu'a grandi et s'est épanouie cette fleur d'héroïsme et de sainteté.

Et ainsi devant le portrait de Joffre, je voudrais dresser l'image du tonnelier et de l'humble ménagère de Rivesaltes. Je voudrais évoquer le souvenir de ce noble et austère foyer où ont grandi onze enfants ! Ah ! mes Frères, quelle école de discipline, de modestie, de probité, d'honneur, de travail, de fidélité, de respect... de toutes ces vertus modestes et solides qui étaient, hier encore, l'apanage et la parure de nos familles françaises ! Comme Dieu s'abaisse, pour les bénir et les élever, vers ces foyers modestes où la fécondité est le fruit de la vertu ! Comme il se plaît à y choisir les héros et les saints !

Aussi bien notre Joffre avait trop de vertu pour n'être pas ou ne pas redevenir chrétien ! Comptez, si vous le pouvez, les sacrifices, les privations, les veilles, les sollicitudes, les angoisses, les larmes et les prières de cette mère qui, au dire de son illustre fils, était une sainte ! Et maintenant songez à notre dogme si consolant de la communion des saints et de la réversibilité des mérites et vous comprendrez pourquoi et comment, à la dernière heure, dans la conscience de ce t citurne, de ce méditatif, de ce grand honnête homme, s'est rallumée l'étincelle de la vieille foi ancestrale ! comment sa vaillante et noble compagne a pu adresser à la France et au monde le dernier communiqué, le plus glorieux de tous, celui qui annonçait la plus grande victoire et laissait entrevoir la plus haute récompense : « Dans la nuit du 26 décembre, en pleine lucidité, le maréchal a reçu les derniers sacrements et les secours de la religion ! »

Oui, Seigneur, accordez au grand soldat le repos éternel : *Requiem æternam dona ei Domine !* Accordez à celui qui a écrit dans notre histoire nationale de si belles pages de gloire et de lumière la lumière et la gloire de votre éternité ! *Et lux perpetua luceat ei* (1).

Jugements de quelques chefs militaires

FRANCE

La confiance dans le chef est la première condition du succès.

Du maréchal FRANCHET D'ESPEREY, dans *Figaro* (4. 1. 31) :

Il y a quarante-cinq ans, jeune lieutenant appelé à l'état-major du général Brière de l'Isle, je rencontrais souvent chez mon ami Le Cornu (depuis curé d'Hanoï) son camarade le capitaine Joffre.

Arrivant de Formose, une des plus dures de nos expéditions coloniales, il avait déjà gagné l'estime générale par sa froide impassibilité au milieu des troupes décimées par les balles chinoises et plus encore par la fièvre.

Le capitaine de 1885, devenu général en chef, voulut bien se souvenir du jeune officier de tirailleurs algériens pour lui confier d'abord en 1913 le 1er corps d'armée, à l'aile gauche de nos armées, puis dans un moment critique, le 3 septembre 1914, la 5e armée.

C'était à la sortie d'un petit village voisin de Sézanne que, sur la route, le général Joffre me demanda si je me sentais capable d'occuper le poste qu'il me destinait.

Je lui trouvais le même calme, la même intonation de voix que lorsque, dix mois auparavant, rentrant du Maroc, j'allais le saluer dans son cabinet du 4 *bis*.

Son attitude, celle des officiers qui l'entouraient, Gamelin, de Galbert, Muller, inspirait confiance — et pour des Français la confiance dans le chef est la première condition du succès.

Du maréchal FRANCHET D'ESPEREY, dans le *Journal* (4. 1. 31) :

C'est le caractère, cette première qualité d'un grand chef, qui dominait chez Joffre. Je me rappellerai toujours son calme et son sang-froid, le 3 septembre 1914, quand il me confia le commandement de la 5e armée.

L'histoire lui rendra la justice qui lui est due.

Joffre animateur et vainqueur.

Du général BERTHELOT, dans le *Journal* (4. 1. 31) :

Dans l'histoire de la France, le nom du maréchal Joffre figurera au nombre des meilleurs serviteurs du pays, sur le rang des Turenne, des Davout et des plus grands maréchaux de l'Empire. Sa noblesse de caractère lui vaudra l'estime de tous ceux qui l'ont approché et la reconnaissance de tous les Français. Dans les circonstances les plus graves, son calme et sa lucide décision donnaient à tout son entourage la confiance nécessaire à l'exécution de ses plans. Il fut vraiment un chef, celui qu'il fallait pour commander les nombreuses armées d'aujourd'hui. Il savait obtenir de chacun les efforts les plus grands et les plus soutenus.

Sur l'immense espace compris entre Paris, Verdun et

---

(1) Allocution prononcée le 11. 1. 31 (Cf. *S. R. Perpignan*, 24. 1. 31).

les Vosges, la bataille de la Marne a groupé des deux côtés des effectifs formidables qui dépassèrent 2 500 000 hommes. Ce furent les plus nombreux enregistrés dans l'histoire par des documents précis, et cette bataille fut gagnée par sa volonté, au cours de ces journées qui vont du 2 au 15 septembre. La bataille a été voulue, préparée et dirigée avec une clairvoyance et une énergie sans égales. Elle a été conduite par Joffre avec une stratégie précise. Tous, généraux, officiers et soldats, se sentant commandés, ont spontanément donné toute l'ardeur combative que Joffre leur demandait. Le miracle de la Marne résulte uniquement de ces efforts de tous, et Joffre, qui fut l'animateur, en est bien le vainqueur.

Premier artisan de la victoire finale.

Du général R. Bourgeois, dans *Paris-Midi* (30. 12. 30), sous le titre « Le vainqueur indiscutable de la Marne » :

La nouvelle de la maladie grave du maréchal Joffre, et l'état très inquiétant dans lequel il se trouve, a émotionné tout le pays et tout particulièrement les anciens combattants, pour lesquels il est toujours « le père Joffre ».

Le maréchal est et restera dans l'histoire une des plus belles et des plus grandes figures que la guerre a mises en relief. [...]

Calme, froid, raisonnant la situation, toujours maître de lui, jamais découragé, inspirant malgré tout et dans les circonstances les plus critiques confiance à son état-major, au commandement et aux troupes, il prend sans précipitation les dispositions nécessaires, ordonne le demi-tour de nos armées qui surprend l'ennemi. Secondé par les admirables lieutenants Galliéni, Maunoury, Foch, Franchet d'Esperey et par l'admirable élan de ses troupes, il remporte la victoire de la Marne, laquelle, on ne saurait trop le redire, a été le grand tournant de la guerre qui nous a conduits à la victoire finale. Le maréchal Joffre est et doit rester le vainqueur indiscutable de la Marne ; on lui aurait imputé la défaite si le sort des armes nous avait été contraire, donc on ne peut lui contester la victoire.

[...] La France entière doit s'incliner devant cette grande figure, ce noble caractère, ce serviteur du pays, dont le nom, synonyme de « la Marne », restera toujours celui du premier artisan de la victoire finale.

Le maréchal Joffre a sauvé le pays.

Du général Debeney, dans le *Journal* (4. 1. 31) :

La victoire de la Marne a pesé sur toute la guerre en brisant dès le début et d'une façon irrémédiable le plan stratégique des Allemands.

Après le mois de septembre 1914, les armées allemandes, accrochées sur un front qui les usait, se trouvaient incapables d'obtenir à temps une décision du côté russe et la France avait gagné les délais nécessaires à une intervention efficace de ses alliés.

Le maréchal Joffre a sauvé le pays.

Sa gloire ne fera que grandir.

Du général Gouraud, dans *Figaro* (4. 1. 31) :

La première fois que j'ai rencontré le maréchal Joffre, ce fut au Soudan, en 1894, lorsqu'il revenait de Tombouctou, qu'il avait sauvée des Touareg. C était un beau lieutenant-colonel, grand, fort et calme.

Quand vingt et un ans après je le retrouvai commandant en chef à Chantilly, entouré du prestige de la victoire, exerçant son action sur l'immense front, cherchant les moyens de l'ébranler et construisant le matériel pour le briser, il portait cette lourde responsabilité avec une étonnante simplicité, donnant toujours la même impression de force calme, de solidité inébranlable.

Rue Oudinot, nous l'avons vu, huit jours durant, lutter contre la maladie, donner un jour les pires inquiétudes et le lendemain revenir à la vie et à la parole, étonnant ses anciens soldats venant anxieusement aux nouvelles et jusqu'aux médecins eux-mêmes, par la force mystérieuse qui était en lui.

Sa constitution physique était aussi solide que sa vigueur morale, et il opposa à la mort la même résistance qu'à l'ennemi. Mais si l'effort de l'ennemi se brisa sur la Marne, la mort, hélas ! devait être la plus forte.

Cette dernière lutte tragique du maréchal restera dans la mémoire des hommes comme un symbole de sa nature. Sa gloire ne fera que grandir.

Du général Gouraud, dans le *Journal* (4. 1. 31) :

La guerre finie, le maréchal Joffre s'était tenu modestement dans la retraite, trouvant son bonheur dans la vie de famille. Des esprits superficiels auraient pu croire qu'il était oublié.

L'émoi que sa maladie a causé dans toute la France et parmi ses alliés, le recueillement de tous ceux qui venaient, ces jours-ci, anxieusement, aux nouvelles rue Oudinot, prouvent combien le nom de Joffre est resté dans nos cœurs.

C'était justice, car si le maréchal Joffre partage avec le maréchal Pétain et le maréchal Foch l'honneur d'avoir sauvé le pays de l'injuste invasion, la France n'oublie pas que la victoire de la Marne a seule permis tout le reste.

Et, mercredi, le peuple de Paris, autour des anciens soldats du maréchal, suivra ses funérailles nationales du même cœur que celles du maréchal Foch.

Sa force d'âme.

Du général Guillaumat, dans le *Journal* (4. 1. 31) :

La France a été sauvée par le maréchal Joffre en 1914. Ce fait ne diminue en rien les mérites de ceux qui lui ont succédé, mais ce fut bien sur la Marne, en septembre 1914, qu'après un mois de revers la fortune tourna et se fixa décidément à nos drapeaux. Et elle tourna parce que le maréchal assuma la plus terrible responsabilité qu'un chef puisse avoir à prendre : battre en retraite pour rassembler ses forces et reprendre l'offensive lorsqu'il les a en main.

Ces forces, qu'on ne l'oublie pas, c'étaient presque exclusivement des forces françaises. L'Angleterre nous avait donné tout ce qu'elle pouvait : ce n'était pas méprisable, comme le disait le kaiser, mais c'était tout de même de bien faibles effectifs. La Marne fut le duel des armées française et allemande, et de ce duel, le moral de cette dernière sortit d'autant plus amoindri qu'il avait été plus exalté par les succès des débuts.

Napoléon avait dit :

« On se fait une idée peu juste de la force d'âme nécessaire pour livrer, avec une pleine méditation de ses conséquences, une de ces grandes batailles d'où vont dépendre le sort d'une armée, d'un pays, la possession d'un trône. Aussi, on trouve rarement des généraux empressés à livrer bataille. »

Cette force d'âme, le général Joffre l'a eue, et l'ayant il sut la communiquer à tous ceux qui servaient sous ses ordres. Lorsqu'il donna à ses divisions en retraite l'ordre de faire demi-tour pour aller à la bataille, il n'y eut personne à douter qu'on allait à la victoire, et on y alla.

Un des plus grands serviteurs de la France.

Du général Hellot, dans *Figaro* (4. 1. 31) :

Après Foch, la France perd, dans le maréchal Joffre, un de ses plus grands serviteurs, celui qui, malgré les revers du début de la guerre, garda une foi inébranlable

dans ses destinées, et qui restera, pour l'histoire, le vainqueur de la Marne.

La maréchal était un timide et un silencieux. Alors que ses lettres et ses rapports étaient d'une lucidité et d'une netteté impeccables, que les instructions qu'il donnait étaient réfléchies et parfaitement claires, il lui coûtait de parler en public, même devant une assemblée peu nombreuse. Cela lui nuisit en maintes circonstances. Mais ses actes parlaient pour lui, et ses ordres n'étaient pas discutés. Son autorité était incontestée et dépassait les limites de son commandement. Nous faisions une guerre de coalition, ce qui amenait de fréquentes conférences entre les gouvernements et les commandements alliés. Son influence y était grande, mais il n'avait pas le pouvoir de décision. Bien du temps devait encore s'écouler jusqu'à l'institution du commandement unique.

Depuis la fin de la guerre, on a critiqué, quelquefois passionnément, la manière dont le maréchal conduisit les opérations ; il a été l'objet d'attaques nombreuses. Jamais il n'a répondu, ni fait répondre quoi que ce soit. Quand le temps aura apporté un recul suffisant aux événements, que les détails s'estomperont, et qu'il ne subsistera que les grandes péripéties du drame, l'histoire dira que l'homme qui, dans la première période de la guerre, sans se laisser décourager par des revers sanglants, voyant ses armées presque submergées par le flot des envahisseurs, forcé de reculer jusqu'à la Seine et sur le point d'abandonner Paris à son sort, garda sa foi et sa volonté intactes, fermement résolu à contre-attaquer à l'heure propice et pas avant ; — l'histoire dira que ce soldat a sauvé la France du désastre ; — et c'est assez pour sa gloire.

L'histoire le portera sur les cimes.

Du général Nollet, dans le *Journal* (4. I. 31) :

J'admire profondément son caractère de vigoureux soldat, caractère fait de robustesse et d'équilibre. Ces deux qualités maîtresses lui ont permis de gagner la Marne et de rendre possible la victoire définitive. J'admire aussi son attitude d après-guerre ; la manière dont, comprenant qu'il ne pouvait désormais rien faire d'assez grand, il a vécu retiré, attendant avec fermeté la mort qui a eu des difficultés avec lui, et avec hauteur le jugement de l'histoire, qui le portera sur les cimes.

Exemple admirable dans la volonté de servir.

Du général Nudant, dans le *Temps* (5. I. 31) :

Ce qu'il convient de mettre surtout en lumière comme caractérisant le commandement du maréchal Joffre, ce sont les conséquences, extérieures pourrait-on dire, des batailles de Verdun et de la Somme, qui, si elles n'ont pas été décisives (et elles ne pouvaient pas l'être), n'en ont pas moins fait naître chez l'adversaire un courant très net de doute et d'appréhension. La guerre n'était plus ni fraîche ni joyeuse, la confiance était entamée, le moral de l'ennemi atteint. Pour remonter le courant, il tentera bien de furieuses attaques, Ludendorff risquera la mise sur un coup de poker. Foch est là et Mangin aussi. Il échouera et le glas sonnera.

Il est un titre, en définitive, que nul ne contestera au glorieux disparu et que l'histoire confirmera : Joffre vainqueur de la Marne. Car si Galliéni attaquait, Joffre commandait, avait toutes les responsabilités, et si la Marne avait été une défaite, lui seul en eût porté tout le poids. Enfin, pour clore cette méditation que nous a inspirée la mort d'un chef vénéré, il nous faut dire aussi l'admiration que mérite l'attitude prise par lui quand il quitta son commandement, victime d'intrigues sourdes et de petites vengeances. Il rentra dans l'ombre plein de haute dignité. Il était sûr d'avoir travaillé de son mieux pour le pays, et il savait que le pays, quelque jour, lui rendrait justice. Il s'effaça volontairement, en toute modestie, et rien n'est plus beau que ce geste en un temps où il est devenu si rare. Exemple admirable, unique peut-être, auquel ne peuvent manquer d'être sensibles tous ceux qui voient dans la volonté de servir la plus belle des vertus françaises.

Un grand soldat et un bon citoyen.

Du général Patay, dans *Excelsior* (3. I. 31) :

Depuis la fin de la guerre, je considérais comme un devoir de lui rendre visite. Son accueil fut toujours très cordial. Chaque fois, il me disait, tout joyeux : « C'est ma jeunesse que vous faites revivre devant moi. »

Une fois que je parlais de sa vie et des sentiments qu'il avait dû éprouver pendant les réceptions merveilleuses qui lui furent réservées en Orient et en Amérique, il me déclara de sa voix tranquille : « Oh ! vous savez, on s'habitue à tout. »

L'an dernier, cependant, il m'a paru vraiment fatigué. Il se bornait à dire : « Comme tout cela est loin ! »

Je veux rappeler encore que devant la commission parlementaire instituée pour rechercher le rôle de chacun, comme on lui demandait ce qu'il pensait des controverses soulevées au sujet de la bataille de la Marne, il fit cette réponse admirable : « Qu'importe ! L'essentiel est qu'elle ait été gagnée. »

L'œuvre de Joffre donnera lieu sans doute à des controverses avant de recevoir la sanction de l'histoire.

Malgré tout, il semble bien que, dès maintenant, on peut affirmer que le désir de ce grand Français est réalisé, et que tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il fut un grand soldat et un bon citoyen.

ALLEMAGNE

Un valeureux adversaire.

D'après une dépêche de Berlin du 3 janvier, le *Journal* (4. I. 31) écrit :

Le général von Kluck, qui commandait la 2e armée allemande — celle-là même qui dévala le long des pentes de l'Ourcq, — était trop ému pour répondre nettement aux questions que nous lui posions cet après-midi, par téléphone.

Le vieux général, qui approche, lui aussi, de sa quatre-vingtième année, voulut bien nous dire que « la mort du maréchal le touchait profondément ».

« C'est un valeureux adversaire que j'ai toujours beaucoup estimé, conclut-il, et la France ne saura sans doute que plus tard, quand l'histoire aura fait son temps, ce qu'elle doit à celui qui parvint à arrêter l'avance foudroyante de nos armées sur votre capitale. »

Il avait les qualités qui font les fortes personnalités.

Du général von Frankenberg und Proschlitz, dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (3. I. 31), traduit par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère* (6. I. 31, n° 4 644) :

Nous, ses anciens adversaires, nous ne pouvons refuser à ce sodat notre respect sincère. Il n'a pas été un stratège de génie, mais par les qualités qui font les fortes personnalités, il a sauvé son pays de dangers graves.

Joffre et Foch.

Du général von Kuhl, dans la *Deutsche Zeitung*, communiqué par l'*Agence Havas* (4. I. 31) :

La France doit lui être infiniment reconnaissante. A partir de la bataille de la Marne, la France reprit confiance en elle-même, et cette confiance se transforma en une volonté de vaincre. Mais aussi, du point de vue de

la science militaire, les exploits de Joffre peuvent très bien soutenir la comparaison avec ceux du maréchal Foch.

ÉTATS-UNIS

Un grand soldat.

Du brigadier général STANLEY H. FORD, attaché militaire américain à Paris, dans la *Chicago Tribune*, reproduite par l'*Intransigeant* (5. 1. 31) :

Le maréchal Joffre était un grand soldat. Son nom demeurera synonyme de vainqueur de l'une des battailles décisives de l'histoire.

En face d'une situation extrêmement difficile dès l'ouverture des hostilités, son sang-froid inébranlable et son calme optimisme — qui sont les traits remarquables de son caractère — lui ont permis d'abord de rassembler les troupes en déroute en face de l'ennemi et l'ont incité ensuite à passer, avec confiance, à une victorieuse contre-attaque. Ce sont deux exploits au point de vue moral et militaire, uniques dans les annales de l'art de la guerre.

L'armée américaine honorera la mémoire du maréchal Joffre comme l'un des chefs dont la première victoire, en 1914, a rendu possible le triomphe final de Foch, Haig et Pershing.

GRANDE-BRETAGNE

Une tour de puissance.

Du feld-maréchal ROBERTSON, cité par le correspondant particulier du *Temps* (4. 1. 31) :

Je considérerai toujours comme un grand honneur le fait d'avoir collaboré avec le maréchal Joffre dans les conseils alliés durant les deux premières années de la guerre.

Il m'a toujours semblé une tour de puissance contre laquelle les natures plus faibles pouvaient s'appuyer et en même temps un homme et un commandant d'une valeur inestimable. Je puis parler du maréchal Joffre avec autorité, l'ayant vu à l'œuvre au cours de situations critiques. La France a produit plusieurs généraux vraiment capables, mais aucun n'aurait pu la servir plus loyalement que le maréchal Joffre.

Sa mémoire sera toujours tenue en haute estime par les soldats anglais qui composaient « la méprisable petite armée » et qui combattirent sous ses ordres.

Sauveur de l'Europe et du monde.

Du brigadier général SPEARS, dans l'*Evening News*, cité par l'*Agence Havas* (4. 1. 31) :

[...] On rendra justice à la mémoire du maréchal Joffre en dépit de toutes les tentatives pour diminuer ses mérites et ses actes. Il obtiendra finalement le crédit qui lui est dû, le crédit d'avoir gagné la bataille de la Marne, qui fut une des actions militaires décisives de l'histoire du monde.

[...] Les documents officiels que j'ai eus sous les yeux prouvent, au delà de toute discussion, que Joffre a appris les intentions nouvelles de von Kluck et prépara sa riposte bien des jours avant que l'information tombe en possession d'aucun autre général du côté français. Ces documents montrent également qu'il donna l'ordre à Galliéni de faire avancer la 6e armée plusieurs heures avant que Galliéni ait pris aucune décision. Il est certain que Galliéni avait établi un plan personnel qui ne fut jamais utilisé. C'est Joffre qui a eu la responsabilité non seulement de la bataille, mais du plan particulier sur lequel la victoire fut obtenue.

[...] A Joffre l'histoire gardera le crédit de la victoire de la Marne, la victoire qui sauva définitivement l'Europe et le monde du talon du militarisme prussien. C'était un maître de l'art et de la guerre ; il obéissait aux ordres comme il s'attendait à voir obéir aux siens. Nous, Anglais, le comprenons, car il avait toutes les qualités que nous considérons comme étant particulièrement les nôtres et dont nous croyons que sont dénués les Français.

La civilisation européenne doit une lourde dette à sa mémoire.

Un article de l' « Osservatore Romano »

Le vainqueur de la Marne.

De l'*Osservatore Romano* (4. 1. 31), sous le titre *Il vincitore della Marna :*

Luttant contre la mort avec la vigueur d'un lion, le vainqueur de la Marne vient pourtant d'être vaincu par elle.

Vaincu dans sa chair mortelle, mais non dans son esprit, qui, demeuré lucide, s'empressa de répondre à l'appel du Vainqueur de la mort. « Le vainqueur de la Marne », comme l'écrivait récemment Sanvoisin dans *Figaro*, « cet homme dont la vie tout entière fut une vie d'ordre et de méthode, n'a point voulu quitter la terre sans se mettre en règle avec Dieu ; dans l'affirmation ultime de sa foi, proclamée avec autant de sérénité que de fermeté, sa physionomie morale s'affine, se grandit et nous lègue un bon exemple ». Le fait mérite d'être relevé avec d'autant plus de satisfaction que, durant sa longue carrière, le maréchal avait eu l'air d'oublier les origines catholiques de sa famille. C'est ainsi qu'en 1911, quand il fut désigné comme chef de l'état-major général, on disait que sa nomination n'avait pas été étrangère à cette considération qu'il n'était point un ancien élève des Jésuites, comme Foch, ou un franc catholique comme Pau, Castelnau, Fayolle, et presque tous les autres grands chefs de l'armée française.

D'aucuns ont même parlé d'influence maçonnique. A dire vrai, pourtant, Joffre ne devait pas être dans la suite le sectaire que plusieurs dépeignaient ou espéraient ; et Clemenceau, de 1911 à 1914, ne cessait point de l'attaquer au nom de l'anticléricalisme radical qui croyait « noir » tout le haut commandement français ; mais Joffre, surtout au commencement de la guerre, n'en faisait pas moins appel, comme collaborateurs, à des hommes professant ouvertement leur foi catholique, tels Castelnau, qui fut son bras droit, Foch, Galliéni, Weygand, Lyautey et bien d'autres. Volontairement ou non, mais aussi fidèlement qu'il conservait son type de montagnard et se plaisait à parler le dialecte catalan de son pays natal, il gardait intacts ces principes de loyauté qu'il avait puisés dans l'éducation familiale et chrétienne des saines populations de la France méridionale.

Sa foncière bonté transparaissait elle-même sous les traits de son visage, et le peuple ne se méprenait pas en l'appelant le « Père Joffre ». Dans sa figure ouverte, qu'éclairaient des yeux bleus, et dans la précoce argenture de ses cheveux, il n'y avait rien de farouche, rien de guerrier ; seule y rayonnait une franchise paternelle. Et sa gloire militaire est le fruit de deux qualités fondamentales : une confiance pleine de sérénité et une juste appréciation des facteurs moraux.

Quand tous croyaient qu'une catastrophe était désormais inévitable, quand le gouvernement quittait Paris pour Bordeaux, Joffre, silencieux et confiant, préparait le salut. Foch a dit à Madelin : « Il était le seul qui fût capable en ce moment d'un calme pareil ; et ce calme qui sauva tout avait commencé par rassurer, ce qui était déjà beaucoup. » Sept départements envahis et les Allemands à deux jours de Paris étaient une réalité terrible, capable d'ébranler la foi même des plus confiants. Joffre pourtant attendait le moment de prendre l'ennemi en défaut ; et quand, le 2 septembre 1914, « j'ai senti que le moment était venu d'engager la bataille » — c'est

lui-même qui le raconte, — il voulut tout d'abord interroger Foch, Franchet d'Esperey et French pour se rendre compte si les troupes, aussi durement éprouvées dans une retraite fatigante et déprimante à l'extrême, « seraient en mesure de reprendre l'offensive ». En ayant reçu l'assurance, il lança le célèbre ordre du jour du 6 septembre, cet ordre que Lefèvre déclarait solennel et touchant comme une prière ; c'était l'appel suprême invoquant le salut de la patrie en danger : « Au moment où s'engage la bataille dont dépend le salut du pays », disait-il, les troupes « doivent à tout prix conserver le terrain conquis, et, plutôt que de reculer, se faire tuer sur place ».

Le Kronprinz Guillaume, qui lui était opposé sur ces mêmes Champs Catalauniques où s'écrivirent tant de pages des annales françaises, devint le témoin peu suspect de l'efficacité de ce suprême appel. A Moltke, il reproche, en effet, de n'avoir pas su trouver « ces paroles enflammées que son adversaire Joffre avait su lancer et qui agirent sur les soldats comme une éclatante fanfare guerrière ». « Moltke avait lui-même franchement confessé » — poursuit le Kronprinz dans son réquisitoire à propos de la défaite de la Marne — « qu'il avait l'horreur de toutes les manifestations déclamatoires et sentimentales ; chose plus grave encore pour un chef militaire, il ne comprenait pas l'importance des facteurs moraux dans la conduite de la guerre et il manquait de confiance en lui-même. C'est ainsi que l'offensive allemande sur le front occidental se trouva brisée. Le plan initial de la guerre sur deux fronts, plan dont l'exécution imposait une décision rapide et complète à l'Ouest, ne pouvait plus être couronné de succès. Le miracle de la Marne avait sauvé la France et, avec la France, ses alliés ».

Gabriel Hanotaux écrivait donc à bon droit : « Joffre est l'équilibre tranquille, et rien ne parvient à ébranler sa foi en le calcul bien réfléchi des circonstances. » Ajoutons qu'il devait ce tempérament à son caractère nettement méridional, comme l'était encore celui de Foch. « Ces deux vies parallèles témoignent l'unité réalisée dans le peuple français et qui fait que, dans les grandes crises nationales, l'aide suprême vient du Midi. »

Le secret de ce Midi est dans sa foi. L'épisode de la Marne est une preuve de plus qu'aux instants décisifs de la guerre c'est l'esprit qui triomphe. Ce fait, assurément, inspirait les méditations les plus intimes de Joffre lui-même ; car, à propos justement de cet ordre du jour de la Marne, il disait que « dans les minutes décisives le facteur moral constitue le principe essentiel de l'élan du soldat ». Et, de fait, son orientation spirituelle de la guerre a marqué dans la suite un retour constamment plus accusé vers le christianisme. Il s'était senti ému en voyant accourir sous les drapeaux ces religieux que la République avait exilés sous l'imaginaire prétexte du « péril clérical » ; il avait été subjugé par cette renaissance de la foi qui compta parmi l'un des plus visibles effets du sanglant conflit. Et ce dut être pour lui un grand avertissement que la coïncidence de son bulletin du 13 septembre, dans lequel il annonçait que « notre victoire s'affirme toujours plus complète », avec la grande cérémonie propitiatoire ordonnée pour le même jour par le cardinal Amette à Notre-Dame. Une foule sans pareille était accourue, et le peuple chantait : « Dieu de clémence, ô Dieu vainqueur, sauvez la France ».

Et quand sur le portail apparut la blanche statue de Jeanne d'Arc, un seul cri s'échappa de la foule : « Libératrice de la patrie, sauvez-nous! » La cérémonie était sur le point de finir ; à ce moment, sous le portail gothique apparut la pourpre du cardinal-archevêque ; le cardinal fit signe qu'il voulait parler. Mais, au milieu de la rumeur qu'engendrait cette multitude, on ne parvint à saisir qu'une seule parole plusieurs fois répétée : « Victoire ! » La prière était exaucée et ce fut une explosion d'enthousiasme, un véritable délire.

Cette union des âmes au moment de l'épreuve et du danger, personne n'osa la briser ; elle donna la victoire à la France. Plus d'un oublie maintenant ou croit rêver quand il se rappelle les proscriptions malfaisantes qui, antérieurement à la guerre, avaient exposé la France aux plus graves périls. La mort chrétienne du maréchal Joffre est vraiment un exemple. Elle enseigne à tous que c'est seulement dans la foi, source de grandeur pour la France dans les siècles écoulés, que ce pays peut réaliser l'union indissoluble des esprits et poser les fondements indestructibles autant de sa propre paix que de sa sécurité.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Documents publiés dans la « Documentation Catholique ».

Contestation audacieuse de ses promesses à l'Alsace : 1. 116 ; — Mis à la tête du Comité de Paris de la « Fraternité franco-américaine » : 2. 505 ; — Rôle durant la Grande Guerre (RAYMOND POINCARÉ) : 3. 271 ; — Jugement de Galliéni, qui en 1916, après Verdun, voulait le remplacer par Castelnau : 3. 587 ; — Préface du maréchal Joffre au volume *Napoléon, sa vie, son œuvre, son temps*, par G. Lacour-Gayet (*Action sociale de la femme*) : 5. 465 ; — Nouvelles méthodes d'attaque et de défense adoptées par Joffre au début de la guerre : 6. 565 ; — Acceptation du recul de 10 kilomètres des armées françaises en 1914 : 8. 398 ; — Nomination du colonel Buat en 1916 comme aide-major général pour préparer la bataille de la Somme : 11. 910 ; — Sur les Comités secrets de la Chambre durant la Grande Guerre : 11. 1239-40 ; — Promesses aux Alsaciens de respecter leurs « traditions » (24. 11. 14) ; texte du *Bulletin des Armées* (2. 12. 14) ; autographe de 1924 et controverses : 12. 523 ; — Les promesses de Joffre « n'ont pas été valablement données » (WEILL) : 12. 1270 ; — Doivent être tenues (OBERKIRCH) : 13. 466, 1276 ; — Comparaison avec Hindenburg (D'ETCHEGOYEN, HELSEY) : 14. 800 ; — Et le Comité national des contributions volontaires : 15. 1149, 1576 ; — Confie le commandement de la 9e armée au général Foch : 21. 843, 857 ; — Sur Foch : 21. 877 ; — Sa prudence (H. BORDEAUX) : 21. 1379 ; — Victoire de la Marne : 25. 318, 323, 344 ; — Biographie. Sa mort (3. 1. 31) : 25. 369 ; — Sur « le miracle de la Marne » (Mgr GIBIER) : 27. 526.

Documents publiés dans les « Questions Actuelles ».

Récit officiel de la marche de sa colonne sur Tombouctou (février 1894) : XXIII. 25-7 ; — Sur l'augmentation des effectifs dans l'armée (18. 3. 1913) : CXIV. 711.

Principaux articles de la presse parisienne.

Action Française (4. 1. 31) : Georges Gaudy, Le maréchal Joffre est mort hier matin ; — (5. 1. 31) : Léon Daudet, Réflexions ; — (12. 1. 31) : Cdt Muller, Joffre et la Marne.

Ami du Peuple (4. 1. 31) : Marcel Espiau, Une gloire nationale; — (4. 1. 31) : Lieut-col. Charles Bugnet, Un grand soldat ; — (8. 1. 31) : L'adieu de Paris à son sauveur ; — Serge Hyb, Le maréchal Joffre.

Avenir (5. 1. 31) : S., Joffre.

Croix (4. 1. 31) : Un témoin, Le maréchal Joffre et le P. Lecornu ; — (4. 1. 31) : Le maréchal Joffre est mort samedi matin ; — (7. 1. 31) : La France prépare au maréchal Joffre d'imposantes funérailles ; — (8. 1. 31) : Sous l'Arc de Triomphe ; — Pierre L'Ermite, Après l'hommage d'un peuple ; — O. de Ferenzy, La mort du maréchal Joffre et l'Alsace.

Echo de Paris (28. 2. 29) : René Benjamin, Les « Quarante ». Le maréchal Joffre ; — (31. 12. 30)

Paluel-Marmont, Je m'en vais... C'est la fin, a dit le maréchal Joffre ; — (1. 1. 31) : Henri Domelier, Comment la bataille de la Marne fut annoncée par le G. Q. G. allemand ; — (2. 1 31) : Paul Bourson, Joffre et l'Alsace ; — (4. 1. 31) : Un ordre du jour du général Brécard, gouverneur de Strasbourg ; — (4. 1. 31) : P.-M. La magnifique carrière du maréchal Joffre ; — (4. 1. 31) : Henry Bordeaux, Le maréchal Joffre ; — (5. 1. 31) : Franc-Nohain, Les Français de 1914 ; — (7. 1. 31) : A. Millerand, La postérité commence ; — (7. 1. 31) : Jean Clair-Guyot, Ce que nous dit la maréchale Joffre ; — (8. 1. 31) : Paluel-Marmont, Le fervent hommage d'un peuple.

Ere Nouvelle (31. 12. 30 : Albert Milhaut, Notre Joffre ; — (4. 1. 31) : R. de M., Nationaleries ; — (4. 1. 31) : Editorial ; — (7. 1. 31) : Albert Milhaud, La Marne.

Excelsior (3. 1. 31) : Général Patey, Joffre grand soldat et bon citoyen ; — (8. 1. 31) : Louis Latzarus, Le peuple de Paris, innombrable délégation du peuple de France, dans une émotion directe et unanime, a participé aux obsèques nationales du maréchal Joffre.

Figaro (30. 12. 30) : Gaétan Sanvoisin, Le maréchal Joffre lutte contre le mal ; — (31. 12. 30) : Gaétan Sanvoisin, Devant la mort comme devant la Marne ; — (2. 1. 31) : Gaétan Sanvoisin, « Le maréchal Joffre repose... » ; — (4. 1. 31) : Le « Grand-Père » ; — (4. 1. 31) : Franchet d'Esperay, Gouraud, Deux hommages ; — (4. 1. 31) : Abel Hermant, Joffre à l'Académie ; — (4. 1. 31) : Général Hellot, La carrière d'un grand soldat ; — (4. 1. 31) : Gaétan Sanvoisin, Les dernières heures ; — (5. 1. 31) : Lucien Corpechot, Deuil national ; — (5. 1. 31) : Paul Bourget, La valeur morale du silence ; — (8. 1. 31) : Lucien Corpechot, L'honneur militaire ; — (9. 1. 31) : Lucien Corpechot, La France n'est pas impérialiste ; — (9. 1. 31) : Cdt Muller, Souvenirs sur le vainqueur de la Marne ; — (16. 1. 31) : Eugène Marsan, Le nom et la statue de Joffre.

Homme Libre (5. 1. 31) : Eugène Lautier, Joffre — (5. 1. 31) : A.-L. Bittard, La France et le monde ne l'oublieront pas ; — (6. 1. 31) : Joffre le taciturne.

Humanité (30. 12. 30) : Après Foch et Clemenceau, Joffre agonise ; — (7. 1. 31) : Florimond Bonte, Les obsèques de Joffre. C'est l'impérialisme seul qui est en deuil... ; — (5. 1. 31) : « Offensives et grignotage ». Sous le commandement de Joffre 1 288 000 ouvriers et paysans furent massacrés ; — (6. 1. 31) : Florimond Bonte, Sur le chemin de la guerre impérialiste. Bourgeois et chefs S. F. I. O. rivalisent de chauvinisme autour du cadavre de Joffre. Le journal *Le Populaire* dispute au chef des généraux la « gloire » des effroyables journées de massacres de la Marne.

Illustration (4. 6. 32) : Les mémoires de Joffre. (Bonnes pages d'un volume qui doit paraître chez Plon en octobre 1932.)

Information (4. 1. 31) : Fernand de Brinon, Joffre.

Intransigeant (4. 1. 31) : Léon Bailby, Le grand-père ; — (4. 1. 31) : Jean Fabry, Adieu au chef ; — (4. 1. 31) : Robert Dubard, Souvenirs d'un combattant. 1914, La Marne, « Joffre, dont le nom fut soudain populaire » ; — (5. 1. 31) : Hector Ghilini, Comment j'ai vu Joffre pleurer ; — (6. 1. 31) : Jean Fabry, Comment Joffre fit naître l'armée de Pershing; — (7. 1. 31) : Louis Thomas, Lui. Joffre le Catalan ; — (8. 1. 31) : Léon Bailby, Les heures nouvelles. Un père du peuple ; — (8. 1. 31) : Jean Fabry, La Marne, Verdun, La Somme... Le destin de Joffre ; — (11. 1. 31) : Lucien Descaves, La voix d'un peuple entier... Un timbre Joffre.

Journal (4. 1. 31) : Les hommages de ses anciens compagnons d'armes ; — (4. 1. 31) : Edouard Helsey, Le maréchal Joffre est mort ; — (7. 1. 31) : Jean Botrot, Le corps de Joffre est transporté à Notre-Dame après une émouvante station sous l'Arc de Triomphe ; — (8. 1. 31) : Clément Vautel, Mon film ; — (8. 1. 31) : Jean Botrot, Les funérailles grandioses du maréchal Joffre ; — (10. 1. 31) : La classe qui fut consacrée hier au maréchal Joffre dans les écoles de France.

Journal des Débats (1. 1. 31) : Le sentiment public ; — (1. 1. 31) : Gén. Galliéni, L'œuvre du maréchal Joffre à Madagascar ; — (4. 1. 31) : J.-M. Bourget, Le maréchal Joffre ; — (4. 1. 31) : J. D., Les dernier moments et la mort ; — (4. 1. 31) : La carrière du maréchal ; — (5. 1. 31) : Le souvenir du maréchal ; — (6. 1. 31) : La mémoire des peuples ; — (8. 1. 31) : Le cortège du maréchal ; — (8. 1. 31) : J. D., Emouvante manifestation de la reconnaissance nationale.

Journée industrielle (4. 1. 31) : Notre Joffre.

Liberté (31. 12. 30) : Camille Aymard, Le Grand-Père ; — (4. 1. 31) : Camille Aymard, La France en deuil ; — (4. 1. 31) : Louis d'Orignac, Les trois victoires de Joffre ; — (6. 1. 31) : Camille Aymard, Paris, souviens-toi... ; — (6. 1. 31) : Jacques Bainville, Le salut et le souvenir ; — (7. 1. 31) : Camille Aymard, Fabius et Joffre ; — (7. 1. 31) : Pierre Lalo, Le soir de Charleroi. Comment Joffre a sauvé son armée ; — (8. 1. 31) : Camille Aymard, La suprême chevauchée ; — (10. 1. 31) : Jacques Bainville, Joffre et les commentaires allemands ; — (10. 1. 31) : Camille Aymard, « Le maréchal Joffre a bien mérité de la patrie ».

Matin (4. 1. 31) : Stéphane Lauzanne, Le maréchal Joffre est mort ; — (8. 1. 31) : Léo Gerville-Réache, Le suprême hommage de la France à son sauveur.

Œuvre (4. 1. 31) : Jean de Pierrefeu, Le vainqueur de la Marne ; — (9. 1. 31) : G. de la Fouchardière, Ne touchez pas à la Marne !

Ordre (31. 12. 30) : Lieut-col. Magne, Le vainqueur de la Marne ; — (3. 1. 31) : Col. Herbillon, Le maréchal Joffre à la Marne ; — (4. 1. 31) : Le vainqueur de la Marne vu par M. Alexandre Millerand ; — (4. 1. 31) : Emile Buré, Le maréchal Joffre est mort ; — (6. 1. 31) : Emile Buré, Polémique sur la Marne ; — (6. 1. 31) : André Sitibio, Joffre et Foch. Joffre, qui sauva le panache...

Paris-Midi (30. 12. 30) : Gén. R. Bourgeois, Le vainqueur indiscutable de la Marne ; — (3. 1. 31) : Scapini, Un grand chef jugé par un de ses glorieux soldats ; — (3. 1. 31) : Pourquoi le pleurent ceux qui partirent en pantalon rouge ; — (5. 1. 31) : Noël Sabord, Dans le vacarme du siècle. Cet homme qui aima le silence... ; — (7. 1. 31) : Paul-Boncour, Méditation quinze ans après ; — (7. 1. 31) : Raymond Recouly, Le Grand Taciturne; — (8. 1. 31) ; Maurice de Waleffe, L'enterrement d'un maréchal de France.

Paris-Soir (5. 1. 31) : Jean de Pierrefeu, Le grand-père est mort ; — (4. 1. 31) : Quand le dernier soupir fut expiré ; — (4. 1. 31) : Emmanuel Bourcier, Le Taciturne ; — (4. 1. 31) : La République peut être fière de lui ; — (8. 1. 31) : André Therive, Légende de Joffre.

Petit Journal (4. 1. 31) : M. Louis Madelin nous dit ; — (5. 1. 31) : Jacques Mortane, Joffre fut le premier chef qui crut à l'aviation ; — (6. 1. 31) : Aux vérités de La Palisse ; — (6. 1. 31) : Jacques Mortane, Les ordres du jour de Joffre sur l'aviation pendant la guerre ; — (7. 1. 31) : René Bruyez, Le berceau de la gloire ; — (8. 1. 31) : Jacques Mortane, Le maréchal Joffre fut le premier chef qui crut à l'aviation ; — (9. 1. 31) : Aux vérités de La Palisse ; — (9 et 10. 1. 31) : Jacques Mortane : Le maréchal Joffre fut le premier chef qui crut à l'aviation ; — (13. 1. 31) : René Bruyez, Deux destinées jumelles : Joffre et Berthelot.

Petit Parisien (31. 12. 31) : Charles Le Goffic, Le maréchal Joffre à toute extrémité ; — (4. 1. 31) : Louis Madelin, Le vainqueur de la Marne est mort ; — (6. 1. 31) : Louis Léon-Martin, L'hommage des Parisiens à Joffre ; — (8. 1. 31) : Maurice Prax, Le suprême adieu de Paris à Joffre.

Populaire (4. 1. 31) : Jarjaille, Sur le Gril. Angoisse ; — (5. 1. 31) : Paul Faure, Après la mort de Joffre. La légende et l'histoire ; — (8. 1. 31) : A. S[everac]. Les funérailles du maréchal Joffre ont donné lieu hier matin à une invraisemblable parade. Délirante de curiosité, une foule énorme se pressait sur le parcours du cortège.

Quotidien (7. 1. 31) : Pierre Rameil, Joffre ; — (4. 1. 31) : Paul Lorquet, Joffre ; — (4. 1. 31) : Joffre est mort.

Radical (4. 1. 31) : Notre Joffre.

République (4. 1. 31) : Le maréchal Joffre est mort hier matin ; — (4. 1. 31) : Albert Bayet, Un soldat républicain ; — (5. 1. 31) : Nicolas Lerouge, Du « Père la Victoire » au « papa Joffre » ; — (5. 1. 31) : Gabriel Cudenet. L'hommage du monde à la mémoire du grand soldat disparu ; — (8. 1. 31) : Gabriel Cudenet, Une foule considérable et recueillie a assisté aux grandes funérailles du maréchal Joffre ; — (12. 1. 31) : Etienne Nicol, La conversion du maréchal Joffre.

Soir (13. 1. 31) : André Morizet, Sur une interview de Joffre ; — (8. 1. 31) : Paul Lenglois, Les funérailles du maréchal Joffre ; — (7. 1. 31) : L.-A. Lichy, Une interview inédite de Joffre ; — (6. 1. 31) : Robert Lazurick, Après la mort de Joffre; — (4. 1. 31) : M. S., Joffre est mort.

Temps (31. 12. 30) : Ed. J., Un homme et son destin ; — (4. 1. 31) : Les derniers moments du maréchal Joffre ; — (4. 1. 31) : Joffre ; — (4. 1. 31) : La carrière du maréchal ; — (5. 1. 31) : E. H., Savoir se taire ; — (5. 1. 31) : L'hommage universel à Joffre ; — (5. 1. 31): Général Nudant, Une grand soldat ; — (7. 1. 31) : Ed. J., Le vainqueur socialiste de la Marne ; — (8. 1. 31) : La mort du maréchal Joffre ; — (13. 1. 31) : J. Ladreit de Lacharrière, Joffre à Tombouctou ; — (14. 1. 31) : L. L., Opinions de province ; — (27. 1. 31) : Léon Pêtre, Joffre au Tonkin. Le siège de Ba-Dinh (1er-21 janvier 1887).

Victoire (30. 12. 30) : Gustave Hervé, La chance de la France ; — (2. 1. 31) : Gustave Hervé, Gloire immortelle ; — (1. 1. 31) : André Lichtenberger, La leçon de Joffre : « Tenir » ; — (3. 1. 31) : Gustave Hervé, Quand Joffre fut limogé ; — (4. 1. 31) : Gustave Hervé, Une gloire nationale ; — (5. 1. 31) : Gustave Hervé, Méditation ; — (5. 1. 31) : Georges Bienaimé, En songeant à Joffre. Les affirmations du chancelier Bulow ; — (6. 1. 31) : Gustave Hervé : De la franc-maçonnerie à Notre-Dame ; — (7. 1. 31) : Gustave Hervé, Jour de deuil et de gloire ; — (8. 1. 31) : Gustave Hervé, Après les funérailles.

Volonté (4. 1. 31) : Un grand soldat, un honnête homme ; — (8. 1. 31) : Raymond Colrat, Joffre.

STATISTIQUES

Enseignement secondaire

A une question par laquelle M. René Héry, sénateur, lui demandait, pour chacune des classes de la quatrième à la première incluse, la statistique des effectifs des classes de grec (section A) des lycées et collèges de garçons (années 1927 à 1931), le ministre de l'Instruction publique a fait cette réponse, que publie le *Journal Officiel* du 13. 2. 32 :

	4e	3e	2e	1re	Total
Année 1927.					
I. — *Lycées de garçons.*					
Métropole........	1 930	1 697	1 090	664	5 381
Algérie..........	122	89	240	31	482
Alsace-Lorraine...	93	63	45	31	232
II. — *Collèges de garçons.*					
Métropole........	420	403	497	171	1 491
Algérie..........	34	34	26	8	102
Alsace-Lorraine...	40	45	44	15	144
Année 1928.					
I. — *Lycées de garçons.*					
Métropole........	1 523	1 486	1 062	967	5 038
Algérie..........	96	97	56	20	269
Alsace-Lorraine...	75	83	45	35	238
II. — *Collèges de garçons.*					
Métropole........	414	386	256	284	1 340
Algérie..........	28	28	19	6	81
Alsace-Lorraine...	39	32	37	25	133
Année 1929.					
I. — *Lycées de garçons.*					
Métropole........	1 339	1 228	1 038	1 149	4 754
Algérie..........	87	74	83	67	311
Alsace-Lorraine...	61	59	52	43	215
II. — *Collèges de garçons.*					
Métropole........	363	343	266	255	1 227
Algérie..........	21	25	17	15	78
Alsace-Lorraine...	21	36	20	32	109
Année 1930.					
I. — *Lycées de garçons.*					
Métropole........	1 407	1 090	960	1 210	4 667
Algérie..........	88	83	57	91	319
Alsace-Lorraine...	52	44	52	56	204
II. — *Collèges de garçons.*					
Métropole........	334	274	216	262	1 086
Algérie..........	34	23	19	18	94
Alsace-Lorraine...	26	15	18	26	85
Année 1931.					
I. — *Lycées de garçons.*					
Métropole........	1 614	1 196	892	1 057	4 759
Algérie..........	95	72	46	66	279
Alsace-Lorraine...	67	41	38	59	205
II. — *Collèges de garçons.*					
Métropole........	469	292	212	257	1 230
Algérie..........	32	31	18	18	99
Alsace-Lorraine...	43	[illegible]	12	16	94

Les écoles catholiques en Chine

Du *Catholic Herald* (26. 3. 32) :

Le rapport de la Commission synodale nous fournit les statistiques suivantes sur l'œuvre d'éducation en Chine durant l'année 1931. Ces chiffres prouvent l'immense développement qu'ont atteint les écoles catholiques.

L'Université catholique de Pékin, dirigée par les Bénédictins d'Amérique, a 530 étudiants.

L'Université Aurora de Shanghaï, sous la direction des Jésuites, groupe 180 étudiants.

L'Institut des Hautes Etudes de Tien-Tsin, lui aussi dirigé par les Jésuites, a 57 élèves.

Les autres écoles sont au nombre de 12 199, avec 29 451 élèves ; on en trouvera l'énumération dans le tableau ci-dessous :

	NOMBRE D'ÉCOLES		NOMBRE D'ÉLÈVES	
Désignation.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Ecoles de catéchisme..	4 894	3 957	87 658	79 853
Primaires élémentaires.	2 025	738	61 079	32 272
Primaires supérieures..	188	122	9 212	6 581
Secondaires élément...	32	23	3 582	1 860
Secondaires supérieures.	10	6	3 268	1 045
Normales..............	14	15	467	502
Spéciales..............	78	44	2 895	1 720
Pensionnats............	30	23	1 136	1 021
Totaux......	7 271	4 928	169 297	124 854

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DE S. S. PIE XI

Patronage de saint Jean de Dieu et de saint Camille de Lellis

Lettre apostolique « Expedit plane » de S. S. Pie XI (28. 8. 30) (1).

PIE XI, PAPE,

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE,

Il importe beaucoup, et la chose Nous a paru très opportune en ces temps où ils sont groupés et réunis en plusieurs associations, d'assigner aux infirmiers séculiers des patrons célestes dont l'exemple les incitera à s'inspirer, dans l'assistance aux malades, de cet esprit de charité chrétienne que le divin Maître nous a enseigné dans les Saints Evangiles. C'est pourquoi, Nos chers fils, le Prieur général actuel de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu et le Préfet général actuel des Clercs réguliers, ministres des infirmes, nous ayant adressé d'instantes prières afin que les fondateurs de leur Ordre respectif, c'est-à-dire saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis, fussent déclarés et institués par Nous patrons célestes auprès de Dieu des infirmiers catholiques du monde entier, Nous acquiesçons bien volontiers à leur requête.

Nous n'ignorons pas, assurément, que saint Jean de Dieu, dès l'année 1587, fonda la première société de laïques chargés d'assister les malades pauvres, et que saint Camille de Lellis fut un modèle achevé, pendant sa vie, de toutes les vertus et fut choisi par Dieu pour soigner les malades et enseigner aux autres la manière de les assister.

Aussi, après avoir entendu Notre cher fils le cardinal Camillo Laurenti, cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine, préfet de la S. Congrégation des Rites ; sollicité par les vœux de nombreux prélats éminents ; vu la lettre apostolique *Dives in Misericordia Deus* de Notre prédécesseur d'heureuse mémoire le Pape Léon XIII, en date du 23 juin 1886, sous forme de bref, déclarant saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis patrons des hospitaliers et des infirmiers ; en vue de favoriser et d'accroître la piété et la foi des associations catholiques vouées au soin des infirmes envers ces saints fondateurs d'Ordres et célestes patrons des malades ; *motu proprio*, en pleine connaissance de cause et après mûre délibération, usant de la plénitude de Notre pouvoir apostolique ; en vertu des présentes Lettres, Nous déclarons et constituons à perpétuité saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis célestes patrons auprès de Dieu de toutes ces associations, comme aussi des infirmiers et infirmières de tous temps et de tous lieux.

Nous voulons, ordonnons et décrétons que les présentes Lettres demeurent toujours fermes, valides, efficaces et de plein effet, secondant tous ceux qu'elles concernent présentement ou pourront concerner dans l'avenir.

(1) Cette lettre a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 1. 1. 31.

Ainsi défini et dûment jugé sera, dès maintenant, déclaré nul et sans effet tout ce qui pourrait être entrepris par qui que ce soit et par n'importe quelle autorité, sciemment ou non, contre ces mêmes Lettres ; nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 28 août de l'année 1930, la neuvième de Notre Pontificat.

E. cardinal PACELLI,
secrétaire d'Etat.

L. S.

L'Association du mariage chrétien

Lettre de S. Em. le card. Pacelli à S. Em. le card. Verdier.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Parmi les œuvres qui, bien avant votre élévation au siège archiépiscopal de Paris, avaient bénéficié de votre très actif patronage, l'Association du mariage chrétien se vante à bon droit d'occuper une toute première place.

Appelé dès l'origine à en occuper la présidence, vous y avez apporté votre science de théologien, votre expérience de moraliste, la perspicacité de votre zèle sacerdotal.

Très informé des nécessité capitales du temps présent, vous saviez, mieux que personne, à quel point la restauration de la famille chrétienne importe à la société tout entière. Aussi votre concours et votre appui ont-ils été d'un prix inestimable pour M. l'abbé Viollet, qui avait pris cette excellente initiative et qui continue à s'y dépenser avec persévérance ; la sagesse de votre direction n'a pas peu contribué à l'orientation si sûre et aux résultats si considérables qui n'ont cessé de caractériser l'Association du mariage chrétien depuis sa création en 1918.

Le Saint-Père s'est plu à reconnaître, dans l'exposé qui lui en a été fait, des pensées, un esprit, des intentions pratiques, des efforts, une méthode précise d'enseignement et d'évangélisation morale, qui correspondent tout à fait à la doctrine, aux objectifs et aux exhortations de son encyclique *Casti connubii*.

C'est avec une vraie joie spirituelle qu'il a remarqué l'opportunité des moyens employés pour éclairer les consciences droites sur la sainteté et sur les exigences du mariage chrétien. Sa Sainteté n'est donc pas étonnée que l'épiscopat français, si zélé à faire refleurir chez le généreux peuple de France la vie chrétienne qui a fait la grandeur de votre pays, ait accueilli avec une bienveillance si effective cette forme très judicieuse d'apostolat. L'auguste Pontife se félicite de voir cette institution, déjà si florissante, déborder les frontières de la nation au sein de laquelle elle a pris naissance ; et c'est de grand cœur que, pour accroître encore sa prospérité, il appelle sur son fondateur, sur les collaborateurs de celui-ci et sur l'Association tout entière les bénédictions les plus

précieuses de « Celui de qui descend tout don parfait ».

Il appartiendra à Votre Eminence de transmettre ces encouragements et ces bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ aux bons ouvriers apostoliques dont vous avez soutenu les débuts et qui se réjouissent de trouver en Vous un Père.

Vous me permettrez de me réjouir avec Vous des progrès nouveaux qui en résulteront pour une Œuvre qui Vous doit tant et qui Vous est si justement chère, en priant Votre Eminence d'agréer la nouvelle assurance des sentiments de vénération avec lesquels je lui baise humblement les mains et je me répète

de Votre Eminence Révérendissime le très dévoué serviteur en Jésus-Christ.

E. card. PACELLI,
secrétaire d'Etat.

PIÉTÉ ET LITURGIE

I — La messe pour le peuple

De *l'Osservatore Romano* (21-22. 9. 31), sous le titre « Une grande initiative liturgique. La messe pour le peuple » :

Chacun sait que les grandes idées sont celles qui sont fécondes en bien, c'est-à-dire qui se traduisent immédiatement en actes. Et ce sont aussi, la plupart du temps, les idées les plus simples. Une de ces idées simples, si fécondes néanmoins, est précisément celle qui anime la nouvelle initiative que vient de prendre l'Opera della Regalità di N. S.

L'Opera della Regalità est déjà connue pour ses initiatives, procédant d'une idée qui a suscité un vaste foyer d'activité. Il y a à peine deux ans que le P. Mattheo Crawley (1), répondant à mon invitation amicale, venait en Italie, où partout il portait la bonne parole de son fervent et ardent apostolat.

C'est à partir de cette époque que commença l'adoration dans les familles, et ce trésor caché de prières peut se glorifier aujourd'hui de compter 74 000 adorateurs. Quiconque sait ce que veut dire organiser, sait aussi quel travail il faut pour faire en sorte que 74 000 personnes, par groupes de sept chaque nuit, se relayent dans la prière, et forment toute l'année une couronne, dans toutes les régions de l'Italie. C'est un perpétuel hommage réparateur, à des intentions déterminées et précises, qui s'augmente et s'embellit continuellement, grâce à la généreuse contribution d'âmes pieuses.

Nous croyons qu'un pareil succès récompensera l'initiative dont nous indiquerons plus loin le nom ; mais cette initiative, au lieu de s'adresser à un petit nombre de bonnes âmes, fait appel à tous les fidèles. Et là est sa nouveauté, au moins pour l'Italie.

Il ne faut pas objecter que le mouvement liturgique n'est pas d'aujourd'hui et qu'il s'étend même de plus en plus ; on doit, en effet, remarquer qu'il s'adresse toujours à une élite choisie qu'il contribue également à former. Les plus instruits sont les plus pieux ; ce sont ceux qui ont compris que la vie surnaturelle est le fondement de toute activité et qui ont senti la beauté de la participation à la vie liturgique de l'Eglise. Et cela aussi parce que les promoteurs du mouvement liturgique ont, avec juste raison, commencé à se tourner vers ceux que leur connaissance de la langue latine jointe à la connaissance de l'histoire de l'Eglise étaient à même de comprendre le sens de la liturgie. Sur ce point, les Bénédictins ont écrit dans l'histoire religieuse de notre époque une page magnifique ; et sans tomber dans l'exagération, exagération qui serait du reste bien vite combattue, on doit reconnaître que parmi les classes cultivées les fils de saint Benoît ont réussi à amener un grand nombre d'âmes à l'église, en les attirant par la beauté de la prière liturgique.

Contre toute puérilité (1).

Mais pareille manière de présenter la liturgie trouve impréparé l'esprit du peuple, de la majorité des fidèles.

L'ignorance de la langue de l'Eglise, l'ignorance de l'histoire de notre Mère, l'ignorance du catéchisme font que dans nos églises les fidèles assistent passivement à la célébration des rites sacrés, sans rien comprendre à ce magnifique langage, et sans rien saisir des gestes, des paroles sacrées et des cérémonies. Les meilleurs ont en main certains petits livres de prières puérils et mièvres, ou répètent quelques prières apprises au temps de leur enfance. Quelle douleur de voir les foules, dans nos belles cathédrales ou dans nos modestes mais si recueillies églises de campagne, assister à la messe d'obligation, bien convaincues qu'elles remplissent ainsi un devoir, mais sans réfléchir que sur l'autel se renouvelle le sacrifice de la croix, et dans l'impossibilité de faire leurs les invocations, prières et louanges que le prêtre adresse à Dieu pour demander grâce à Celui qui est le dispensateur de tout bien !

Lorsqu'il chante, notre peuple y met beaucoup d'enthousiasme ; il en met même un peu trop lorsqu'il répète ces strophes ou invocations apprises dans l'enfance. Mais ces chants, qui sont pourtant comme la participation du peuple au mystère de la messe, sont confiés le plus souvent à quelques chantres qui veulent faire les virtuoses. Cependant, il y a certaines églises de campagne où le curé zélé et industrieux a réussi à faire chanter par tout le peuple la messe des anges ; on voit par là ce que l'on pourrait obtenir de tous les fidèles.

Voici précisément l'idée que la nouvelle initiative veut réaliser en premier lieu : mettre aux mains des fidèles, de tous les fidèles, de tous ceux qui entrent à l'église le dimanche, un petit fascicule, le moins cher possible, contenant, en plus du texte de la sainte messe, une courte explication pour pouvoir suivre le rite sacré et comprendre ce qui se rapporte à la messe de ce jour de l'année.

Les difficultés du projet.

Tout cela est bientôt dit, mais dès qu'on en vient à l'exécution, on s'aperçoit que la chose n'est pas si facile.

Première difficulté : un texte facile, facile, facile, un texte qui puisse être lu de tous. Et le mot *tous*

(1) Sur le R. P. Mattheo Crawley Boeney, et l'œuvre de l' « Intronisation du Cœur de Jésus dans les familles », cf. *D. C.*, t. 9, col. 912-913. (Note de la *D. C.*)

(1) Les sous-titres se trouvent dans l'*O. R.*

veut dire : aller de l'ignorance du paysan qui déchiffre mal ce noir sur du blanc mais a quelque connaissance du catéchisme qui lui est restée fixée dans la tête à la suite des leçons reçues dans son enfance, jusqu'au professeur d'Université qui se joue continuellement du noir sur le blanc, mais qui en fait de religion en sait moins qu'un petit enfant. Là, il faut de l'aide.

L'Université catholique, dont les hommes et la pensée vivifient ces initiatives, a répandu sur le terrain de la philosophie et des sciences une idée fondamentale : la réalité est chose concrète ; une idée est vive lorsqu'elle est concrète ; exprimer efficacement une idée vive veut dire en dévoiler le côté concret. C'est pourquoi, si l'on veut qu'une idée pénètre dans les esprits, il faut la présenter d'une manière qui révèle immédiatement son souffle de vie. Quelques « savantasses », lorsqu'ils lisent les livres de Mgr Olgiati, lequel, mieux que personne, a réussi à traduire dans la vie pratique ces idées, critiquent et disent : Parlons sérieusement, laissons ces balivernes. Cela s'explique : ces gens-là parlent et écrivent sérieusement, c'est-à-dire d'une façon abstraite, ou en dehors de la réalité, et ceux qui lisent leurs écrits, s'ils ne sont pas capables de saisir par leurs propres moyens, à travers ces abstractions, la réalité, bâillent, s'ennuient, ne comprennent rien et arrêtent là leurs lectures. Vive, fraiche, réelle, concrète, telle doit être la façon de parler au peuple ; Notre-Seigneur nous en a donné un exemple divinement sublime, et c'est aussi ce qu'un autre, connu et aimé du peuple, a su faire : je veux dire saint François d'Assise.

La distribution du fascicule.

Seconde difficulté : faire parvenir le fascicule à quelqu'un qui se chargerait de le distribuer, de le faire connaître, de le faire accepter, de recueillir la petite monnaie et de l'envoyer au bureau central. Celui qui a la pratique de l'organisation sait tout ce que comporte ce petit travail. Quant à celui qui n'a pas idée de ce qu'est l'organisation, il suffit qu'il songe au nombre si grand des églises d'Italie, à la comptabilité qu'il faut tenir pour ne pas faire faillite dès le début, à la quantité de personnes indispensables pour réaliser cette diffusion.

Deux personnes habituées à ce miracle d'organisation assurent son parfait fonctionnement : Mlle Armida Barelli, et le comm. Piero Panighi. Quiconque a une seule fois jeté un rapide coup d'œil sur cette fournaise de travail à rythme accéléré qu'est le palais de la place Saint-Ambroise, et a remarqué le silence et l'ordre qui règnent partout dans les bureaux et vu ces jeunes filles et ces jeunes gens affairés auprès de fichiers, de registres, de machines de comptabilité, comprend comment on peut aboutir à de tels résultats. On a coutume de citer comme modèle d'organisation le Touring-Club italien, c'est juste ; mais l'organisation de la Place Saint-Ambroise (Università cattolica, Opera della Regalità, Gioventù Feminile cattolica) ne lui cède en rien. Qui pourrait compter les écrits qui chaque jour sont rédigés dans ces murs et répandus dans l'Italie entière pour y porter le nom de Notre-Seigneur ?

Troisième difficulté : « Mais cette œuvre est-elle aussi vraiment voulue de Dieu ? Et comment s'y prend-on pour obtenir l'aide de Dieu ? » Tous nos collaborateurs ont l'habitude de considérer chaque chose du point de vue surnaturel et par conséquent de faire comme si tout dépendait de leur sacrifice, mais en même temps d'attendre tout de la grâce divine seule.

C'est pourquoi il faut prier, c'est pourquoi nos collaborateurs, malgré leur travail quotidien, consacrent quelques heures à la prière et à l'adoration du Saint Sacrement. Tout est confié à Celui qui fait palpiter le cœur humain. Et puisqu'il s'agit de faire connaître combien il a aimé les hommes, nous sommes certains que s'il veut que cette nouvelle initiative porte des fruits, il la fera prospérer.

Sur l'exemple de l'Allemagne.

Je ne veux pas cependant me parer des plumes du paon et laisser croire qu'elle vient de moi ou de quelqu'un de mes collaborateurs, l'idée si simple de donner chaque semaine à la personne qui entre à l'église le livret contenant le texte de la sainte messe, suivi de son explication, et par ce moyen faire que personne n'assiste, tel un pieu, au divin sacrifice, mais y participe et soit amené à se servir des paroles mêmes de l'Eglise pour les répéter avec le prêtre célébrant et pour demander, avec les grâces dont il a besoin, le pardon de ses propres péchés et la bénédiction de Dieu.

Dans mes voyages d'études à l'extérieur, le dimanche, lorsque les laboratoires et les bibliothèques sont fermés, j'aime à me mêler le matin à la foule qui fréquente les grandes basiliques, soit pour prier un peu plus longtemps, soit pour étudier le peuple dans sa vie religieuse. Un dimanche, il y a deux ans de cela, je me suis trouvé dans une petite ville bavaroise. Les cloches carillonnent pour appeler les fidèles à la messe chantée dans la cathédrale. Tout le monde sait l'attitude admirable de ce peuple à l'église ; les femmes sont d'un côté, les hommes de l'autre ; mains jointes, une foule immense s'approche de la sainte Table, *infra missam ;* tout le peuple chante, l'église entière résonne.

A la porte, une petite fille ne cesse de répéter : « *Lebe mit Kirche ! Lebe mit Kirche ! Zehn Pfennig ! Bitte ! Danke schoen !* Vis avec l'Eglise ! Vis avec l'Eglise ! Dix pfennigs ! Je vous en prie, merci ! » J'achète cet opuscule, moi aussi, et comme c'est le moment pour le célébrant de sortir de la sacristie, je lis : voici le texte de la messe, l'explication du rite, de la période liturgique, etc. Mon voisin de droite, un ouvrier, fait de même ; ses gros doigts, usés à tenir le marteau, ont quelque mal à tourner les pages, mais je vois qu'il lit avec attention. A gauche, un monsieur, peut-être un magistrat, un professeur, lit également. Autour de moi presque tout le monde en fait autant. La petite publication m'a tellement intéressé qu'après la messe je vais chez le curé, lequel m'invite à déjeuner. A table, il me raconte que depuis qu'il vend le petit fascicule ses paroissiens sont plus attentifs à l'église, plus recueillis ; qu'il a chargé quelques jeunes filles de cette vente, qui lui rapporte un petit mais bien utile bénéfice pour son église aux mille besoins. C'est une bénédiction de Dieu.

La première étincelle.

J'en savais assez pour aller à la source, et quelques mois après je frappais à la porte du grand monastère augustinien de Klosterneuburg. Un bâtiment grandiose fut construit, suivant le projet ambitieux de l'empereur, sur une de ces collines aux pentes douces qui entourent Vienne avec leur couronne de bois et de pelouses. C'est là que s'élève une des plus puissantes fondations (*Stift*) d'Autriche. L'idée du *Lebe mit Kirche* est due au P. Pius Parsch, ce moine moderne, au sens le plus exquis, en même

temps que le plus chrétien du mot, très cultivé, fin, distingué et humble, un doux sourire aux lèvres et la parole accueillante.

Il a commencé, il y a dix ans, son apostolat par un calendrier liturgique et d'autres publications du même genre, qu'il dédia aux personnes cultivées. Mais après une période d'essai, il s'est donné tout entier à la publication populaire du *Lebe mit Kirche*. Aujourd'hui il n'y a pas d'église allemande à la porte de laquelle ne se vende le petit opuscule. Une bonne partie du couvent a été envahie par la typographie installée à cette fin, et par les bureaux ; d'autres Pères furent conquis à cet apostolat, et la grande entreprise est tout entière dirigée par les mains agiles et le doux sourire du P. Parsch. Ses mains sont en effet si fines, son visage si effilé, son sourire si spontané, que tout paraît facile et qu'il semble que tout ira de soi. Oui, tout va de soi, car Dieu guide la belle et sainte entreprise.

Pour donner une idée du côté pratique de l'œuvre, qu'il suffise de dire que dans les églises paroissiales on assiste aux funérailles, à la confirmation, au baptême, à la célébration du mariage, avec le petit livret ; qu'il suffise de penser que la diffusion a été telle qu'aujourd'hui, dans les grandes solennités, on fait aussi cadeau d'une belle image. Bien mieux, pour faire apprendre les phrases latines, on a joint au fascicule une petite grammaire latine, élémentaire, simple, laquelle, durant les longues soirées d'hiver, grâce à la patience allemande, fait faire des miracles, comme je l'ai constaté moi-même.

C'est du *Lebe mit Kirche* du P. Parsch qu'est née aussi notre initiative. Dans la maison de Dieu il n'est question ni d'égoïsmes ni de brevets. Je suis certain que le jour où je me rendrai à Klosterneuburg pour faire voir nos fascicules au P. Parsch, son sourire s'épanouira encore davantage. Il y a si peu d'égoïsmes dans la maison de Dieu qu'à Gênes une idée semblable à la nôtre était venue à un groupe de prêtres dépendant de Mgr Moglia et de Don Crovari. Nous y sommes allés, nous avons discuté, nous avons aussitôt songé à unir nos forces, et nous les avons, de fait, unies, en nous partageant la tâche, qui n'est ni simple ni facile. A Milan ensuite, grâce à l'aide protectrice de S. Em. le card. Schuster, nous préparerons une édition ambrosienne. Le directeur de l'Ambrosienne, Mgr Cesare Dotta, apportera à cette édition tout le tribut de sa culture liturgique.

Ce qu'on fera en Italie.

Comment sera le fascicule italien ? Vingt-quatre pages, couverture à deux couleurs et dessins liturgiques simples pour rappeler le souvenir du dimanche et sa signification liturgique. Seize pages seront consacrées à la Sainte Messe ; traduction limpide. Les autres pages seront consacrées à l'explication des mystères, et un petit appendice aux œuvres d'apostolat. Les fascicules de deux dimanches seront expédiés au mandataire paroissial. La jeunesse féminine prêtera son concours. Elle nous fournira les éléments nécessaires à la distribution et à la reprise des exemplaires. Les zélatrices, toujours prêtes à toute bonne initiative, ont été préparées par deux semaines liturgiques céciliennes, dans lesquelles, ensemble avec Mgr Olgiati et Mgr Dalla Libera, nous avons expliqué les grandes lignes dogmatiques, historiques et liturgiques de la Sainte Messe. Leur brûlant enthousiasme leur fera trouver des déléguées paroissiales. L'idée se multiplie. Bénie par le Pape, qui dans une mémorable audience voulut bien en louer paternellement l'initiative ; bénie par les évêques, encouragée par les curés, elle conquerra, l'année prochaine, des milliers et des milliers de cœurs. Il pourra aussi en résulter pour les curés une petite aide matérielle, car le livret, vendu 20 centimes au peuple, leur est laissé à un prix un peu inférieur.

A l'œuvre ! Nous devons amener notre peuple à l'église, de manière qu'il sache assister à la Sainte Messe et se souvienne que l'Agneau immaculé s'immole pour nous ; nous devons tous comprendre que rien n'est plus auguste que le saint sacrifice. Nous y arriverons, il y aura d'autres étapes, elles seront nombreuses. Commençons par nous occuper sérieusement de cette diffusion du texte de la messe, illustré et expliqué, et puis... en avant dans les voies du Seigneur, pour le faire toujours aimer et servir.

Fr. Agostino Gemelli, O. F. M.

II — La paroisse du Sacré-Cœur à Reims

De la *Revue du chant grégorien* (nov.-déc. 1931), sous la signature H. G. :

A l'extrémité de la ville, en arrière de la gare, le quartier de Clairmarais forme avec ses 8 000 âmes la paroisse du Sacré-Cœur, fondée en 1908. Sa population ouvrière est employée en majeure partie par les différentes usines qu'elle renferme : teinturerie, métallurgie, brasserie, produits chimiques, chemin de fer, importantes maisons d'alimentation. Ces habitants, à l'apparence un peu rude mais au fond excellente, n'avaient jusqu'ici comme église qu'une chapelle provisoire (ancien gymnase), contenant environ 400 places. Située à l'orée de la paroisse, elle s'était vu adjoindre en 1923, pour lui porter secours et à l'autre extrémité, la chapelle Sainte-Marguerite-Marie, ancienne baraque Adrian qui avait été utilisée pendant la guerre comme ambulance, au fort de la Pompelle. Le froid l'hiver, l'atmosphère de fournaise l'été, et le délabrement progressif de la salle réclamaient vraiment une solution plus acceptable.

Une chapelle bâtie par les fidèles.

Depuis longtemps déjà, S. Em. le cardinal Luçon désirait ardemment la construction d'une église dédiée au Sacré Cœur. Quelques jours avant sa mort, il engageait le clergé paroissial et tous les fidèles à se mettre à l'œuvre sans plus tarder. Mais le nerf de la guerre manquait, et l'on ne pouvait songer à entreprendre le gros œuvre de suite. Les travaux commencèrent donc par un bâtiment destiné aux œuvres d'hommes, mais qui servirait d'abord, privé de ses cloisons, de chapelle provisoire.

Et ce furent les hommes de Clairmarais qui se mirent à l'ouvrage, bravement et *bénévolement*, pour élever la construction. Après leur journée faite, terrassiers, zingueurs, etc., se retrouvaient au chantier paroissial, tandis que le transport des 11 000 tuiles était assuré — jusque sur le toit — par des enfants du patronage et qu'un vicaire se chargeait de l'installation électrique.

Les travaux étaient en cours lorsque mourut le cardinal. Il avait eu la satisfaction de voir son cher désir recevoir un commencement d'exécution, car une spacieuse et confortable chapelle provisoire, commencée le 5 mai 1930, était achevée, grâce au

dévouement de tous, le 26 octobre de la même année. Exemple magnifique de ce que peuvent la volonté, la générosité d'âme et l'esprit de foi. Cette chapelle, qui contient 600 places, est, dans sa simplicité, un petit chef-d'œuvre de goût et de correction liturgique. L'autel, à chacune des phases du cycle sacré, voit changer sa parure : Des courtines de différentes teintes l'encadrent tour à tour de leurs harmonieuses draperies, ouvrées d'applications symboliques. Sur la table du sacrifice ne brûlent que des cierges en vraie cire. Aux fêtes sont admis des vases de fleurs naturelles, et seulement sur les marches de l'autel. Dans le cadre austère et gracieux, les ministres sacrés n'évoluent que vêtus d'ornements aux formes souples.

La schola.
Participation des fidèles à la prière chantée.

Un des ornements liturgiques les plus précieux de la modeste église provisoire, c'est assurément la petite schola d'enfants, qui, sous l'impulsion entraînante de M. l'abbé Jeanjean, interprète avec un pieux entrain les belles mélodies grégoriennes aux offices paroissiaux. Ce sont des enfants de neuf à treize ans, fils d'ouvriers, élèves d'écoles primaires, pour la plupart laïques. Chaque soir, après la classe, ils s'en viennent apprendre à bien articuler, à prononcer et à accentuer correctement le latin liturgique, et ils arrivent à chanter les mélodies préférées de l'Eglise avec un charme, une justesse et une puissance d'expression étonnants.

Mais ils ne sont pas les seuls à « participer activement » à la belle réalisation de la prière chantée, selon le vœu de Pie X et l'esprit de l'Eglise. Une schola formée d'hommes et de jeunes filles chante, à la messe, l'*Introït*, l'*Alleluia* et la *Communion*, et chaque dimanche comprend — compte tenu des absences — une vingtaine de voix. Répétition pour elle le vendredi soir, malheureusement encore insuffisamment suivie : c'est là une imperfection à faire disparaître.

La masse des fidèles chante, elle aussi. Elle y a été amenée à la suite d'une série de causeries faites le dimanche après la grand'messe, et agrémentée de répétition des réponses *Amen*, etc. Pour l'ordinaire de la messe, les deux vicaires sont arrivés à obtenir le chant collectif en se plaçant aux deux bouts de la nef, où ils « battaient le mouvement ». Le « maître de chapelle », M. l'abbé Jeanjean, a pour principe de ne pas « lâcher » un ordinaire avant qu'il soit parfaitement assimilé.

D'ailleurs, chaque fois qu'un progrès est décidé pour le perfectionnement de la vie et de la discipline liturgiques, les fidèles en sont d'abord bien prévenus et bien instruits. M. le curé ne manque pas, de temps en temps, de toucher quelque point de liturgie à l'occasion de ses sermons.

Les Complies sont chantées par les enfants, qui alternent avec *tout* le monde. On commence à les savoir. Du reste, de temps en temps, avant le Salut qui suit, et pendant qu'on illumine l'autel — car à Complies on doit se contenter, pour cette prière du « soir », de deux cierges allumés, — M. l'abbé Jeanjean donne des indications pratiques ou fait même exécuter quelque partie chantée insuffisamment sue. Tout cela se passe « en famille », mais avec beaucoup de sérieux et de dignité. Jusqu'à présent, on ne chante les Vêpres qu'aux fêtes principales.

Dans la paroisse de Clairmarais, la jeunesse est nombreuse. De temps en temps, le jeudi, leçon de chant sacré aux enfants du patronage. Et bientôt, M. l'abbé Jeanjean compte arriver à faire chanter, le jeudi, la messe des enfants, par les 400 enfants qui la suivent, quitte à se contenter de psalmodier le propre du jour.

Au moment des premières Communions, instructions sur l'utilité d'un bon missel et sur l'art de s'en servir. Au nouvel an, distribution aux fidèles de petits calendriers religieux du diocèse — offerts par un libraire religieux de Reims — et instructions sur la manière de les utiliser pour suivre avec plus d'intérêt les offices paroissiaux et pour « s'y reconnaître ».

Il va sans dire que, grâce à l'intérêt des offices ainsi vécus, la messe dominicale et les Complies sont suivies par la majeure partie des paroissiens : admirable actualité, toujours rajeunie, du véritable culte catholique, que le *silence* de tant d'églises et l'*ignorance* des prières et des rites liturgiques dénaturent si tristement.

Pour la construction d'une église.

Mais pour toute cette moisson qui lève, et pour toutes ces espérances d'un avenir prochain, la chapelle provisoire est trop visiblement insuffisante. La construction d'une vraie église s'impose. Et alors, à l'occasion, et particulièrement pendant les vacances, le groupe des petits chanteurs du Sacré-Cœur, accompagné de leur cher « abbé », qui se fait alors chauffeur, s'en vont, par les chemins proches ou lointains, édifier et charmer, et... récolter quelques écus, qui, le soir, sont joyeusement évalués en grosses pierres, en chapiteaux, etc. Ainsi ont-ils parcouru les Ardennes franchi même la frontière. Cet été, la côte normande les a vus et entendus. La Lorraine et l'Alsace les attendent... Et l'on commence à connaître et à aimer cette pauvre paroisse qui veut vivre et qui mérite si bien d'être aidée. On commence aussi à venir de loin à la « Passion », donnée chaque année, au temps de Carême, dans la salle paroissiale, construite aussi en très grande partie par les paroissiens eux-mêmes, dont la charité appelle la charité, comme leur « belle » prière commune appelle les bénédictions divines.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Eglise et Paix, par le R. P. Yves de la Brière, S. J. — Un vol. 19 × 12 cm. de 281 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1932.

« On ne saurait être trop reconnaissant au P. de la Brière de la propagande qu'il a faite, depuis la guerre, dans les milieux catholiques français, en faveur de l'idée de l'organisation internationale, idée essentiellement chrétienne et cependant presque étrangère aujourd'hui à bien des catholiques de tous les pays. En cherchant à la faire revivre dans nos consciences françaises, le P. de la Brière a accompli un acte d'apostolat dont l'importance apparaîtra sans doute capitale dans quelques années. Aujourd'hui il reprend, en un volume, une série de cours ou d'articles qui forment une petite somme de la doctrine traditionnelle de l'Eglise en matière internationale et des applications pratiques de cette doctrine aux problèmes actuels. Inutile de faire remarquer la valeur que donne à cet ouvrage la science du juriste et du théologien : les incroyants eux-mêmes auront intérêt à lire ce livre, qui leur fera connaître les véritables doctrines de l'Eglise sur la paix. » (*Dossiers de l'Action Populaire*, 25. 3. 32.)

Actes du Saint-Siège.

La musique sacrée
Les droits d'auteurs et d'éditeurs

Instruction de la S. C. du Concile (25. 2. 32) (1)

Depuis quelque temps, sans tenir compte du caractère propre de la musique sacrée destinée à l'usage liturgique dans les églises, on a prétendu l'assujettir, comme n'importe quelle autre musique, à un certain pourcentage, à titre de droits d'auteurs et d'éditeurs.

Cette prétention, outre qu'elle amoindrit l'honneur qui est dû à la maison du Seigneur, a donné lieu à d'assez nombreuses controverses et même à des faits regrettables.

C'est pourquoi, afin d'écarter tout motif et tout prétexte de difficultés et de doutes à cet égard, la S. Congrégation du Concile a cru opportun de donner aux Excellentissimes Ordinaires diocésains les instructions suivantes :

1° Tant que seront réclamés les droits d'auteurs et d'éditeurs pour l'exécution de la musique sacrée dans les églises au cours des fonctions liturgiques, les Ordinaires veilleront à ce que dans ces mêmes églises soient exécutées exclusivement, en fait de compositions modernes de musique sacrée, celles pour lesquelles les auteurs et éditeurs ont déclaré, par écrit, que l'exécution n'en est pas soumise aux droits d'auteurs ou d'éditeurs.

Du reste, l'observation de cette règle ne saurait priver de musique sacrée les cérémonies religieuses. En effet :

a) En plus du chant grégorien et de la polyphonie classique, il y a d'anciennes compositions de musique sacrée nombreuses et renommées, qui, étant passées dans le domaine public, peuvent être librement exécutées dans les églises, pourvu qu'elles soient reconnues conformes aux prescriptions du « Motu proprio » de S. S. Pie X du 22 novembre 1903.

b) De nombreux excellents compositeurs modernes et des éditeurs ont déclaré que leurs compositions de musique sacrée sont d'exécution libre, c'est-à-dire sans droits d'auteurs ni d'éditeurs.

2° Enfin, quant au choix qu'il y a lieu de faire parmi ces compositions, les Ordinaires devront recourir à la Commission diocésaine de musique sacrée, instituée conformément au susdit « Motu proprio » du Pape Pie X, quitte à s'adresser, s'il y a lieu, à l'Institut pontifical de musique sacrée à Rome, pour lui demander les renseignements opportuns sur ces questions.

Rome, 25 février 1932.

G. card. SERAFINI, *préfet.*
G. BRUNO, *secrétaire,*

(1) Cette instruction a paru en italien dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 5. 3. 32, avec cette suscription : « Istruzioni circa l'esecuzione della musica sacra nelle chiese ». La traduction que nous reproduisons est empruntée à la *Revue ecclésiastique de Metz* (mai 1932). — On rapprochera de cette instruction de la S. C. du Concile la lettre, en date du 5 mars 1928, adressée par le cardinal Dubois aux curés du diocèse de Paris et relative à une démarche de la Société des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique, lettre qui interdisait provisoirement d'exécuter dans les cérémonies religieuses les compositions musicales sur lesquelles la Société susvisée entendait exercer un droit (cf. *D. C.*, t. 19, col. 1355-1360).

Lois nouvelles.

ARTISANAT

Chambres de métiers

Création et fonctionnement.

LOI DU 23 AVRIL 1932 (1)

ARTICLE UNIQUE. — Le deuxième paragraphe de l'article 19 de la loi du 26 juillet 1925 (2), portant création de chambres de métiers, est modifié comme suit :

« Le nombre de ces centimes additionnels est fixé à 10 au maximum. Lorsque l'application au principal des patentes du nombre des centimes votés par la chambre de métiers fera ressortir un chiffre inférieur à 1 fr. 50 la taxe est fixée à 1 fr. 50. Une taxe de 1 fr. 50 sera également due par les artisans maîtres qui sont exonérés de la contribution des patentes. Les chambres de métier ne peuvent délibérer au sujet de cette taxe que si le nombre des membres présents dépasse les trois quarts de celui des membres en exercice. Les membres maîtres artisans ont seuls voix délibérative. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 avril 1932.

PAUL DOUMER.

Par le président de la République :

Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères,
ANDRÉ TARDIEU.

Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,
PIERRE LAVAL.

Le ministre des Finances,
P-E. FLANDIN.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
MARIO ROUSTAN.

Le ministre du Commerce et des Postes, Télégraphes et Téléphones,
LOUIS ROLLIN.

(1) « Loi tendant à modifier le paragraphe 2 de l'article 19 de la loi du 26 juillet 1925, portant création de chambres de métiers. »
(2) Cf. *D. C.*, t. 14, col. 501-505.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Avancement du personnel

LOI DU 26 AVRIL 1932 (1)

I. — Dispositions générales.

ART. 1er. — Les règles fixées par les lois du 6 octobre 1919 et du 30 avril 1921 et, généralement, par tous décrets et règlements pour l'avancement du personnel relevant du ministère de l'Instruction publique, de l'Enseignement technique et des Services de l'instruction publique en Alsace et en Lorraine relevant de la présidence du Conseil, sont abrogées à partir du 31 décembre 1931 et remplacées par les dispositions suivantes, qui auront effet du 1er janvier 1932, pour le personnel enseignant, pour le personnel scientifique et pour le personnel administratif autre que le personnel de l'administration centrale, les dames dactylographes, les agents du cadre spécial et du cadre ordinaire des Facultés ou autres établissements d'enseignement et le personnel assimilé, les agents des lycées, les personnels ouvriers et assimilés, jardinier, de gardiennage et du service intérieur, et autres personnels analogues, lesquels conservent leurs règles actuelles d'avancement.

Pour l'application de la présente loi, il n'est apporté aucune modification à la répartition actuelle des fonctionnaires qu'elle concerne entre les diverses classes des différentes catégories.

ART. 2. — L'avancement par promotions de classe des fonctionnaires ci-dessus visés a lieu le 1er janvier de chaque année, partie au choix, partie à l'ancienneté.

Peuvent être promus au choix les fonctionnaires ayant au moins trois ans de services dans leur classe.

Le nombre des promotions au choix est égal à 30 pour 100 du nombre des promouvables, sauf les exceptions prévues ci-après.

Sont promus à l'ancienneté, à la classe supérieure, sauf les exceptions et les mesures transitoires prévues ci-après, les fonctionnaires qui n'auraient pas été promus au choix et qui ont accompli quatre ans de stage en 8e, 7e, 6e, et 5e classe ; cinq ans en 4e et 3e classe.

Les promotions de la 2e à la 1re classe ont lieu au choix, sauf la mesure transitoire prévue à l'article 4 et la disposition suivante : au 1er janvier qui précède la date où un fonctionnaire de la 2e classe n'aura plus que trois années de services obligatoires à accomplir avant de remplir les conditions réglementaires exigées pour être admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, ce fonctionnaire sera promu à la 1re classe, sauf application des mesures prévues à l'article 5.

Le nombre total des promotions de la 2e à la 1re classe est égal au nombre des fonctionnaires de la 2e classe ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans cette classe, augmenté de 30 pour 100 du nombre des fonctionnaires ayant au moins trois ans et moins de cinq ans d'ancienneté dans ladite classe.

ART. 3. — Dans le cas où il n'y a qu'un fonctionnaire remplissant les conditions d'ancienneté pour être promu au choix d'une classe à la classe supérieure, les promotions au choix peuvent être accordées sans limitation de pourcentage.

ART. 4. — Par mesure transitoire, les fonctionnaires qui, en application des règlements en vigueur le 31 décembre 1931, auraient été promus à l'ancienneté à la 1re classe le 1er janvier 1932, recevront leur promotion avec effet du 1er janvier 1932.

Les promotions à l'ancienneté accordées au 1er janvier 1932, par application des dispositions de la présente loi, ne donneront lieu à au un report d'ancienneté. Toutefois, par mesure transitoire, les fonctionnaires qui, en application des règlements en vigueur le 31 décembre 1931, auraient été promus à l'ancienneté à la classe supérieure avec report d'ancienneté, conservent le bénéfice de ce report.

ART. 5. — Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905, l'avancement à l'ancienneté peut toujours être retardé d'une année sur la proposition du recteur, après avis du conseil compétent, pour établir les propositions de promotions au choix. Cet avis doit être pris à la majorité des deux tiers des voix. L'ajournement motivé doit être notifié à l'intéressé. En ce qui concerne les grands établissements littéraires ou scientifiques, dépendant de la direction de l'enseignement supérieur, la proposition d'ajournement est présentée par le directeur ou par l'administrateur.

En ce qui concerne les instituteurs et institutrices, la proposition d'ajournement est présentée par l'inspecteur d'Académie.

II

Dispositions particulières à l'enseignement supérieur.

ART. 6. — Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux membres du personnel prévus par l'article 1er des organismes ou établissements d'enseignement supérieur ci-après :

Académies, Universités et Facultés, bibliothèques universitaires, École pratique des hautes études, Collège de France, École des langues orientales vivantes, École des chartes, Muséum d'histoire naturelle, Bureau des longitudes, Observatoires de Paris et des Universités, instituts de physique du globe.

ART. 7. — Par mesure transitoire, au 1er janvier 1932, le nombre des professeurs titulaires des Facultés promus de la 2e classe à la 1re classe sera égal au nombre des professeurs de 2e classe ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans cette classe.

ART. 8. — Les professeurs soumis à la patente pour l'exercice d'une profession ne pourront être promus qu'à titre honorifique à la 2e et à la 1re classe des professeurs titulaires d'une chaire, dans les Facultés des départements, et à la 1re classe des professeurs titulaires d'une chaire dans les Facultés de Paris.

III

Dispositions particulières à l'enseignement secondaire.

ART. 9. — La proportion des fonctionnaires promus au choix est fixée à 50 pour 100 des promouvables pour les proviseurs, les censeurs, les économes des lycées de garçons, les principaux des collèges, les directrices de lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles, les économes des lycées de jeunes filles.

ART. 10. — Les promotions d'échelon d'indemnité de direction des proviseurs, directrices et principaux sont accordées exclusivement au choix dans la limite d'un crédit global égal à celui qui serait nécessaire pour attribuer, à chacun des administrateurs intéressés, l'indemnité moyenne afférente à la catégorie à laquelle il appartient.

ART. 11. — Le stage minimum en 2e classe est réduit de deux ans pour les fonctionnaires de l'enseignement secondaire ci-dessous désignés appartenant au cadre de Seine et Seine-Oise et âgés de cinquante-trois ans.

Proviseurs et directrices qui appartenaient, lors de leur nomination de proviseur ou de directrice dans un lycée de Seine ou de Seine-et-Oise, au cadre de professeurs des départements ; proviseurs appartenant, lors de leur nomination de proviseur dans un lycée de Paris, au cadre des censeurs de Paris ; censeurs et économes.

IV

Dispositions particulières à l'enseignement primaire.

ART. 12. — Les inspecteurs d'Académie sont soumis, pour l'avancement, aux mêmes règles que les fonctionnaires agrégés du personnel administratif de l'enseignement secondaire.

La proportion des inspecteurs et des inspectrices de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales des écoles maternelles, qui peuvent être promus au choix à la classe supérieure, est de 50 pour 100 des promouvables.

(1) « Loi sur l'avancement du personnel de l'instruction publique. »

La proportion des directeurs et des directrices des écoles normales et des écoles primaires supérieures qui peuvent être promus au choix à la classe supérieure, est de 50 pour 100 des promouvables.

ART. 13. — Tout directeur ou directrice d'école normale ou d'école primaire supérieure débutant est rangé dans l'échelon inférieur des indemnités de direction.

Les directeurs et directrices d'écoles normales primaires, les directeurs et directrices d'écoles primaires supérieures, peuvent recevoir l'indemnité afférente aux échelons supérieurs, au choix, après un stage minimum de deux ans dans le 4e échelon, de trois ans dans le 3e et dans le 2e. La proportion de ces promotions est de 50 pour 100 des promouvables.

Les directeurs et directrices d'écoles normales ayant accompli trois ans dans le 4e échelon, quatre ans dans le 3e et cinq ans dans le 2e échelon, reçoivent l'indemnité de direction afférente à l'échelon supérieur.

Pour les directeurs et directrices d'écoles primaires supérieures, le total des indemnités de direction ne peut excéder la somme obtenue en multipliant le montant de l'indemnité moyenne par le nombre des emplois.

ART. 14. — Les professeurs chargés de l'économat dans les écoles normales de moins de 60 élèves, les professeurs chargés de la direction d'une école annexe, sont promus à l'échelon supérieur de l'indemnité d'économat ou de direction après quatre ans de stage au 3e échelon, et cinq ans au 2e.

Peuvent être promus au choix ceux qui ont accompli trois ans dans le 3e et le 2e échelon.

ART. 15. — Les maîtres et maîtresses auxiliaires, les maîtres ouvriers et maîtresses ouvrières des écoles normales et des écoles primaires supérieures, qui perçoivent une indemnité annuelle pour chaque heure hebdomadaire de service, peuvent être promus à l'ancienneté après cinq ans, et au choix après trois ans de stage au taux inférieur.

V

Dispositions particulières à l'enseignement technique.

ART. 16. — Une réduction d'un an sur la durée obligatoire du stage est attribuée aux fonctionnaires de l'enseignement technique qui sont en 5e classe et âgés de quarante-cinq ans, en 4e classe et âgés de quarante-sept ans, en 3e classe et âgés de cinquante ans, en 2e classe et âgés de cinquante-trois ans.

ART. 17. — Pour les indemnités de direction, les promotions d'échelon sont accordées aux directeurs et directrices des écoles pratiques de commerce et d'industrie, dans les mêmes conditions qu'aux directeurs et aux directrices des écoles primaires supérieures.

Dans les autres écoles de l'enseignement technique, l'avancement d'échelon des directeurs et directrices a lieu au choix, au bout de trois ans au moins, et à l'ancienneté, après cinq ans au moins.

Toutefois, le montant total des indemnités de direction ne pourra excéder la somme obtenue en multipliant le montant de l'indemnité moyenne par le nombre des emplois. Cette dernière réserve ne sera pas applicable à l'Ecole nationale d'arts et métiers de Paris.

ART. 18. — L'avancement des fonctionnaires du Conservatoire national des arts et métiers continue à être réglé par les décrets du 13 décembre 1920.

VI. Dispositions particulières à l'enseignement primaire élémentaire.

ART. 19. — Les directeurs, directrices, instituteurs et institutrices qui reçoivent les suppléments de traitement prévus aux articles 3 et 4 du décret du 28 mai 1930, pour les cours complémentaires et pour les écoles ou classes de perfectionnement, sont promus à l'échelon supérieur après trois ans de stage dans chaque échelon.

VII. — Dispositions spéciales et moyens de service.

ART. 20. — Les dispositions réglant les conditions dans lesquelles auront lieu les changements de catégorie et le passage d'un fonctionnaire d'un ordre d'enseignement dans un autre ordre d'enseignement, ou d'une fonction publique dans les services de l'instruction publique ou de l'enseignement technique, seront fixées par décrets contresignés par les ministres de l'Instruction publique, des Finances et du Budget.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 26 avril 1932.

PAUL DOUMER.

Par le président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
MARIO ROUSTAN.

Le ministre des Finances,
P.-E. FLANDIN.

Jurisprudence

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1° Ville de Paris. Ecoles primaires supérieures. Communes suburbaines. Enfants. Admission. Proportion. Arrêté préfectoral. Enseignement supérieur. Caractère facultatif : parents et communes. Domicile. Libre réglementation. — 2° Elève. Admission. Changement de commune. Prix de pension. Enseignement primaire. Gratuité absolue. — 3° Commune. Ecole de hameau. Ouverture d'office. Conditions non remplies. Illégalité. Ecole élémentaire ordinaire. Conseil départemental. Ouverture. Décision non attaquée. Exécution.

L'enseignement primaire supérieur présente un caractère facultatif tant pour les communes que pour les parents ; dès lors, le principe du libre choix de l'école, limité à l'enseignement primaire obligatoire, ne peut être étendu à l'enseignement primaire supérieur.

En conséquence, est légal l'arrêté du préfet de la Seine qui, tout en autorisant l'admission, dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris des élèves domiciliés dans les communes suburbaines, décide que le contingent à allouer auxdits élèves serait fixé au cinquième des places disponibles (première espèce).

L'art. 1er de la loi du 16 juin 1881, en établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire public, a visé toutes les écoles énumérées à l'art. 1er de la loi du 30 octobre 1886, et notamment les écoles primaires supérieures ; par suite ni le régime financier des écoles ni le lieu du domicile des familles n'ont d'influence sur la gratuité de cet enseignement.

Est donc illégale la décision par laquelle un maire fixe un prix de rétribution scolaire applicable à un enfant sous prétexte qu'il serait domicilié dans une commune ne participant pas aux dépenses de l'établissement d'enseignement (deuxième espèce).

Le ministre de l'Instruction publique ne peut sans excès de pouvoir ordonner l'ouverture d'une école de hameau dans un lieu distant de moins de 3 kilomètres du chef-lieu de la commune ;

Par contre, si la création d'une école élémentaire ordinaire au même lieu a été ordonnée par le Conseil départemental sans que sa décision ait été attaquée, le préfet est fondé à assurer l'exécution de cette décision par l'inscription d'office au budget de la commune des crédits nécessaires au fonctionnement de la nouvelle école (troisième espèce).

I

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 20 novembre 1931.)

Présidence de M. J. Romieu.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux (section du contentieux),

Sur le rapport du 3e comité d'instruction de la section du contentieux ;

Vu les requêtes (1) présentées par le sieur Jacquard, demeurant, 69, rue Carnot, à Suresnes (Seine), lesdites requêtes enregistrées le 10 octobre 1928 et le 10 décembre 1928, au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir : 1° un arrêté en date du 10 juin 1927, du préfet de la Seine dans la disposition limitant au cinquième des places disponibles le nombre des enfants domiciliés dans les communes suburbaines qui peuvent être admis dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris ; 2° une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le préfet de la Seine sur une demande du requérant tendant à l'annulation d'une délibération des 13 et 14 avril 1927 du conseil municipal de Paris relative à l'objet susmentionné ;

Ce faire, attendu que les conditions de l'accès aux écoles primaires supérieures sont prévues par les articles 38 et 40 du décret du 18 janvier 1887 ; que ni ce texte ni la loi du 30 octobre 1886 n'autorisent une distinction quelconque dans les règles d'admission des enfants suivant le domicile de leurs parents ; que le principe d'égalité résulte au contraire de l'article 7 de la loi du 28 mars 1882 et des termes de la circulaire ministérielle du 8 février 1888 ; qu'au reste le caractère exclusivement pédagogique des conditions posées par le décret précité du 18 janvier 1887 pour le recrutement des élèves des écoles primaires supérieures est tellement évident que l'examen qui figure au nombre de ces conditions est qualifié de « concours » et organisé comme tel par l'arrêté attaqué du préfet de la Seine ; que de ce qui précède il résulte que ledit préfet n'a pu, sans excès de pouvoir, réduire à un cinquième des places le contingent réservé aux élèves des communes suburbaines, en conséquence de quoi la jeune Suzanne Jacquard, fille du requérant, s'est vue évincée, malgré des notes supérieures, au profit de concurrents parisiens à l'issue du concours organisé pour le recrutement de la 3e année de l'Ecole primaire supérieure Octave-Gérard ; que par ailleurs le requérant avait demandé au préfet de la Seine d'annuler une délibération du conseil municipal de Paris dont l'objet et les termes sont les mêmes que ceux de son arrêté attaqué du 10 juin 1927 ; qu'il s'est borné à faire connaître qu'il ne pouvait rapporter ledit arrêté et n'a jamais répondu à la demande d'annulation de la délibération précitée du conseil municipal ;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu le récépissé postal duquel il résulte que la réclamation du sieur Jacquard est parvenue le 5 juillet 1928 à la préfecture de la Seine ;

Vu les notes en date du 30 octobre 1928 et du 29 janvier 1929, desquelles il résulte que les requêtes susvisées ont été communiquées à la ville de Paris, qui n'a pas présenté d'observations régulières en défense ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée des recours, lesdites observations entregistrées comme ci-dessus, les 6 et 30 juillet 1929 et tendant au rejet des requêtes par les motifs : que l'article 1er de l'arrêté attaqué a implicitement abrogé une disposition d'un arrêté antérieur du 26 juillet 1909 qui réduisait au dixième, et non seulement au cinquième, le nombre des places auxquelles pouvaient prétendre les élèves étrangers à Paris, que le sieur Jacquard s'expose donc, au cas où il obtiendrait l'annulation demandée, à voir revivre ladite disposition ; que, dans ces conditions, il n'a aucun intérêt à cette annulation, et que sa première requête n'est pas recevable ; que, par ailleurs, cette requête n'était recevable que si le sieur Jacquard pouvait contester la régularité de la délibération du conseil municipal dont l'arrêté du 10 juin 1927 constitue l'approbation tacite ; que, faute pour lui d'en avoir demandé l'annulation au préfet dans le délai légal, il n'est plus recevable à la déférer au Conseil d'Etat ; subsidiairement, au fond, que l'article 7 de la loi du 28 mars 1882, applicable lorsqu'il s'agit d'assurer à l'enfant l'enseignement primaire obligatoire, cesse de l'être pour l'enseignement primaire supérieur, qui est purement facultatif ; que la question de savoir s'il y a lieu d'établir des distinctions selon le domicile des parents pour l'inscription dans les écoles primaires supérieures est toute différente des considérations d'ordre pédagogique qui font l'objet du décret du 18 janvier 1887 ; que son silence à cet égard n'est donc nullement concluant ; qu'en résumé il appartient à toute commune qui crée une école primaire supérieure d'y limiter l'admission des enfants étrangers à la commune ; que cette faculté est d'autant plus légitime en ce qui concerne la ville de Paris qu'elle supporte des charges financières considérables pour l'enseignement primaire supérieur, et que l'importance de ses communes suburbaines y justifirait la création d'écoles de cet ordre ;

Vu les observations en réplique présentées pour le sieur Jacquard, enregistrées comme ci-dessus, le 17 novembre 1930, et tendant aux mêmes fins que ses requêtes, par les mêmes motifs et aussi par les motifs que le Conseil d'Etat, en annulant l'arrêté attaqué, annulera par voie de conséquence l'arrêté antérieur du 26 juillet 1909, dont le requérant ne peut actuellement contester la validité, puisque de l'aveu même du préfet de la Seine il est tacitement abrogé par celui du 10 juin 1927 ; qu'ainsi le moyen d'irrecevabilité tiré du défaut d'intérêt du sieur Jacquard n'est pas valable ; que le requérant n'a pas déféré directement au Conseil d'Etat la délibération du Conseil municipal, mais s'est adressé à l'autorité préfectorale ; que ladite délibération était frappée d'une nullité absolue par application de l'article 63 de la loi du 5 avril 1884, et qu'une telle nullité peut être invoquée à toute époque ; que, d'autre part, il est admis en doctrine et en jurisprudence qu'un recours non formé dans les délais contre un acte général qui est devenu inattaquable reste ouvert à l'occasion de l'application qui est faite de ce texte général à un cas particulier ; au fond, qu'il résulte de l'ensemble de la législation en la matière, et de ses travaux préparatoires, que la liberté dans le choix de l'école est le corollaire de la gratuité de l'enseignement qui y est donné ; que, dès lors, l'enseignement primaire supérieur étant gratuit et les écoles de Paris étant des écoles publiques, le refus d'admettre des élèves originaires de la banlieue constituerait une violation des principes essentiels de l'enseignement ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 28 mars 1882, 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889 ;

Vu les décrets des 18 janvier 1887 et 7 avril 1887 ;

Vu la loi du 17 juillet 1900 ;

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Ouï M. Giscard d'Estaing, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Hensent, avocat du sieur Jacquard, en ses observations ;

Ouï M. Detton, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que les requêtes susvisées sont dirigées l'une contre un arrêté en date du 10 juin 1927 du préfet de la Seine limitant au cinquième des places disponibles le nombre des enfants domiciliés dans les communes suburbaines qui peuvent être admis dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris ; l'autre, contre une décision implicite de rejet dudit préfet d'une demande tendant à l'annulation d'une délibération du conseil municipal de Paris des 13-14 avril 1927 relative au même objet ; qu'elles sont fondées sur les mêmes moyens et présentent à juger la même question ; qu'il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule décision ;

Sans qu'il y ait lieu de se prononcer sur les fins de non-recevoir opposées par le ministre de l'Intérieur :

Considérant qu'il résulte de l'ensemble des textes relatifs à l'organisation de l'enseignement primaire supérieur, et notamment des lois des 28 mars 1882, 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889, que ledit enseignement présente un caractère facultatif tant pour les communes que pour les parents; que ces textes n'établissent, d'autre

(1) Nos [illegible]

part, à l'égard des communes qui décident la création d'une école primaire supérieure, aucune obligation d'y recevoir des enfants dont les parents ne sont pas domiciliés sur son territoire, et que l'article 7 de la loi du 28 mars 1882, relatif au libre choix de l'école, qui ne concerne que l'enseignement primaire obligatoire, ne saurait, en l'absence d'une disposition expresse, être étendu à l'enseignement primaire supérieur ;

Considérant enfin que les articles 38 et 40 du décret du 18 janvier 1887, modifié par les décrets des 21 janvier 1893 et 28 janvier 1897, se bornent à préciser les conditions de capacité auxquelles est subordonnée l'admission aux cours d'enseignement primaire supérieur, et que cette disposition d'ordre exclusivement pédagogique ne saurait trancher implicitement la question du lien à établir entre l'accès des élèves aux écoles primaires supérieures d'une commune déterminée et le domicile de leurs parents ;

Considérant que de ce qui précède il résulte que le conseil municipal de Paris et le préfet de la Seine ont pu légalement décider, tout en autorisant l'admission dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris des élèves domiciliés dans les communes suburbaines, que le contingent à allouer auxdits élèves serait fixé au cinquième des places disponibles.

Décide :

Les deux requêtes susvisées du sieur Jacquard sont rejetées.

II

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 7 janvier 1932.)

Présidence de M. J. Romieu.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux (section du contentieux, 2e sous-section),

Sur le rapport du 3e comité d'instruction de la section du contentieux ;

Vu la requête (1), présentée par le sieur Delbos, demeurant à Bordeaux, ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, le 20 avril 1931, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler une décision du maire de Talence (Gironde), en date du 5 février 1931, refusant de l'exonérer d'une redevance pour fréquentation par sa fille de l'école primaire supérieure intercommunale de Bègles-Talence ;

Ce faire, attendu que la fille du requérant est élève de l'école primaire supérieure de Bègles-Talence depuis le 1er octobre 1928 ; que le requérant n'a eu à payer de ce chef aucune redevance tant qu'il habitait la commune de Talence ; qu'une redevance de 200 francs par an lui est réclamée depuis qu'il habite la ville de Bordeaux ; que, cependant, en vertu des dispositions de la loi du 16 juin 1881, les municipalités ne peuvent imposer le payement d'une redevance communale à titre de rétribution scolaire pour les écoles primaires supérieures quel que soit le lieu de domicile des élèves ; qu'au surplus la somme de 200 francs précitée ne correspond point à des avances qui auraient été faites pour fournitures scolaires ;

Vu la décision attaquée ;

Vu les observations présentées pour la commune de Talence, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 20 juillet 1931, et tendant au rejet de la requête, par les motifs qu'aucune décision définitive n'a jusqu'ici été prise à l'égard du sieur Delbos, dont le nom ne figure pas sur le rôle soumis à l'approbation préfectorale ; que, d'autre part, les communes de Bègles et de Talence qui ont pris seules à leur charge les frais de construction et d'entretien de l'Ecole primaire supérieure en cause, ne sauraient admettre l'entrée de nombreux élèves forains dans cette école, sans que les communes où ces derniers habitent ou à défaut leurs familles, ne participent aux charges de fonctionnement de l'école ; que les délibérations des conseils municipaux de Bègles et de Talence prises à cet effet ont d'ailleurs été approuvées par le préfet de la Gironde ; que ce système a au surplus donné d'excellents résultats et a permis d'admettre à l'école supérieure en cause un très grand nombre d'enfants venant des communes voisines ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Instruction publique, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 18 septembre 1931 et par lesquelles le ministre s'en rapporte à la sagesse du Conseil d'Etat ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 10 novembre 1931, et par lesquelles le ministre s'en rapporte à la sagesse du Conseil d'Etat ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi des 7-14 octobre 1790 et la loi du 24 mai 1872 ; les lois des 28 juin 1833 et 16 juin 1881, 30 octobre 1886, 19 juillet 1889, les décrets des 18 janvier 1887, 21 janvier 1893 et 28 janvier 1897 ;

Ouï M. Moreau-Néret, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï M. Detton, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant qu'en édictant dans son article 1er qu'aucune rétribution scolaire ne sera plus perçue dans les écoles primaires publiques, la loi du 16 juin 1881 a établi la gratuité absolue de l'enseignement primaire public ; que cette disposition est générale ; qu'elle vise toutes les écoles primaires énumérées à l'article 1er de la loi du 30 octobre 1886 et concerne notamment les écoles primaires supérieures ; que, par suite, ni le régime financier des écoles ni le lieu du domicile des familles n'ont d'influence sur la gratuité de l'enseignement primaire public ; qu'ainsi la circonstance que les parents dont les enfants fréquentent un établissement d'enseignement primaire supérieur n'habitent pas la commune qui participe obligatoirement ou facultativement aux dépenses de cet établissement, n'autorise pas une dérogation au principe de la gratuité posé par la loi susvisée ; qu'il résulte de ce qui précède que la décision par laquelle le maire de Talence a avisé le sieur Delbos d'avoir à payer une rétribution scolaire du fait que, bien qu'il habite Bordeaux, sa fille suit les cours de l'école primaire supérieure de Talence, a été prise en violation de la loi ; que le requérant est par suite fondé à en demander l'annulation.

Décide :

Article 1er. — La décision du maire de Talence en date du 5 février 1931 est annulée.

Art. 2. — Les frais de timbre exposés par le sieur Delbos lui seront remboursés par la commune de Talence.

III

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 5 février 1932.)

Présidence de M. J. Romieu.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux (section du contentieux, 1re sous-section),

Sur le rapport du 2e comité d'instruction de la section du contentieux ;

Vu les trois recours (1) et le mémoire ampliatif présentés pour la commune d'Hostun (Drôme), représentée par son maire en exercice, lesdits recours enregistrés au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat les 25 août 1928, 16 février 1929, 24 janvier et 2 avril 1931, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, une décision du ministre de l'Instruction publique en date du 23 juin 1928 autorisant, à partir du 1er octobre 1928, la réouverture de l'école du hameau de Saint-Martin ; un arrêté du préfet de la Drôme en date du 1er décembre 1930, portant inscription d'office au budget de la commune d'Hostun pour 1930 d'un crédit de 900 francs en vue de faire face au payement des frais de location et de chauffage de l'école mixte de Saint-Martin pendant la période du 15 avril au 31 décembre 1930 et mettant en demeure le Conseil municipal de ladite commune de

(1) N° 22 601.

(1) Nos 6 318, 21 444 et 22 378

voter dans un délai d'un mois un crédit de 1 300 francs en vue d'assurer le payement des dépenses du fonctionnement de ladite école au cours de l'année 1931 ; un arrêté du préfet de la Drôme, en date du 4 février 1931, annulant la délibération du 25 janvier 1931 par laquelle le conseil municipal d'Hostun refuse de voter toute participation aux dépenses de ladite école, inscrivant d'office au budget de 1931 un crédit de 1 300 francs, et mettant le maire d'Hostun en demeure de mandater au profit du sieur Belle Marie, propriétaire, la somme de 750 francs qui lui est due pour location de l'immeuble servant à l'école de Saint-Martin pendant la période du 1er avril au 31 décembre 1930 ;

Ce faire, attendu que les communes ne sont tenues de participer aux dépenses des écoles de hameau que si lesdites écoles remplissent les deux conditions imposées par l'article 8 de la loi du 30 mars 1883, c'est-à-dire lorsque le hameau est situé au moins à 3 kilomètres du chef-lieu de la commune et lorsque l'école peut recevoir au moins vingt enfants ; qu'en fait ces deux conditions ne se trouvent pas remplies ; que c'est, dès lors, illégalement qu'une école de hameau a été rétablie à Saint-Martin ;

Vu les décisions attaquées ;

Vu, en réponse à la communication qui lui a été donnée des présents recours, les observations présentées par le ministre de l'Instruction publique, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, les 28 janvier et 18 juin 1931, et tendant au rejet des recours par les motifs que toutes les formalités légales ont été observées ; que, d'autre part, l'Administration s'est appuyée, pour prendre les décisions attaquées, sur l'article 1er de la loi du 30 octobre 1886, qui spécifie que le Conseil départemental de l'Instruction publique détermine le siège des écoles primaires ; qu'il lui appartenait de décider la création d'une école à Saint-Martin ;

Vu, en réponse à la communication qui lui a été donnée des présents recours, les observations présentées par le ministre de l'Intérieur, enregistrées les 19 mars et 18 mai 1931, et tendant au rejet des pourvois ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 4 juin 1931, les observations en réplique présentées pour la commune d'Hostun et tendant aux mêmes fins que les requêtes par les motifs que l'école litigieuse et bien une école de hameau ; que les dispositions législatives applicables étaient bien l'article 8 de la loi du 30 mars 1883 ; que l'Administration a méconnu les dispositions légales ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 30 mars 1883 et 30 octobre 1886 ;

Vu le décret du 7 avril 1887 ;

Vu le lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Ouï M. Delobel, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Durnerin, avocat de la commune d'Hostun, en ses observations ;

Ouï M. Roussellier, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Sur la légalité de la décision ministérielle du 23 juin 1928 :

Considérant que, d'après les dispositions de l'article 8 de la loi du 30 mars 1883, les communes ne sont tenues de pourvoir à l'établissement de maisons d'école en dehors du chef-lieu que dans les hameaux ou centres de population remplissant la double condition d'être éloignés dudit chef-lieu ou distants les uns des autres de 3 kilomètres et de réunir un effectif d'au moins 20 enfants d'âge scolaire ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que le hameau de Saint-Martin est éloigné de moins de 3 kilomètres du chef-lieu de la commune ; que, dès lors, en admettant même que la population d'âge scolaire dudit hameau atteigne 20 enfants, le ministre n'a pu, sans excès de pouvoir, y ordonner l'ouverture d'une école par application de la loi du 30 mars 1883 ;

Sur la légalité des arrêtés préfectoraux des 1er décembre 1930 et 4 février 1931 :

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, par une délibération en date du 12 décembre 1929 régulièrement approuvée par un arrêté du ministre de l'Instruction publique du 15 avril 1930, le Conseil départemental de la Drôme a décidé la création d'une école mixte à Saint-Martin, non à titre d'école de hameau par application de l'article 8 de la loi du 30 mars 1883, mais comme école élémentaire ordinaire, en vertu du droit, conféré audit Conseil par l'article 13 de la loi du 30 octobre 1886, de déterminer le nombre, la nature et le siège des écoles de chaque commune ; qu'il appartenait, par suite, au préfet de la Drôme, en vue d'assurer l'exécution de ladite délibération, qui n'a fait l'objet d'aucun recours, de procéder à l'inscription d'office au budget de la commune des crédits nécessaires à partir du 15 avril 1930 ; que, dès lors, la commune n'est pas fondée à demander l'annulation desdits arrêtés ;

Décide :

Article 1er. — La décision ministérielle du 13 juin 1928 est annulée.

Art. 2. — La commune d'Hostun ne supportera aucun droit d'enregistrement sur la requête n° 6 318.

Art. 3. — Les conclusions des requêtes nos 21 444 et 22 378 sont rejetées.

Réponses ministérielles.

Enseignement

Lycées. Classes primaires payantes. Nombre. Nombre d'élèves. Taux de la rétribution. Sommes rapportées aux budgets de l'Etat et des communes.

Du *J. O.*, 3. 1. 32, Déb. parl., Chambre, p. 134 :

14014. — M. Aimé Berthod *demande à* M. le ministre de l'Instruction publique : 1° *combien de lycées et de collèges ont des classes primaires payantes ; 2° combien d'élèves fréquentent ces classes, quel est le taux de la rétribution et quelle somme elle rapporte au budget :* a) *de l'Etat ;* b) *des communes.* (Question du 12 novembre 1931.)

Réponse. — 1° Etablissements ayant des classes primaires payantes : lycées de garçons, 104 ; lycées de jeunes filles, 62 ; collèges de garçons, 106 ; collèges de jeunes filles, 72 ; 2° *a*) nombre d'élèves fréquentant ces classes : lycées de garçons, 21 920 ; lycées de jeunes filles, 12 689 ; collèges de garçons, 6 590 ; collèges de jeunes filles, 5 515 ; *b*) taux moyens de rétribution : lycées de garçons, 262 fr. 58 ; lycées de jeunes filles, 268 fr. 88 ; collèges de garçons, 144 fr. 25 ; collèges de jeunes filles, 158 francs ; *c*) sommes rapportées aux budgets : 1° de l'Etat, 12 969 417 fr. 70 ; 2° des communes, 232 341 fr. 90.

Enfants arriérés

Listes des écoles spécialement affectées à leur éducation.

Du *J. O.*, 25. 12. 31, Déb. parl., Chambre, p. 4896 :

14392. — M. Monnet *demande à* M. le ministre de l'Instruction publique *quelles sont actuellement les écoles où l'on s'occupe spécialement en France de l'enseignement des enfants arriérés.* (Question du 4 décembre 1931.)

Réponse. — Ces établissements sont les suivants : Alger, école de garçons rue Franklin ; Côtes-du-Nord, Chréhen près Plancoët (internat de garçons et filles) ; Gironde, Bordeaux : école Saint-Bruno (externat) ; Haute-Garonne, Toulouse : école Lakanal ; Bouches-du-Rhône, Marseille : une classe annexée à l'école, 30, rue Nau ; Hérault, Montpellier : deux classes annexées à l'école Voltaire et à l'école Jules-Ferry ; Indre-et-Loire, Tours : école Mirabeau (externat) ; Loiret, Fleury-les-Aubrais (internat garçons et filles) ; Puy-de-Dôme, institut départemental des sourds-muets : les Gravouses ; Rhône, Villeurbanne (internat garçons et filles) ; Sarthe, Le Mans : une classe de garçons, une classe de filles ; Seine, Asnières : section de perfectionnement annexée à l'institut départemental de sourds-muets ; Paris : sept classes annexées à différentes écoles ; Levallois : deux classes ; Seine-Inférieure, Yvetot : établissement départemental (internat garçons et filles) ; Seine-et-Oise, Gargan-Livry : institut médico-pédagogique Marie-Thérèse ; Vienne, Poitiers : école autonome de garçons ; Bas-Rhin, Strasbourg : huit écoles ; Haut-Rhin, Colmar : une école ; Mulhouse : une école ; Moselle, Metz : une école.

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 1er mai 1932.

FRANCE. — Elections législatives ; résultats acquis, 252 ; ballottages, 359.

— *Bordeaux :* Mort de Henri Lorin, né à Bayonne le 2. 7. 66, prof. de géographie à la Faculté des lettres de Bordeaux, député de Bordeaux, 1919-24 et depuis 1928, de l'Action démocratique et sociale.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Congrès économique internat. (1-4 mai) qui se propose de rechercher les moyens de ranimer les relations commerciales entre les peuples et de lutter contre les tendances à l'autarchie qui se manifestent dans certains pays ; vote d'une résolution affirmant que le système de la division internat. du travail et le commerce libre entre nations constitue le seul système économique capable de maintenir et de développer les forces productives et de satisfaire aux besoins croissants de la consommation ; décide la constitution d'un comité permanent composé d'économistes de tous les pays qui poursuivra l'action engagée contre le protectionnisme.

DANTZIG. — M. Greenwall, envoyé spécial du *Daily Express* et du *Daily Herald*, téléphone à ces journaux que le comte Manfredi Gravina, haut-commissaire de la S. D. N. à Dantzig, lui aurait déclaré que la Pologne tenterait d'occuper Dantzig le 1er mai ; démenti du comte Gravina.

ESPAGNE. — Manifestations communistes, bagarres et arrestations à Madrid, Malaga, Cordoue, Orense, Badajoz, Valence, Séville.

GRANDE-BRETAGNE. — *Cambridge :* Les Drs J. D. Cockroft et E. T. S. Walton réussissent à désintégrer un atome d'hydrogène et à le transformer en un atome d'hélium.

— *Hammersmith :* Mort de Joseph Frederick Green, membre directeur du Comité central unioniste, né à Londres le 5. 7. 55 ; ét. à Islington, à St. Mary Hall, Oxford, et à King's College, Londres ; ordonné, 1880 ; pasteur de St. Mary's, Tothill Fields, Wesminster, 1880-86, abandonne la cléricature, 1886 ; secrétaire de l'Association internationale pour l'arbitrage et pour la paix, 1886-1917, secrét. du 2e Congrès internat. de la paix à Londres, 1890, du 10e Congrès internat. à Glasgow, 1901, du 17e Congrès à Londres, 1908 ; promoteur du Congrès national anglais sur la paix et du Conseil national de la paix, directeur du *Concord*, 1905, membre de la commission du Bureau de Berne, secrét. honoraire des Amis de la liberté russe, codirecteur du *Free Russia*, député de Leicester West, 1918-22, secrét. particulier du min. des Transports, 1920-21, secrét. ou président de divers clubs ou associations ; auteur d'une anthologie, *The wisdom of live.*

ITALIE. — *Bologne :* Congrès de la Confédération internat. des étudiants.

— *Trapani :* Mort de Mgr Francesco Maria Raiti, Carme de l'ancienne Observance, né à Linguaglossa, dioc. d'Acireale, le 7. 2. 64, définiteur général, élu év. de Lipari, 22. 6. 1903, transféré à Trapani, 6. 12. 1906.

POLOGNE. — En Ukraine occidentale, arrestat. de plus de 70 personnes inculpées d'affiliation à une organisat. luttant pour l'indépendance de l'Ukraine.

Lundi 2 mai.

FRANCE. — *Paris :* Visite de l'émir Faisal ibn Abdoul Aziz ibn Saoud, vice-roi du Hedjaz et min. des Aff. étr. d'Ibn Saoud, roi du Hedjaz et sultan du Nedjed (2-7 mai).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mort du prof. Max Rubner, hygiéniste et physiologiste, né à Munich le 2. 6. 54, ét. à Munich et à Leipzig, prof. d'hygiène à Marburg, 1887, succéda à Robert Koch comme prof. d'hygiène à Berlin, 1891, recteur de l'Institut de physiologie de Berlin à la mort de Theodor Engelmann, 1909-22, recteur de l'Université de Berlin, 1910-11 ; secrét. perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin. Ses principaux ouvrages sont *Lehre von der Kleidung*, 1902 ; *Volksernahrungsfragen*, 1908; *Wachstumproblem und die Lebensdauer*, 1908.

CHINE. — *Wukiniko :* Un train de troupes japonaises est attaqué par des rebelles chinois ; les Japonais ont 30 tués et blessés.

COSTA-RICA. — *San José :* Le Congrès élit Don Ricardo Jimenez Oreamuno comme président de la Républiq[illegible] pour la 3e fois.

ITALIE. — *Rome :* La Banque d'Italie réduit le taux [illegible] son escompte de 6 à 5 %. — M. Dupanloup, con[illegible] général, commandant en chef le groupe des légions de [illegible] milice des ports, est destitué.

MALTE. — *La Valette :* Publicat. des lettres paten[illegible] donnant force de loi aux recommandations de la Co[illegible] mission nommée pour étudier l'emploi de la langue ita[illegible] lienne dans l'île ; la langue anglaise remplacera la lang[illegible] italienne dans toutes les Cours de justice à partir d[illegible] 1er juillet et l'usage exclusif des langues anglaise et ma[illegible] taise dans les écoles élémentaires entre en vigueu[illegible] immédiatement.

RUSSIE. — *Moscou :* Mort du prof. Pierre Kogan marxiste, savant et critique littéraire, anc. prés. de [illegible] section scientifique et artistique du Conseil des savant[illegible] fondateur et président de l'Acad. des sciences et beaux arts.

TURQUIE. — *Ankara :* Institution du monopole de changes.

Mardi 3 mai.

SAINT-SIÈGE. — Encyclique *Caritate Christi compul[illegible]* sur la prière et la réparation à offrir au S. C. de Jésu[illegible] dans les épreuves présentes du genre humain (*D. C.* t. 27, 1411).

FRANCE. — L. tendant à approuver l'avenant à la con[illegible] vention commerciale entre la France et la Hongrie, sign[illegible] le 21. 12. 29 (*J. O.*, 6-7. 5. 32). — L. tendant à l'appr[illegible] bat. de la convention de commerce et de navigat., signé le 27. 8. 30 entre la France et la Roumanie (*J. O.*, 6-[illegible] 5. 32). — L. portant approbat. des conventions et arran[illegible] gements de l'union postale universelle, signés à Londre[illegible] le 28. 6. 29 (*J. O.*, 6-7. 5. 32).

— *Autun :* Mort de Pierre Charles, né à Lierna[illegible] (Côte-d'Or) le 4. 2. 64, ingénieur des travaux publi[illegible] de l'Etat, maire de Liernais, anc. cons. gén. de la Côte d'Or, député de la Côte-d'Or, 1910-14, 1924-28, radica[illegible] et rad.-soc., candidat radical de Semur.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* La Commission de vérifica[illegible] des opérations électorales déclare valable l'élection d[illegible] maréchal Hindenburg à la présid. du Reich. — Le pro[illegible] Hermann Warmbold, min. de l'Economie nationale d[illegible] Reich depuis le 9. 10. 31, offre sa démission, qui est ac[illegible] ceptée le 6 mai.

AUTRICHE. — *Mœdling :* Mort du poète et dramaturg[illegible] Anton Wildgans, né à Vienne le 17. 4. 81, directeu[illegible] du Burghtheater, 1921-22, 1930-31 ; auteur de *Herbstfrü[illegible] ling*, 1909 ; *Sonette an Ead*, 1913 ; *In Ewigkeit. Amer[illegible]* 1913 ; *Armut*, 1914 ; *Liebe*, 1916 ; *Dies irae*, 1918 ; *Kair[illegible]* 1920.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* La Chambre maintient l'in[illegible] terdiction, pour le cabaretier, de détenir de l'alcool.

ESPAGNE. — *Madrid :* Signat. d'un accord commerci[illegible] entre l'Espagne et l'Argentine.

ESTONIE. — *Reval :* La succursale de la délégat. com[illegible] merciale de l'U. R. S. S. est mise en liquidation.

ETATS-UNIS. — *Washington :* La Chambre des repr[illegible] sentants vote le projet de loi des économies.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* L'association des fil[illegible] teurs et des manufacturiers de coton décide de mettre fin à tous les accords avec les Trade-Unions.

IRLANDE. — Entrée en vigueur du nouveau tarif doua[illegible] nier fortement augmenté.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Proclamation-programme d[illegible] nouveau parti démocrate-radical paysan déclarant que l[illegible] fondation d'un grand parti national est nécessaire pou[illegible] appliquer définitivement les idées d'unité intégrale dan[illegible] le pays.

— *Maribor :* Découverte d'un service de propagand[illegible] communiste étranger dans la garnison ; trois lieutenant[illegible] sont impliqués dans cette affaire.

Mercredi 4 mai.

FRANCE. — L. tendant à la ratificat. de l'acte, en dat[illegible] du 27. 11. 24, portant adhésion de la France, sous cer[illegible] taines réserves, à la convention sur le régime internat[illegible] des ports maritimes, en date à Genève du 9. 12. 23 signée par 25 Etats, ensemble le statut y annexé, ains[illegible] que du protocole de signature de ladite convention (*J. O.* 26. 5. 32).

— *Paris :* Discours radiodiffusé de M. A. Tardieu, qu[illegible]

dénonce la gravité de la situation extérieure et les dangers d'un cartel électoral qui risque de se transformer en un cartel parlementaire.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Décret-loi plaçant sous le contrôle du min. de l'Intérieur du Reich toutes les organisat. polit. à caractère militaire, et ordonnance prescrivant la dissolution des organisat. communistes de propagande antireligieuse.

ESPAGNE. — *Madrid :* Découverte d'un complot contre Don Niceto Alcala Zamora y Torres, président de la République, et contre M. Manuelo Azana, premier ministre.

HAWAÏ (ILES). — *Honolulu :* Mme Granville-Fortescue, le lieutenant de vaisseau Massie et les matelots Lord et Jones, accusés d'avoir assassiné le jeune Hawaïen Kahahavaï le 9. 1. 32, sont condamnés par le jury à dix ans de travaux forcés; le gouverneur commue la peine en une heure de prison (cf. *D. C.*, t. 27, 446).

INDOCHINE. — Violent typhon dans le triangle Dran, Phan-Ry et Phan-Rang ; 134 morts, de nombreuses jonques sombrent.

IRLANDE. — *Dublin :* Le Dail Eireann vote en troisième lecture, par 76 contre 68, le paragraphe principal du bill prévoyant la suppression du serment d'allégeance à la couronne.

ITALIE. — *Rome :* A la Chambre, M. Dino Grandi, min. des Aff. étr., indique les buts de la politique extérieure de l'Italie : révision des traités, réduction des armements, parité pour l'Italie, reconnaissance d'un droit de regard particulier sur l'Europe centrale pour l'Italie et pour l'Allemagne, acquisition de territoire sous mandat et de colonies.

MEMEL. — Elections à la Diète ; les pangermanistes obtiennent la majorité.

RUSSIE. — *Moscou :* Signat. d'un pacte de non-agression et de règlement pacifique des conflits entre l'U. R. S. S. et l'Estonie. — Le gouvernement dénonce le traité de commerce conclu en 1927 avec la Lettonie.

Jeudi 5 mai.

FRANCE. — *Châtellerault :* Mort de Frédéric Godet, né à Verrue (Vienne) en 1850, doyen du Conseil général de la Vienne jusqu'aux élections cantonales d'octobre 1931, député de Châtellerault, 1906-10, 1914-19, radical-socialiste.

— *Lyon :* Deuxième Congrès de la Ligue missionnaire des étudiants de France ; rapports sur la situation légale de la femme chrétienne en pays païen, sur le médecin, auxiliaire du missionnaire dans son œuvre de rapprochement avec l'indigène ; discours sur l'esprit chrétien en face du problème colonial.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* L'ex-kronprinz, Frédéric-Guillaume de Prusse, interviewé par une agence américaine à l'occasion du 50e anniversaire de sa naissance, plaide pour l'innocence de l'Allemagne, proteste contre le diktat de Versailles, réclame le droit pour l'Allemagne de s'armer librement, et affirme que la suppression des réparations et la souveraineté rendue au Reich feraient régner la paix en Europe.

— *Magdebourg :* Congrès annuel des chefs et sous-chefs de section du Casque d'acier (5-6 mai) ; réclame le rétablissement de la liberté d'armement de l'Allemagne et déclare vouloir reconquérir ce qui a été arraché au Reich par la guerre.

CHINE. — *Changhaï :* Signat. d'un accord d'armistice sino-japonais.

ETATS-UNIS. — *New-York :* Mort du contre-amiral Colby Mitchell Chester, né à New London, Connecticut, le 29. 2. 44 ; servit à bord du *Richmond*, 1863-65, participa à la prise de Mobile et de Fort Morgan, membre de la Commission chargée d'établir un chantier de construction navale sur la côte du Pacifique, commandant à plusieurs reprises des cadets de la Naval Academy et du Naval War College, commandant en chef de l'escadre de l'Atlantique du Sud, prof. de science navale à l'Univ. de Yale et inspecteur des Naval Units aux Universités de Yale et de Brown, ouvrit une voie au commerce américain vers l'Asie occidentale, prés. de la Inter-Ocean Engineering Company, négocia avec la Turquie en vue d'obtenir des concessions pour la construction de chemins de fer, le développement des mines et des puits de pétrole ; auteur d'un ouvrage sur la doctrine de Monroë et de *Diplomacy of the Quarter-Deck*

— *Washington :* Message du prés. Hoover au Congrès sur les inquiétudes causées dans le pays par l'impossibilité d'équilibrer le budget et par les tentatives d'inflation.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Chambre des communes ratifie, par 405 contre 70, le décret de la Trésorerie approuvant les nouveaux droits de douane recommandés par le comité consultatif.

INDE. — Un cyclone s'abat sur la partie orientale de la province du Bengale ; 22 morts, 120 blessés.

ROUMANIE. — *Turnu-Severin :* Congrès internat. de mathématiques.

Vendredi 6 mai.

FRANCE. — Décrets (min. Aff. étr.) nommant M. Charles Roux ambass. près le St-Siège, en remplacement du vicomte Louis-Joseph de Fontenay ; M. Léon Noël ambass. à Prague, et M. Michel Missoffe ambass. à Luxembourg (*J. O.*, 13. 5. 32).

— *Paris :* A l'hôtel Salomon de Rothschild, au cours d'une visite à l'exposition des écrivains combattants, vers les 15 heures, un médecin russe, Paul Gorgouloff, tire cinq coups de revolver sur M. Paul Doumer, prés. de la République, qui est atteint mortellement de deux balles, à la base du crâne et à l'aisselle (cf. *D. C.*, t. 27, 1300). — Le prix annuel R. B. Strassburger de 1 000 dollars est attribué à M. Philippe Soupault, né à Chaville en 1897, ét. à Paris ; auteur de *L'aquarium ; Rose des vents ; Les champs magnétiques*, 1918 ; *Le bon apôtre ; A la dérive*, 1923 ; *Les Frères Durandeau.*

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mort du prof. Dr Jakob Riesser, prés. de la Ligue Hanséatique, et ancien vice-prés. du Reichstag, né à Francfort-sur-le-Mein le 17. 11. 53 ; fit ses études de droit dans cette ville ; auteur de nombreux articles ou ouvrages sur des questions intéressant la Bourse, la banque et les finances en général.

AUTRICHE. — *Innsbruck :* Mort du général hongrois Viktor Weber von Webenau, âgé de 70 ans, général d'infanterie, chef de la Commission austro-hongroise chargée de soumettre au commandement italien la demande d'armistice, 1918.

— *Vienne :* Démission du cabinet Karl Buresch, formé le 29. 1. 32.

CORÉE. — Au large de Mocpho, un bateau de pêche monté par 60 pêcheuses se perd corps et biens pendant une tempête.

EGYPTE. — *Tama* (province de Guerga) : Une bombe fait explosion peu avant le passage du train dans lequel se trouvait Sidky pacha, premier ministre ; deux gardes sont tués et trois autres blessés ; le ministre est indemne.

MEMEL. — Démission de M. Anton Merkys, gouverneur du territoire.

SUISSE. — *Coire :* Mort de Mgr Georgius Schmid de Grüneck, né à Surrhein le 29. 11. 51, supérieur du Séminaire Saint-Lucius à Coire, chanoine et vic. gén., élu év. de Coire par le Chapitre, 7. 5. 1908, confirmé par le Pape, 13. 7. 1908, administr. apostol. de Lausanne, 3. 9. 15-6. 12. 15, assistant au trône pontifical, 9. 7. 21.

Samedi 7 mai.

FRANCE. — Instruction (min. Pensions) portant applicat. des articles 95 à 102 de la loi de finances du 31. 3. 32 (pensions) (*J. O.*, 9-10. 5. 32; *rectificatif*, *J. O.*, 12. 5. 32.

— *Paris :* M. Paul Doumer, prés. de la République, succombe à ses blessures (cf. *D. C.*, t. 27, 1304). — Mort d'Albert Thomas, né à Champigny-sur-Marne le 16. 5. 78, ét. au lycée Michelet, à l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, professeur, collaborateur à des journaux et revues socialistes, député de la Seine, 1910-19, socialiste, sous-secrét. d'Etat aux Munitions, 30. 10. 15, min. de l'Armement, 14. 12. 16 et membre du Comité de guerre, sous-secrét. d'Etat à l'Armement, 20. 3. 17-13. 9. 17, délégué aux conférences interalliées de Paris et de Londres, ambass. extraordinaire en Russie, à la fin de la guerre, député du Tarn, 1919, premier directeur du Bureau internat. du travail, 1919 ; auteur de *Le syndicalisme allemand*, 1903 ; *Histoire anecdotique du travail*, 1910.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Les gouvernements allemand et soviétique ratifient le protocole signé à Berlin le 22. 12. 31 pour faciliter les échanges économiques entre les deux pays.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Fêtes du centenaire du réta-

blissement des Frères des Ecoles chrétiennes en Belgique.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Visite de l'émir Faïsal ibn Abdoul Aziz ibn Saoud (7-16 mai) ; il se rendra ensuite en Allemagne, en Pologne et en Russie.

ITALIE. — *Aoste :* Mort de Mgr Claudio Giuseppe Calabrese, né à Fourneaux, dioc. de Saint-Jean-de-Maurienne, le 18. 2. 67, ét. au Séminaire de Suse, secrét. particulier de l'évêque, docteur en théologie à Rome, 1896, chanoine théologal et prof. de théologie au Séminaire, conférencier et publiciste, élu év. d'Aoste, 7. 5. 20.

— *Bolzano :* Mort du prince Pierre de Monténégro, grand-voyvode de Zachoumlié, frère de la princesse Hélène, reine d'Italie, né à Cettigné le 28. 9. 89, brigadier d'artillerie, marié à Paris le 29. 4. 24 à Violet-Lioubitza.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *Wellington :* La Chambre des représentants vote, par 40 contre 28, le projet de loi portant à quatre ans au lieu de trois la durée de la législature.

PÉROU. — *Callao :* Mutinerie communiste à bord des croiseurs *Almirante Grau* et *Colonel Bolongenesi ;* l'état de siège est décrété pour quinze jours ; le 10 mai, 8 inculpés sont condamnés à mort et fusillés, 15 autres sont condamnés à 15 ans de prison.

Dimanche 8 mai.

FRANCE. — Scrutin de ballottage pour l'élection de 359 députés ; gains des socialistes et des radicaux-socialistes.

— *Caluire :* Un pan de la colline s'effondre sur deux immeubles du cours d'Herbouville, ensevelissant leurs habitants ; des conduites de gaz explosent et un incendie se déclare ; 27 morts, 13 blessés, 8 rescapés.

— *Villiers-le-Bel* (Seine-et-Oise) : Mort du général Louis Archinard, né au Havre le 11. 2. 50, ét. aux lycées du Havre et Charlemagne, à l'Ecole polytechnique, mission en Cochinchine, fit quatre campagnes successives au Sénégal, 1880-84, entra à Bamako avec le colonel Borgnis-Desbordes, 1883 ; comme colonel il dirigea quatre campagnes, de 1888 à 1893, s'empara de Koundian, Kouroussa, Ségou, Nioro, Kaukar, Djenné et Baudiagoua et délivra le Soudan de la tyrannie d'Ahmadou et de Samory ; gouverneur civil et commandant supérieur des troupes du Soudan constitué en colonie autonome, 1892, commandant du corps d'armée des troupes coloniales à Paris, 1904-11, membre du Conseil supérieur de la guerre, 1911, entra à Mulhouse en 1914, forma les unités polonaises en France, au cadre de réserve, 1915.

CHILI. — *Valdivia :* Mort accidentelle de Mgr Augustin Klinke, né à Barozdorf, dioc. de Hradec Kralové, le 3. 3. 70, du clergé de Saint-Charles d'Ancud, vic. gén. et chanoine doctoral de la cathédrale, élu év. tit. de Proconnèse, 11. 11. 1908, et gouverneur ecclésiastique de Valdivia.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le gouvernement remet aux ambass. de France, d'Angleterre et d'Italie un mémorandum destiné à ces trois pays et exposant le point de vue polonais dans la question danubienne.

Lundi 9 mai.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Ouverture de la session du Reichstag.

— *Darmstadt :* Le tribunal d'Etat de Hesse dissout la Diète parce que le parti économique n'avait pas été invité à présenter des candidats aux dernières élections ; élections le 3 juillet.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le gouvernement adresse au secrétariat S. D. N. un appel de détresse.

ITALIE. — *Rome :* Mort du R. P. Antoine Lemonnyer, vicaire du maître général des Dominicains, le R. P. Gillet, provincial de Terre Sainte, né à Bricqueville-sur-Mer (Manche), le 11. 3. 72, ancien régent des études de la province de Paris, anc. prof. d'Ecriture Sainte ; auteur d'une vie du R. P. Schmidt, de Sainte Catherine de Sienne ; d'une traduction de *Origine de l'idée de Dieu* et de *Origine et évolution de la religion* du P. W. Schmidt; d'une traduction française avec commentaire des *Epîtres* de saint Paul ; d'une *Théologie du Nouveau Testament*, et de nombreux articles théologiques et bibliques dans le *Dictionnaire de la foi catholique*, du P. Adhémar d'Alès, la *Revue biblique*, la *Revue des Jeunes*, la *Vie intellectuelle*, la *Vie spirituelle*.

SUISSE. — *Genève :* Ouverture de la 67e session du Conseil S. D. N.

SYRIE. — *Beyrouth :* Arrêtés du haut commissaire suspendant provisoirement, et pour partie, la Constitution de 1926 et réduisant les rouages du gouvernement et les dépenses publiques jusqu'à la révision de la Constitution.

Mardi 10 mai.

FRANCE. — Arrêté (min. Fin.) relatif au régime fiscal des spiritueux (*J. O.*, 11. 5. 32).

— *Versailles :* Constitution de l'Assemblée nationale ; M. Albert Lebrun, prés. du Sénat, de l'Union républicaine, est élu au premier tour prés. de la République, par 633 voix contre 114 à M. Paul Faure, 12 à M. P. Painlevé, 8 à M. Marcel Cachin et 10 à divers (*D. C.*, t. 27, 1347). — M. André Tardieu remet à M. Albert Lebrun la démission du ministère ; il reste à la disposition du président de la République pour assurer l'expédition des affaires courantes, mais désire que ce ne soit qu'une mission temporaire aussi brève que possible.

ESPAGNE. — *Madrid :* Démission de M. Lopez Ferrer, haut commissaire d'Espagne au Maroc.

GRÈCE. — *Athènes :* Démission de MM. G. Katechakis, min. de la Guerre ; P. Vourloumis, min. de l'Economie nationale ; A. Papas, min. de l'Hygiène.

ITALIE. — *Rome :* Assemblée du groupe universitaire fasciste de la ville ; M. B. Mussolini leur donne pour mot d'ordre : le livre et le fusil.

JAPON. — *Tokio :* M. Hachiro Arita, ambass. à Vienne depuis le 5. 9. 30, est nommé sous-secrét. d'Etat aux Aff. étr. pour succéder à M. Matsuzo Nagai.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Signat. du renouvellement des conventions militaires liant entre eux les peuples de la Petite Entente.

Mercredi 11 mai.

FRANCE. — *Colmar :* Mort de l'abbé Xavier Haegy, né à Hirsingue le 2. 12. 70, ét. au collège de Zillisheim et à la Faculté théologique de Wurzbourg, vic. à Thann, 1895, entra dans l'organisation de presse catholique alsacienne fondée par le chanoine Cetty, devint directeur de l'*Elsaesser Kurier* à Colmar, après la mort de M. Sipp, conseiller général, 1906, membre du Landtag d'Alsace, 1911, député au Reichstag, 23. 7. 12, il fonda la revue *Heimat*, en 1920, il mena une vive campagne contre les cartellistes de 1924 et leurs projets anticléricaux, il intenta en 1927 devant la Cour de Colmar un procès à M. Edouard Helsey, du *Journal*, qui se termina, après une déclaration des deux parties, par le cri : Vive la France !

— *Paris :* Mort du général médecin Breteau, membre de l'Acad. de médecine.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Au Reichstag, discours du chancelier Brüning, qui réclame le désarmement général, le rétablissement de l'égalité des droits et déclare que la suppression des dettes politiques est la condition primordiale du sauvetage du monde.

— *Hamburg :* M. Ruschewey, socialiste, est élu prés. de la Diète de la ville libre.

ETATS-UNIS. — *Alexandria* (Louisiane) : Mort de Mgr Corneill van de Ven, né à Oirschot, dioc. de Bois-le-Duc, le 16. 6. 65, docteur en théologie, missionnaire à La Nouvelle-Orléans, vicaire forain, élu év. d'Alexandria, 24. 10. 1904.

— *Washington :* Le prés. Hoover oppose son *veto* au projet de loi douanier du parti démocrate voté par la Chambre le 28 avril et ayant pour but de restituer au Congrès le pouvoir d'amender les droits à l'importation.

GRÈCE. — *Athènes :* La Chambre et le Sénat votent la continuation du mandat des sénateurs sortants jusqu'aux élections législatives prochaines.

ITALIE. — *Rome :* Signat. de la convention consulaire italo-lettone. — Echange des instruments de ratificat. de l'accord austro-italien sur diverses questions financières, de l'accord sur les offices de compensation et le tribunal mixte austro-italien, signé à Vienne le 24. 11. 30 ; sur le protocole additionnel au traité de commerce italo-autrichien du 28. 4. 23, signé à Rome le 7. 5. 31 ; du protocole additionnel au traité de commerce italo-suisse du 27. 1. 23, signé à Rome le 8. 7. 31.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Démission de M. N. Vasilesco Karpen, min. du Commerce et de l'Industrie ; il est rem-

placé par M. Georges Tasca, anc. ambass. à Berlin ; 5 sous-secrétariats sont supprimés.

— *Tighina* : Découverte d'une vaste organisat. communiste ; 60 arrestations.

Jeudi 12 mai.

SAINT-SIÈGE. — Audience solennelle de l'Université grégorienne et des Instituts biblique et oriental.

FRANCE. — Décrets (min. M.) élevant au grade de vice-amiral le contre-amiral Georges-J.-Séraphin Mouget et au grade de contre-amiral le capitaine de vaisseau Léon-F.-M.-Ange Martin (*J. O.*, 14. 5. 32).

— *Paris* : Funérailles nationales de M. Paul Doumer, prés. de la République, auxquelles assistent le roi de Belgique Albert Ier, le prince de Galles, le duc d'Aoste, le prince Paul de Serbie et l'empereur d'Annam ; cérémonie religieuse à Notre-Dame présidée par S. Em. le cardinal Verdier ; cérémonie officielle au Panthéon, discours de M. A. Tardieu, prés. du Conseil ; inhumation au cimetière de Vaugirard (cf. *D. C.*, t. 27, 1379). — Mort de Jacques Piou, né à Angers le 6. 8. 38, avocat, cons. gén. d'un des cantons de Toulouse, 1878, député monarchiste de la Haute-Garonne, 1885, député de Saint-Gaudens, 1889-93, fonda la droite constitutionnelle, ralliée à la forme républicaine, 1892, député de Saint-Gaudens, 1898-1902, prés. de l'Action libérale populaire, 1901, député de Mende, 1906-19, prononça à la Chambre de nombreux discours pour la défense des idées libérales et religieuses, de l'enseignement libre, de la liberté de conscience, des retraites ouvrières, de la représentation proportionnelle, pour le statut des fonctionnaires ; auteur de *Le réveil du pays*, 1902 ; *Les responsabilités de Waldeck-Rousseau*, 1902 ; *Programme social*, 1904 ; *Le rôle des catholiques à l'heure actuelle*, 1905 ; *Discours parlementaires*, 1909 ; *Questions religieuses et sociales*, 1910 ; *Le bugdet de 1911*, 1911 ; *La vie publique du comte Albert de Mun* ; *Le ralliement, son histoire* ; *D'une guerre à l'autre*, 1932. — Mort de Maurice de Féraudy, né à Joinville-le-Pont le 3. 12. 59, obtint un premier prix de comédie, 1880, engagé à la Comédie-Française, 1880, sociétaire, 1887-1930, obtint un grand succès dans le répertoire classique et le répertoire moderne ; auteur de *Heures émues* ; *Tic à tic*, 1899, *L'école des vieux*, 1901 ; *Le béguin de Messaline*, 1904 ; *Leurs amants*.

— *Toulouse* : 48e Congrès de la Ligue de l'enseignement (12-15 mai) ; demande que les subventions pour sports, hygiène, santé, ne soient accordées qu'à des œuvres absolument neutres, qu'un projet de loi soit déposé tendant à la gratuité complète des fournitures classiques ; demande d'étudier l'organisation possible d'une éducation intégrale des jeunes gens et jeunes filles de treize à vingt ans, appuyée sur les œuvres post-scolaires laïques du département ; de réaliser la liaison avec les organisations d'esprit laïque, en vue de créer dans chaque département des Comités d'action ; de provoquer la création, dans chaque commune, de sociétés laïques groupées autour de l'école et, quand il y aura plusieurs de ces Sociétés, de réaliser leur entente ; de constituer, dans chaque canton, une section des œuvres laïques qui sera le lien entre les Sociétés locales, les entraînera et complétera leur œuvre ; de fonder une revue ou un bulletin mensuel, de même forme que celui de l'Action laïque nationale, dans lequel il pourrait s'encarter.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Le général Wilhelm Groener donne sa démission de ministre de la Reichswehr, mais garde le portefeuille de l'Intérieur. — La motion de défiance déposée au Reichstag contre le gouvernement par les nationaux-socialistes, les nationaux-allemands et les communistes, est rejetée par 287 contre 257 ; clôture de la session.

AUTRICHE. — *Vienne* : Le Conseil national est dissous.

ETATS-UNIS. — *Mount Rose* : On retrouve le corps du fils du colonel Charles Lindbergh, qui a dû être assassiné peu après son enlèvement le 1. 3. 32.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Le gouvernement adresse aux Puissances intéressées les invitations officielles à participer à la conférence de Lausanne. — La Banque d'Angleterre réduit son taux d'escompte de 3 à 2 1/2 %.

ITALIE. — *Milan* : Mort du journaliste Guido Treves, né à Vienne, de parents italiens, en 1875, nationaliste, puis fasciste, codirecteur de l'*Illustrazione italiana* depuis vingt ans.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : M. Stanilav Bukovsky, président de la section médicale des Sokols, est élu prés. de la Fédération des Sokols, en remplacement de M. Joseph Scheiner, décédé.

Vendredi 13 mai.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention sanitaire vétérinaire signée à Paris le 24. 4. 29 entre la France et la Pologne, et de l'arrangement concernant la modificat. du § 1er de l'art. 14 de la convention (*J. O.*, 14. 5. 32).

— *Marseille* : Un ouvrier espagnol, Gonzalès Macanares, frappe le roi Alphonse XIII, qui revenait de Malte pour saluer son fils se rendant à Colombo à bord du navire anglais *Enterprise*.

— *Paris* : Signat. d'un arrangement commercial franco-japonais réglant provisoirement le statut des échanges entre l'Indochine et le Japon. — M. Charles Picard, directeur honoraire de l'Ecole française d'Athènes, est élu membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Stéphane Gsell, décédé le 2. 1. 32.

AUSTRALIE. — *Sydney* : Sir Philip Game, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, renvoie tout le ministère John Thomas Lang.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro* : Echange des instruments de ratificat. de l'accord commercial italo-brésilien conclu le 28. 11. 31.

TERRE-NEUVE. — *Harbour Grace* : L'aviateur américain Lou Reichers tente la traversée de l'Atlantique sur un avion rapide ; obligé d'amerrir près des côtes d'Irlande, il est recueilli par le navire américain *Président-Roosevelt*.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade* : 13e Conférence de la Petite Entente (13-15 mai) ; les trois ministres conviennent que leurs gouvernements sont prêts à participer à toutes les suggestions raisonnables qui faciliteront la reprise économique et croient qu'il faut commencer par un accord régional ; pour les réparations ils s'en tiendront aux directives adoptées à la Haye et à la Conférence de Paris.

Samedi 14 mai.

ALGÉRIE. — *Bône* : Mort de Gaston Thomson, né à Oran le 29. 1. 48, rédacteur à la *République française* puis à l'*Homme libre*, 1913, député de Constantine depuis le 22. 4. 77, de la Gauche radicale, min. de la Marine, 1905-1909, min. du Commerce et des P. T. T., 13. 6. 14-30. 10. 15.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : La basilique Sainte-Edwige est rendue au culte catholique. — Mort du prof. Dr Wilhelm Kahl, âgé de 83 ans, ét. à Erlangen et à Munich, prof. de droit public à Berlin depuis 1895, fut le plus ardent promoteur de la réforme du Code pénal allemand, prés. de la grande Commission d'Etat depuis 1893, prononça de nombreux discours patriotiques pendant la guerre en qualité de délégué de la Croix-Rouge ; membre de l'Assemblée nationale de Weimar, il collabora à la Constitution du Reich, membre du Reichstag, populiste et président de la Commission juridique depuis 1920.

— *Fribourg-en-Brisgau* : Onzième manifestation maçonnique internat. (14-16 mai), réunissant des francs-maçons allemands et français pour affirmer leur désir de paix et l'idéal de leur fraternité universelle.

AUSTRALIE. — Elections générales dans l'Etat de Victoria ; défaite des socialistes.

INDE. — *Bombay* : Graves conflits religieux entre hindous et musulmans ; on compte en 5 jours 128 morts et 1160 blessés.

PÉROU. — *Lima* : Rupture des relations diplomatiques avec le Mexique, dont l'ambassade est accusée d'immixtion dans la politique intérieure péruvienne en favorisant les éléments communistes.

POLOGNE. — *Varsovie* : L'ingénieur Bonkowski et M. Vladislas Borakowski, fonctionnaire d'état-major, accusés d'espionnage au profit des Soviets, sont condamnés à mort ; Mlle Théodosie Majewska, danseuse, leur complice, est condamnée à la prison perpétuelle.

Dimanche 15 mai.

FRANCE. — Fête nationale de sainte Jeanne d'Arc, pas de cérémonies officielles en raison de l'assassinat du président P. Doumer.

— *Dijon* : Au 16e Congrès de l'Union fédérale des

associations d'anc. combattants et victimes de la guerre, discours de M. J. Paul-Boncour sur l'organisation de la paix ; il affirme la nécessité du lien entre la sécurité et le désarmement ; l'Union demande que la S. D. N. soit renforcée pour réaliser la formule : arbitrage, sécurité, désarmement ; espère le succès de la Conférence du désarmement ; proclame l'urgente nécessité du désarmement moral.

— *Hendaye :* 17e Congrès de l'Association générale des mutilés de guerre (15-16 mai) ; rapports sur le droit au travail et la crise du chômage ; vote l'adhésion à la Ciamac (conféd. internat. des ass. de mutilés et anc. combattants), qui groupe les associations françaises, alliées, allemandes et autrichiennes.

— *Paris :* La Fédération de la Seine du parti S. F. I. O. se montre opposée à la participation au gouvernement.

Allemagne. — *Berlin :* Le tribunal suprême de Prusse déclare nulle l'ordonnance du 20. 11. 31 de M. Karl Severing, min. de l'Intérieur de Prusse, interdisant aux associations politiques tous exercices nocturnes et tous déploiements en rase campagne.

Espagne. — *Cuença :* Elections municipales, succès des candidats de droite.

Grèce. — *Athènes :* M. Papadatos est nommé sous-secrét. d'Etat aux Finances, en remplacement de M. Fokion Zaïmis, démissionnaire.

Hongrie. — *Budapest :* 10e Congrès internat. des Pen-Clubs (15-20 mai) ; 250 écrivains appartenant à 28 nations y assistent ; examine la façon dont les écrivains peuvent servir l'œuvre de la paix sans se mêler à la politique.

Indes orientales néerlandaises. — Violent tremblement de terre dans la région de Minahassa, île Célèbes.

Italie. — *Rome :* Mort d'Eugenio Checchi, né à Livourne le 4. 10. 38, longtemps prof. à l'Institut technique de Rome, directeur de *Fanfulla della Domenica*, critique musical de *Fanfulla*, critique dramatique du *Giornale d'Italia*, 1913-26 ; auteur de *Racconti, novelle e dialoghi*, 1884 ; *G. Verdi*, 1887 ; *Memorie di un garibaldino*, 1886 ; *Note e motivi*, 1891 ; *Il piccolo Haydn*, 1895 ; *Giardini storici romani*, 1897 ; *Rossini*, 1898 ; *G. Verdi*, 1901 ; *Carlo Goldoni e il suo teatro*, 1907 ; *Garibaldi*, 1907 ; *Come si è fatta l'Italia*, 1911.

Japon. — *Tokio :* M. Tsuyoshi Inukaï, premier ministre, chef du parti conservateur Seiyukaï, est assassiné par un groupe d'officiers ; des bombes sont lancées contre la Banque nationale, dans les bureaux du parti conservateur ; les résidences de M. K. Yoshizawa, min. des Aff. étr., et du comte N. Makino, garde des sceaux de la Cour, ami de l'empereur, sont attaquées à coups de grenades.

Pologne. — *Varsovie :* Echange des documents ratifiant la convention d'aide et de protection juridiques pour les questions civiles entre la Pologne et la Roumanie et la convention signée à Bucarest le 21. 12. 29.

LIVRES REÇUS (1)

Divisio schematica summae theologicae S. Thomae Aquinatis ac ad tertiam partem supplementi ad usum professorum atque studentium, par P. S. Th. Lect. Fr. Gerardus M. Paris, O. P. — Un vol. 29 × 21 cm. de 74 pages. Prix, 5 lires. Marietti, Turin.

Acta hebdomadae augustinianae-Thomisticae ab academia romana sancti Thomae Aquinatis indictae recurrente XV centenario anno a felici transitu S. Augustini ac Simum Quinquagesimo anno a creatione eiusdem academiae (Romae, 23-30 *Aprilis* 1930). — Un vol. 23 × 15 cm. de 344 pages. Prix, 25 lires. Marietti, Turin. 1931.

La sainte amante de Jésus, Marie-Madeleine, par l'abbé Maurice Bessodes. — Un vol. in-8° de VIII-136 pages. Prix, 7 francs. Marietti, Turin. 1932.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Ordo Divini Officii Recitandi sacrique peragendi juxta kalendarium ecclesiae universalis pro Anno Domini MCMXXXIII. — Un vol. 19 × 12 cm. de 120 pages. Prix, 3 lires. Marietti, Turin. 1932.

Purgatorium iuxta doctrinam seraphici doctoris S. Bonaventurae, par le R. P. Thoma Villanova Gerster de Zeil, O. M. Capucin. — Un vol. 20 × 13 cm. de 108 pages. Prix, 5 lires. Marietti, Turin. 1932.

Tractatus canonico-moralis de Sacramentis. Vol. II. Pars II. — *De Extrema Unctione.* Accedit Appendix *De iure Orientalium*, par le R. P. Felix M. Cappello, S. I. — Un vol. 20 × 13 cm. de 312 pages. Prix, 15 lires. Marietti, Turin. 1932.

Chrestomathia Bernardina ex operibus S. Bernardi, Abbatis Claravallensis Doctoris Melliflui collecta et ad systema quoddam theologiae redacta, Compilatore P. Dr Emerico Pisztek, S. O. Cist. — Un vol. 23 × 15 cm. de 392 pages. Prix, 18 lires. Marietti, Turin. 1932.

La Mère des Missions d'Afrique. La comtesse Marie-Thérèse Ledochowska, par Ugo Mioni. Traduit et adapté de l'italien. — Un vol. 20 × 13 cm. de VIII-232 pages. Prix, 10 francs. Marietti, Turin. 1932.

Précieux trésor des indulgences. Petit manuel à l'usage du clergé et des fidèles, par le P. J. Lacau, S. C. J. Deuxième édition revue et augmentée conformément aux dernières décisions du Saint-Siège. — Un vol. 19 × 12 cm. de XVI-482 pages. Prix, 15 francs. Marietti, Turin. 1932.

Le Christ notre frère, par Karl Adam. Traduit de l'allemand par E. Ricard. — Un vol. 19 × 12 cm. de 246 pages. Prix, 15 francs. Collection « La vie chrétienne ». Grasset, Paris. 1932.

La poésie biblique, par Edouard Dhorme. — Un vol. 19 × 12 cm. de 212 pages. Prix, 12 francs. Collection « La vie chrétienne ». Grasset, Paris. 1932.

La morale de l'Evangile, par M.-J. Lagrange. — Un vol. 19 × 12 cm. de 250 pages. Prix, 15 francs. Collection « La vie chrétienne ». Grasset, Paris. 1932.

Saint Jérôme. Sa jeunesse. L'étudiant et l'ermite, par Paul Monceaux. — Un vol. 19 × 12 cm. de 240 pages. Prix, 12 francs. Collection « La vie chrétienne ». Grasset, Paris. 1932.

Origine et évolution de la religion. Les théories et les faits, par P. W. Schmidt. — Un vol. 19 × 12 cm. de 360 pages. Prix, 18 francs. Collection « La vie chrétienne ». Grasset, Paris. 1932.

Les Dames de la miséricorde, par Jean Balde. — Un vol. 19 × 12 cm. de 260 pages. Prix, 15 francs. Collection « Les grands Ordres monastiques et instituts religieux ». Grasset, Paris. 1932.

Les Petites-Sœurs de l'Assomption, par Geneviève Duhamelet. — Un vol. 19 × 12 cm. de 270 pages. Prix, 15 francs. Collection « Les grands Ordres monastiques et instituts religieux ». Grasset, Paris. 1932.

Les prêtres des Missions étrangères, par Georges Goyau. — Un vol. 19 × 12 cm. de 288 pages. Prix, 15 francs. Collection « Les grands Ordres monastiques et instituts religieux ». Grasset, Paris. 1932.

L'Ordre de Cîteaux, La Trappe, par Charles Grolleau et Guy Chastel. — Un vol. 19 × 12 cm. de 282 pages. Prix, 15 francs. Collection « Les grand Ordres monastiques et instituts religieux ». Grasset, Paris. 1932.

La guerre est pour demain « Morgen wieder Krieg », par Ludwig Bauer. Traduit par Raymond Henry. — Un vol. 19 × 12 cm. de 298 pages. Prix, 15 francs. Grasset, Paris. 1932.

Frayssinous et la Jeunesse. Conférences prononcées à l'Institut catholique de Paris en 1931 et dédiées à S. Exc. Mgr Baudrillart, par le chanoine Adrien Garnier. — Un vol. 19 × 12 cm. de 204 pages. De Gigord, Paris. 1932.

Nos Eglises. Pieuses circonstances, par le chanoine Odin. Préface de Louis Mercier. — Un vol. 19 × 12 cm. de 240 pages. Prix, 12 francs. Vitte, Lyon. 1932.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.